Quatre-vingt-quatrième année. — N° 120. Le Numéro : 15 francs. Dimanche 18 Mai 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Décret du 17 mai 1952 réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1952-1953 (p. 4986).

Décret du 17 mai 1952 homologuant la décision de l'assemblée algérienne portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1952-1953 (p. 4987).

Arrêtés des 20 avril et 2 mai 1952 portant remises de débets (p. 4987).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés portant changement d'arme et dégagement des cadres (armée de terre, active et réserve) (p. 4987).

Décision portant nomination au grade d'aspirant de réserve (intendance métropolitaine) (p. 4989).

Décision portant admission à l'honorariat (intendance) (p. 4990).

Liste des officiers ayant obtenu le brevet d'études militaires supérieures (école supérieure de guerre, 64e promotion) (p. 4990).

Liste des candidats radiés du peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion, 2e fraction) (p. 4991).

Liste des véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires (p. 4991).

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er avril 1952 (additif) (p. 4992).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret du 15 mai 1952 conférant l'honorariat de son grade à un ancien directeur de l'administration centrale du ministère de l'économie nationale (p. 4993).

Décret n° 52-549 du 16 mai 1952 portant ouverture de crédits provisionnels pour le mois de mai 1952 au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale (p. 4993).

Décret n° 52-550 du 16 mai 1952 portant autorisation de dépenses à titre d'avances en excédent des crédits ouverts (Finances. — II : Services financiers) (p. 4996).

Arrêté du 17 mai 1952 portant répartition d'annulations et de blocages sur les autorisations de dépenses de travaux neufs des entreprises nationales et de la Société nationale des chemins de fer français (p. 4996).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 9 avril 1952 organisant en 1952, à Tananarive, un centre d'examen pour le certificat d'études supérieures de mathématiques, physique et chimie (p. 4997).

Arrêté du 12 mai 1952 modifiant l'arrêté du 22 avril 1952 fixant les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur et sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences (facultés de pharmacie) (p. 4997).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 30 avril 1952 relatif à l'ouverture, au cours de l'année 1952, d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires de la jeunesse et des sports (p. 4997).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 17 mai 1952 modifiant l'arrêté du 2 avril 1952 fixant les chômages des canaux et rivières canalisées en 1952 (p. 4998).

Arrêtés portant nominations (école nationale des ponts et chaussées) (p. 4998).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret autorisant le bureau de recherches de pétrole à souscrire au capital de la Société de recherches et d'exploitation de pétrole en Nouvelle-Calédonie (rectificatif) (p. 4993).

Ministère de l'agriculture

Arrêté du 16 mai 1952 portant fixation de l'échelonnement indiciaire des grades des corps d'inspecteurs généraux, de directeurs départementaux et de vétérinaires sanitaires d'Etat des services vétérinaires (p. 4998).

Ministère des relations avec les Etats associés et ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 16 mai 1952 portant nomination d'un gouverneur de la France d'outre-mer (p. 4999).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 30 avril 1952 portant remises de débets (p. 4999).

Arrêté du 8 mai 1952 portant majoration du tarif des vacations allouées au personnel médical chargé de l'inspection médicale du travail et des examens systématiques de main-d'œuvre et de l'inspection des services médicaux d'entreprises (p. 4999).

Arrêtés du 13 mai 1952 approuvant des modifications aux statuts d'une institution de prévoyance et d'une caisse de retraites (p. 5000).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 17 mai 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4997).

Naturalisations, réintégrations et rectificatifs (p. 5000).

Nominations à des emplois réservés (p. 5009).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Proclamation d'un député. — Convocations de commissions, de bureau et de la conférence des présidents. — Réunion de commission (p. 5009).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commission et de sous-commission (p. 5011).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 5012).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 5012).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Iran (p. 5013).

Avis aux importateurs et aux exportateurs: Décisions d'assimilations et de classement des marchandises (rectificatif) (p. 5014).

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne (p. 5014).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de directeurs et de directrices de centres d'apprentissage (p. 5014).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne (p. 5014).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis de vacance de chaire à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (p. 5014).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Beaucaire (Gard) (p. 5013).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montfermeil (Seine-et-Oise) (p. 5013).

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Morlaix (Finistère) (p. 5013).

Annonces (p. 5015).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Conseil de la République. — Annexes: feuilles 37 et 38 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 17 mai 1952 réglant le budget spécial de l'Algérie et les budgets annexes pour l'exercice 1952-1953.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie, notamment l'article 21;

Vu les délibérations de l'assemblée algérienne en date du 31 mars 1952;

Vu l'arrêté du gouverneur général de l'Algérie en date du 11 avril 1952,

Décrète:

Art. 1er. — Sont réglés conformément aux états annexés au présent décret:

Le budget ordinaire de l'Algérie pour l'exercice 1952-1953 arrêté en dépenses à la somme de 76.439.611.000 F et en recettes à la somme de 76.471.630.000 F;

Le budget extraordinaire de l'Algérie pour l'exercice 1952-1953, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 37.513.550.000 F;

Le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones rattaché pour ordre au budget de l'Algérie, fixé en recettes et en dépenses pour l'exercice 1952-1953 à 9.595.583.000 F;

Le budget annexe du service de l'hydraulique, rattaché pour ordre au budget de l'Algérie, fixé en recettes et en dépenses pour l'exercice 1952-1953 à 6.134.562 000 F;

Le budget annexe de l'imprimerie officielle algérienne rattaché pour ordre au budget de l'Algérie, fixé en recettes et en dépenses pour l'exercice 1952-1953 à 109.904.000 F.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 17 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Décret du 17 mai 1952 homologuant la décision de l'assemblée algérienne portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1952-1953.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu le décret n° 48-1145 du 19 juillet 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 13, 15 et 16 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu l'avis du secrétaire d'Etat au budget;

Vu la transmission, en date du 10 avril 1952, faite par le président de l'assemblée algérienne au gouverneur général de l'Algérie,

Décrète:

Art. 1er. — Est homologuée la décision suivante adoptée par l'assemblée algérienne le 31 mars 1952:

Décision portant fixation des voies et moyens applicables au budget et au plan d'investissements de l'Algérie pour l'exercice 1952 1953.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 17 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'intérieur,

CHARLES BRUNE.

Remises de débets.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 20 avril 1952, il est fait remise gracieuse à M. Hardy (Albert), gardien à la C. R. S. n° III, sous réserve d'un versement préalable de 18.000 F, de la somme de 37.226 F, dont il est redevable envers le Trésor public.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 20 avril 1952, il est fait remise gracieuse à M. Lateyron (Jean), gardien de la paix, d'une somme de 10.364 F, dont il est redevable envers le Trésor public.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances en date du 2 mai 1952, il est fait remise gracieuse à M. Cornier (Jacques) et aux ayants droit de Mme Cornier, ex-auxiliaire de bureau au ministère de l'intérieur, décédée, sous réserve du versement de 19.000 F, de la somme de 38.700 F, dont ils sont redevables envers le Trésor public.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par arrêté du 10 mai 1952, sont admis, par voie de changement d'arme, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, dans les armes et services désignés ci-après, les officiers de réserve dont les noms suivent:

1re REGION MILITAIRE

ETAT-MAJOR DE RÉGION

Dans le cadre des adjoints de chancellerie.

M. Gallou (Pierre-Louis-Eugène), lieutenant d'artillerie. — Vient de la subdivision de Paris.

Dans le corps des interprètes militaires de réserve.

M. Weisbein (Nicolas), lieutenant d'administration du service de santé. — Vient de la direction régionale du service de santé de la 4re région.

SUBDIVISION DE CHARTRES

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Hachet (Jacques-Albert), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE PARIS

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Becq (Marcel-Léon-Henri), capitaine du cadre des adjoints de chancellerie. — Vient de l'état-major de la 1re région.

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Boulou (Marcel-Jean-Alexandre), sous-lieutenant d'infanterie

M. Deschanel (Jacques-Louis-Arthur), sous-lieutenant d'infanterie coloniale.

M. Lerolle (Vincent-Georges-Henri), ingénieur militaire de 2e classe. — Vient de la direction des études et fabrications d'armement.

M. Morel (Jean-Charles-Alfred), capitaine d'infanterie.

M. de Secondat de Montesquieu (Henri-Antonin-Marie-Albert), lieutenant d'infanterie.

M. Magne (Paul-Jean-Marie-François), capitaine d'infanterie.

Dans l'arme de l'artillerie.

M. Depanis (Jacques-Louis), lieutenant d'infanterie.

M. Melmer (André-Claude-Henri), lieutenant d'infanterie coloniale.

M. Requichot (Jacques-Marie-Henri-Jean), sous-lieutenant d'administration du service de l'intendance. — Vient de la direction régionale de l'intendance de la 1re région.

Dans l'arme de l'artillerie (F. T. A.).

M. Rieffel (André-Paul-Louis), capitaine d'infanterie.

Dans l'arme du train.

M. Floravanti (Eugène-Jean-François), sous-lieutenant d'artillerie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Foulon (Gaston-Léon), lieutenant d'infanterie.

M. Frote (Robert-Jean), lieutenant de cavalerie.

M. Gougelot (René-Léon-Paul), capitaine d'infanterie.

M. Lapp (Gilbert-Jean-Charles-Hippolyte-Henri), sous-lieutenant d'artillerie.

M. Lesueur (René-Albert), lieutenant d'infanterie.

M. Roux (Maurice-Henri-Lucien), sous-lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE VERSAILLES

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Choulot (Jacques-Maurice), capitaine d'infanterie coloniale.

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Mauvais (Pierre-Marie-Louis), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme du train.

M. Dricux (Guy-Charles-Georges), capitaine d'infanterie.

2e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION D'ARRAS

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Bouillier (André-Théphile), sous-lieutenant d'infanterie.

M. Cuvelier (Bernard-Charles), sous-lieutenant d'infanterie.

M. Marguier (Charles-Auguste-Marie), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE LILLE

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Gourdin (Daniel-Bérenger), lieutenant d'artillerie.

M. Jabart (Pierre-Maurice), lieutenant d'infanterie.

3e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE NANTES

Dans l'arme de l'infanterie (chef de musique).

M. Porcher (Louis-Auguste), lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme de l'artillerie.

M. Chevalier (Jean-Yves-Joseph-Charles), lieutenant du service des matériels, en situation d'activité au titre de l'artillerie. — Vient de la direction régionale du matériel de la 3e région.

4e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BORDEAUX

Dans l'arme des transmissions.

M. Dezoteux (Jacques-André-Henry), sous-lieutenant de cavalerie.

5e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE PAU

Dans l'arme du train.

M. Forest (Jean-Albert), capitaine d'infanterie.

DÉPÔT DES TROUPES AÉROPORTÉES

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Bechade de Fonroche (Jacques-Raoul), lieutenant du service des matériels. — Admis à servir en situation d'activité au titre de l'infanterie.

6e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHALONS-SUR-MARNE

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Feron (Paul-Edmond-Georges), sous-lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE NANCY

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Marchal (Georges-René), lieutenant d'infanterie coloniale. — Admis à servir en situation d'activité.

Dans l'arme de l'artillerie.

M. Gouvy (Edouard-Marie-Jean), sous-lieutenant de cavalerie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Fontan (Pierre-Louis), lieutenant d'artillerie.

SUBDIVISION DE STRASBOURG

Dans l'arme des transmissions.

M. Klein (Jean-Robert-Eugène), lieutenant d'infanterie.

7e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE BESANÇON

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Lachappelle (Armand-Marie-Henri), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE NEVERS

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Carraz-Billiat (Albert-Jean), lieutenant d'infanterie.
M. Neufville (Michel-Marie-Gustave), lieutenant d'infanterie.

8e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE CHAMBÉRY.

Dans l'arme des transmissions.

M. Bouvier (René-François-Joseph), capitaine d'infanterie.

SUBDIVISION DE CLERMONT-FERRAND

Dans l'arme du train.

M. Faure (Jean), capitaine d'artillerie coloniale. — Admis à servir en situation d'activité au titre du train.

SUBDIVISION DE GRENOBLE

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Buffel du Vaure (Bruno-Marie), sous-lieutenant d'infanterie.
M. Morel (Paul-Jean-Charles), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Escudier (Robert-Albert-Henri), sous-lieutenant du génie.
M. Paysant (Jean-Elie), sous-lieutenant du génie.

SUBDIVISION DE LYON

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Bayeux (Maurice), lieutenant d'infanterie.
M. Chapon (Maxime), lieutenant d'infanterie.
M. Doucet (Joseph-Nicolas), lieutenant d'infanterie.
M. Paoli (Pierre-François), sous-lieutenant d'infanterie.

Dans l'arme des transmissions.

M. Valentini (Paul-Barthélémy-Pancrace), lieutenant d'artillerie, en situation d'activité au titre des transmissions.

SUBDIVISION DE SAINT-ETIENNE

Dans l'arme du train.

M. Chosson (Antoine-Marius), lieutenant d'infanterie.

9e REGION MILITAIRE

SUBDIVISION DE MARSEILLE

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Silhol (Isidore-Marie-Maxime), lieutenant d'infanterie.

SUBDIVISION DE MONTPELLIER

Dans l'arme du train.

M. Costa (Marcel-Léon), sous-lieutenant d'artillerie coloniale.

Dans l'arme des transmissions.

M. Jocteur (Louis-Paul), sous-lieutenant du génie.

10e REGION MILITAIRE

DIVISION D'ALGER

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Adrian (Jean-Paul-Albert), capitaine d'infanterie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DU MAROC

COMMANDEMENT DU TRAIN DU MAROC

Dans l'arme du train.

M. Janol (Raymond), lieutenant d'artillerie coloniale.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES TROUPES DE TUNISIE

SUBDIVISION DE TUNIS

Dans l'arme blindée et la cavalerie.

M. Dupertuys (Robert-Adolphe-Noël), lieutenant d'infanterie.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

ETAT-MAJOR

Dans l'arme des transmissions.

M. Lozach (Pierre-Louis), capitaine du service des matériels. — Vient de la direction du matériel des forces françaises en Allemagne.

ZONE CENTRE

Dans l'arme de l'artillerie.

M. Morel (André-Félix-Louis), sous-lieutenant de cavalerie.

ZONE SUD

Dans l'arme du train.

M. Mercier (André-Max-Eugène), capitaine d'infanterie.

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES FRANÇAISES EN AUTRICHE

Dans l'arme du train.

M. Canet (Charles-Maurice-Marie), lieutenant d'infanterie.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES EN INDOCHINE

Dans l'arme de l'infanterie.

M. Bonotaux (Jean-Pierre-Eugène-François), sous-lieutenant du service des matériels. — Admis à servir en situation d'activité.

Ces officiers sont affectés, pour administration, aux états-majors désignés ci-dessus.

Dégagement des cadres (armée de terre, active).

Par arrêté du 13 mai 1952, les officiers dont les noms suivent, déjà bénéficiaires de l'article 12 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, sont admis au bénéfice de l'article 7 de ladite loi:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(A compter du 1er juin 1952.)

M. le capitaine Deveaux (Jean). — Commandant de la subdivision militaire de Metz.

(A compter du 1er juin 1951 [régularisation].)

M. le lieutenant Riou (Pierre-Yves-Marie). — Général commandant la division de Casablanca.

Artillerie.

(A compter du 1er juin 1952.)

M. le chef d'escadron Courroy (Gilbert-Adolphe). — Commandant de la subdivision militaire de Nancy.

M. le chef d'escadron Laborderie (Auguste-Antoine-Jacques). — Commandant de la subdivision militaire de Besançon.

M. le chef d'escadron Mackiewiez (André-Marie). — Commandant de la subdivision militaire de Paris.

M. le capitaine Fabre (René-Auguste-Séraphin). — Colonel commandant l'artillerie du Maroc, à Rabat.

M. le lieutenant Ziegler (Charles-René). — Commandant de la subdivision militaire de Strasbourg.

Matériel.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

(A compter du 1er juin 1952.)

M. le lieutenant Compigne (Max-Marie-François-Joseph). — Directeur du service du matériel de la 7e région militaire, à Dijon.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(A compter du 1er juin 1952.)

M. le capitaine Douard (Raymond-Fernand). — Directeur du service du matériel de la 1re région militaire, à Paris.

M. le capitaine Jason (Raymond-Alfred). — Directeur du service du matériel de la 8e région militaire, à Lyon.

TROUPES COLONIALES

Artillerie.

(A compter du 1er juin 1952.)

M. le chef d'escadron Rochelet (Robert-Eugène). — Commandant de la subdivision militaire de Paris.

Les conditions dans lesquelles les officiers en cause recevront application de l'article 10 et, le cas échéant, de l'article 13 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946, feront l'objet de dispositions ultérieures.

De même, un arrêté ultérieur fixera les conditions d'application aux intéressés des dispositions de l'article 11 de la loi susvisée.

Les autorités désignées en regard des noms des officiers dégagés des cadres sont chargées de la notification du présent arrêté.

Nomination au grade d'aspirant de réserve (intendance métropolitaine).

Par décision ministérielle n° 982-I/INT en date du 7 mai 1952, ont été nommés au grade d'aspirant de réserve du service de l'intendance, pour prendre rang du 16 avril 1952, les élèves aspirants de réserve du contingent 1951/2 dont les noms suivent:

Catégorie bureaux.

MM.

Meyzonnade (Henri-André), classe 1947, recrutement de Lyon, mle 970.

Mouton (Claude-Serge-Ermosthène), classe 1948, recrutement de Valenciennes, mle 971.

Magnani (Rémy-Jean-Gilbert-Lionel), classe 1946, recrutement de Dijon, mle 969.

Séchet (Philippe-Marcel), classe 1948, recrutement de Paris, mle 798.

Lapierre (Jean-Claude-Eugène), classé 1949, recrutement de Paris, mle 921.

Simonet (Paul-Louis), classe 1948, recrutement de Lyon, mle 772.

Orizet (Gérard-Jean-Georges), classe 1948, recrutement de Marseille, mle 972.

Hus (Alain-Georges-Jean-André), classe 1946, recrutement de Paris, mle 854.

Hoeffel (Daniel-Chimoli-Paul), classe 1949, recrutement de Strasbourg, mle 767.

Daussy (Jean-Claude-Lucien), classe 1948, recrutement de Paris, mle 52328.

Rouanet (Jean-Louis-Emile), classe 1946, recrutement de Marseille, mle 942.

Hourdequin (Philippe-Henri), classe 1947, recrutement de Paris, mle 847.

Bachelet (Pierre-Marcel), classe 1946, recrutement de Lille, mle 16913.

Le Coconnier (Pierre-Edouard-Pop), classe 1950, recrutement de Paris, mle 1019.

Cossec (Albert), classe 1946, recrutement de Rennes, mle 46585.

Blanc (Armand-Georges-Charles-Jules), classe 1949, recrutement de Strasbourg, mle 11870.

Billaud (Gérard-Philippe), classe 1947, recrutement de Paris, mle 5986.

Chadeau (André), classe 1947, recrutement de Paris, mle 41426.

Maure (Jean-Maurice-Henry), classe 1950, recrutement de Paris, mle 977.

Cahuzac (Henri-Lucien-Joseph), classe 1947, recrutement d'Oran, mle 2036.

Hervé (Maurice-Frédéric-Gérard), classe 1947, recrutement de Paris, mle 813.

Lasserre (Jean-Osmin-Pierre), classe 1948, recrutement de Toulouse, mle 858.

Robin (Jean-Stéphane-Pierre), classe 1946, recrutement de Dijon, mle 880.

Brès (René-Alexandre), classe 1947, recrutement de Paris, mle 35034.

Rascalou (Yves-Joseph-Emile), classe 1947, recrutement de Toulouse, mle 901.

Barbant (Daniel-Julien), classe 1947, recrutement de Paris, mle 36788.

Demas (Gérard-Louis-Jean), classe 1946, recrutement de Rabat, mle 79.

Constantin (Paul-Antoine-Jean-Noël), classe 1947, recrutement de Marseille, mle 9604.

Pellerin (Philippe-Constant-Robert), classe 1946, recrutement de Dijon, mle 831.

Cantaloube-Ferricu (Paul-Emile-Louis), classe 1949, recrutement d'Alger, mle 214.

Haik (Guy-Maurice), classe 1947, recrutement d'Oran, mle 808.

Bony (Camille), classe 1948, recrutement de Paris, mle 16828.

Usciati (Mathieu-François), classe 1946, recrutement de Marseille, mle 196.

Durancy (Robert-Henri), classe 1950, recrutement de Paris, mle 58828.

Belmas (Jean-François), classe 1948, recrutement de Toulouse, mle 21748.

Ribetto (Jacques-Jean), classe 1947, recrutement de Constantine, mle 908.

Cousiy (Jean-Claude-Pierre), classe 1950, recrutement de Paris, mle 61333.

Autrand (Jean-Aimé-Maurice), classe 1946, recrutement de Marseille, mle 17716.

Duhamel (Jacques-Paul-Gaston), classe 1951, recrutement de Rabat, mle 583.

Bayle (François-Paul-Louis), classe 1949, recrutement d'Oran, mle 3061.

Berthault (Claude-Georges-Henri), classe 1951, recrutement de Poitiers, mle 4794.

Lamé (André-Paul-Joseph), classe 1948, recrutement de Paris mle 963.

Goy (Jacques-Louis), classe 1948, recrutement de Paris, mle 810.

Mouly (André-Antonin-Marie-Henri), classe 1946, recrutement de Lyon, mle 790.

Ramet (Paul-Jacques-Eugène), classe 1949, recrutement de Lyon, mle 788.

Krafft (Marie-Jehan-Ghislain-Constant-Jacques-Olivier), classe 1946, recrutement de Paris, mle 814.

Taïb (Pierre-Emile), classe 1946, recrutement de Rabat, mle 998.

Cohen de Lara (Jean-Pierre-Jacques), classe 1946, recrutement d'Alger, mle 2008.

Macchia (André-Charles), classe 1946, recrutement de Marseille, mle 983.

Rosemberg (Michel), classe 1947, recrutement de Paris, mle 878.

Casanova (Yves), classe 1947, recrutement de Tunis, mle 239.

Scotto Di Covella (Félix-Pascal), classe 1949, recrutement de Marseille, mle 962.

Four (Robert-Jean-Albert), classe 1947, recrutement de Lyon, mle 978.

Di Rocco (Louis-Vincent), classe 1947, recrutement de Marseille, mle 5583.

Bagnol (Pierre-Célestin), classe 1948, recrutement de Marseille, mle 22037.
Granier (Henri-Pierre-Frédéric-Georges), classe 1947, recrutement de Toulouse, mle 939.
Laporte (Jacques-Jean-Antoine-Pierre), classe 1948, recrutement de Poitiers, mle 975.

Catégorie Subsistances.

MM.
Lombard (Charles-Raymond-Louis), classe 1949, recrutement de Lyon, mle 795.
Grosrenaud (André), classe 1947, recrutement d'Alger, mle 953.
Ricros (Henri-Jules), classe 1950, recrutement de Toulouse, mle 785.
Saupin (Jean-Marc-Georges), classe 1950, recrutement de Paris, mle 837.
Garau (Roger-Alfred-Yves), classe 1948, recrutement de Toulouse, mle 826.
Derrua (Jacques-René), classe 1947, recrutement d'Oran, mle 422.
Rossignol (Jean-Lucien), classe 1949, recrutement de Lyon, mle 797.
Bonnaventure (Lucien-Pierre), classe 1948, recrutement de Poitiers, mle 24384.
Bourzat (Daniel), classe 1951, recrutement de Poitiers, mle 8998.
Crespo (Christian-Francis), classe 1950, recrutement d'Alger, mle 2030.
Forestier (Jean), classe 1948, recrutement d'Alger, mle 845.
Cravoisier (Fernand-Pierre-Camille), classe 1949, recrutement de Nancy, mle 3676.
Lefebvre (François-Camille-Edmond), classe 1950, recrutement de Valenciennes, mle 826.
Blin (Jean-Louis-Mathias), classe 1947, recrutement de Valenciennes, mle 38321.
Ferracci (Pierre-Antoine-Ernest), classe 1947, recrutement d'Alger, mle 952.
Feuilly (Claude-René), classe 1950, recrutement de Dijon, mle 922.
Vidal (Prosper-Antoine-Michel), classe 1948, recrutement de Toulouse, mle 774.
Simoneau (Guy-Michel), classe 1948, recrutement de Paris, mle 926.
Vedrenne (Jacques-Roger-Georges), classe 1947, recrutement de Poitiers, mle 960.
Bagnis (Pierre-Gabriel-Gil), classe 1949, recrutement de Marseille, mle 3329.
Auger (André-Daniel), classe 1946, recrutement de Poitiers, mle 30635.
Combescure (Yves-Robert), classe 1948, recrutement de Marseille, mle 30554.
Coulon (Jean), classe 1946, recrutement de Dijon, mle 10633.
Nutini (Gratien-Jean-Marie), classe 1949, recrutement de Paris, mle 976.
Ponso (Roger-Auguste), classe 1950, recrutement de Marseille, mle 982.
Gausserand (Jacques-Louis-Germain), classe 1949, recrutement de Paris, mle 819.
Evrard (Philippe-Pierre-Elie), classe 1949, recrutement de Valenciennes, mle 21339.
Mahy (Claude-Emile-Noël), classe 1950, recrutement de Paris, mle 822.
Devault (Jean-Didier-Edmond), classe 1949, recrutement de Paris, mle 32547.
Barbereau (Pierre-Marie-Marc-André), classe 1951, recrutement de Rennes, mle 31455.
Chevalier (Michel-Georges-Raoul), classe 1950, recrutement de Paris, mle 39016.
Sudraud (Jean-Emile-Pierre), classe 1950, recrutement de Poitiers, mle 869.
Leber (Yves-Marie-François), classe 1949, recrutement de Rennes, mle 930.
Guillet (Gérard), classe 1949, recrutement de Lyon, mle 770.

Catégorie habillement.

MM.
Brackeveldt (Roland-Charles-Gustave), classe 1946, recrutement de Valenciennes, mle 45011.
Darbot (Jean-Albert-Georges), classe 1947, recrutement de Nancy, mle 4180.
Lieffroy (Michel-André), classe 1948, recrutement de Dijon, mle 865.
Faupin (Luc-Albert), classe 1949, recrutement de Nancy, mle 780.
Van-Branteghem (Roland), classe 1949, recrutement de Valenciennes, mle 841.
Rousselet (Louis-Marie-Joseph), classe 1947, recrutement de Rennes, mle 14147.
Bérard (Jean-André-Jacques), classe 1950, recrutement de Paris, mle 28726.
Chabod (Stéphane-Marie-Charles-Simon), classe 1948, recrutement de Dijon, mle 18901.
Imbert (Paul-Jacques), classe 1947, recrutement de Poitiers, mle 857.
Gisi (Jean-Claude), classe 1948, recrutement de Paris, mle 802.
Demessant (Jacques-Martial), classe 1951, recrutement de Paris, mle 51736.
Roux (François-Marie-Alain), classe 1947, recrutement de Lyon, mle 794.
Lasalle (Jean-Marie-Gaston), classe 1948, recrutement de Toulouse, mle 771.
Mieg (Emmanuel-Sébastien-Paul), classe 1949, recrutement de Paris, mle 816.
Mayeras (Guy-François-Valentin), classe 1949, recrutement de Poitiers, mle 862.
Boulanger (Jean-Claude-Marie-Emmanuel), classe 1951, recrutement de Valenciennes, mle 1961.
Trescol (Claude-Damien-Jean), classe 1948, recrutement de Paris, mle 830.
Langrand (Philippe-Daniel), classe 1951, recrutement de Paris, mle 821.
Hennoque (Michel-Claude), classe 1950, recrutement de Paris, mle 851.
Fleury (Maurice-Charles-François), classe 1947, recrutement de Rennes, mle 825.
Herpin (Didier-Jean), classe 1948, recrutement de Valenciennes, mle 833.
Guéron (Jacques), classe 1949, recrutement de Marseille, mle 796.
Uhart (Pierre-Roger-Jean), classe 1950, recrutement de Toulouse, mle 906.
Buzin (Michel-Maurice-René), classe 1949, recrutement de Paris, mle 31937.

Admission à l'honorariat.

SERVICE DE L'INTENDANCE

Par décision ministérielle en date du 9 mai 1952, les officiers de réserve du service de l'intendance, rayés des cadres, dont les noms suivent, ont été admis à l'honorariat de leur grade à compter de la date de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1923):

Intendant militaire et attaché à l'intendance.

M. Ayrault (Gaston-Florentin), intendant militaire de 3e classe.
M. Bosc (Eugène-Lucien-Charles-Edouard), attaché de 2e classe à l'intendance.

Officiers d'administration.

M. Robinson (Pierre-Marcel), commandant d'administration.
M. Serre (Charles-Armand), capitaine d'administration.
M. Rousseau (Gaston-Jules), capitaine d'administration.
M. Plantie (Bernard-Marie-Charles), lieutenant d'administration.
M. Profizi (Frédéric), lieutenant d'administration.

Liste nominative des officiers appartenant à la 64e promotion (1950-1952) de l'école supérieure de guerre ayant obtenu le brevet d'études militaires supérieures.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM. Brossolet (Pierre), chef de bataillon.
Carrere (René-Etienne-Antoine-Joseph), chef de bataillon.
Chabrier (Edmond-Paul), chef de bataillon.
de Corta (Renaud-Marie-René), chef de bataillon.
Davezan (Marcel-Jean-Roger), chef de bataillon.
Debarnot (Maximilien-Marie-Philibert-Antoine), chef de bataillon.
Frison (Jean-Georges-Jacques), lieutenant-colonel.
Goubard (Pierre-Julien-Paul), chef de bataillon.
Goujon (Pierre-Louis-Jean), chef de bataillon.
de Jacquelot du Boisrouvray (Maurice-Marie-Charles), chef de bataillon.
Kah (Edouard-Louis-Marcel), chef de bataillon.
Kretz (Jean-Paul), chef de bataillon.
de La Ruelle (Claude), chef de bataillon.
de Lassus Saint-Genies (Jean-Pierre-Jacques-Frédéric-Marie-Joseph), chef de bataillon.
Le Begue de Germiny (François-Marie-Robert), chef de bataillon.
Leroy (Jean-Jacques-Edouard), chef de bataillon.
Pin (François-Louis-Damien), lieutenant-colonel.
Proudhom (Roger-Georges-Jean), chef de bataillon.
Roger (Marcel-Maurice), chef de bataillon.
Rollin (Pierre), chef de bataillon.
Rubillon du Lattay (Henri-Paul-Marie-Joseph), chef de bataillon.
Sellenet (Jean-Gustave-Pierre-Camille-Marie), capitaine.
Thibierge (Jacques-Emile), chef de bataillon.
Wirth (Henri), chef de bataillon.

Arme blindée et cavalerie.

MM. Arnoux de Maison Rouge (Marie-Gilbert-Bernard), lieutenant-colonel.
Dumont (René-Louis), chef d'escadrons.
du Hays (Humbert-Marie-Benoît-Joseph-Alphonse), chef d'escadrons.
Launay (Jean-Camille-Marie-René), chef d'escadrons.
Lefèvre (Georges-Auguste-Frédéric), chef d'escadrons.
Prechac (Louis-Renaud-Jules), capitaine.
de Roquemaurel (Jean-Marie-François), chef d'escadrons.
Valat-Morlo (Pierre-Marie-Paul), chef d'escadrons.

Artillerie.

MM. Aublet (Robert-André-Marie), chef d'escadron.
Baju (Robert-Marie-Albert), chef d'escadron.
Barbier (Jean-Maurice), chef d'escadron.
Beugnet (Gaston-Jean), chef d'escadron.
Bieche (Robert), chef d'escadron.
de Fleurian (André-Jean-Ode), capitaine.
Kreitmann (Pierre-Charles), chef d'escadron.
Le Roy (Maurice-Emile), chef d'escadron.
Nalet (René-Georges), chef d'escadron.
Du Pouget de Nadaillac (Bertrand-Sigismond-Prosper-Osmond), chef d'escadron.
Valentin (François-Marcel-Jacques), chef d'escadron.

Train.

M. Dubois (Robert-Jean-Joseph), lieutenant-colonel.

Transmissions.

MM. Batissier (Jacques-Julien-Jean), chef de bataillon.
Blonde (Louis-Paul-Isaïe), lieutenant-colonel.
Piedagnel (Clément-Henri-Elie), capitaine.
Stuck (Paul-Robert), chef de bataillon.

Génie.

MM. Annequin (Jean-Louis), capitaine.
Hublot (Emmanuel-Alix-Ernest), lieutenant-colonel.

Ingénieurs du service des matériels.

Subdivision Artillerie.

MM. de Benoist de Gentissart (Pierre-Marie-Isidore), commandant.
de Colnet de Fillain (Jean-Noël), commandant.

Intendance.

M. Ourliac (André-Louis-Pierre-Léon), intendant militaire de 2e classe.

Santé.

M. Ory (Jean-Auguste-Antoine), médecin lieutenant-colonel.

Fabrications d'armement.

M. Duclos (Raymond-Jean-Alexandre), ingénieur militaire principal.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

MM. Fonde (Julien-Roger-Jean-Pierre), lieutenant-colonel.
Goffier (Raymond), chef de bataillon.
Lecuyer (Jacques-Alphonse-Léon), chef de bataillon.
Revault d'Allonnes (Jean-Gabriel-France), chef de bataillon.
Rocaboy (Joseph-Marie-Albert), lieutenant-colonel.

Artillerie coloniale.

MM. Guyadier (Alphonse-Jean-Marie), lieutenant-colonel.
Trocme (Philippe-Eugène-André), lieutenant-colonel.

Santé coloniale.

M. Peyron (Jacques-Paul-Marie), médecin commandant.

Liste, par ordre alphabétique, des candidats radiés du peloton préparatoire aux pelotons d'élèves officiers de réserve de l'air (6e promotion. 2e fraction).

(Admissions insérées au *Journal officiel* nos 65 du 14 mars 1952; 304 des 24 et 25 décembre 1951; 8 du 10 janvier 1952.)

(Décision ministérielle n° 3113/EMP/5 du 30 avril 1952.)

Candidat réformé.

Malejczyk (Stanislas-W.), n° 2972/SPAA 4/A du 1er mars 1952.

Candidats radiés sur leur demande.

Boyer (Henri-J.-L.), n° 2943/SPAA 4/A du 29 février 1952.
Delobel (Pierre-Auguste-A.), n° 3942/SPAA 4/A du 8 mars 1952.
Fourrier (Claude-Clément-A. A.), n° 3912/SPAA 4/A du 18 mars 1952.

Liste des véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires.

NUMÉRO d'ordre.	GENRE	MARQUE	TYPE	NUMÉRO matricule.	NUMÉRO de châssis.
		I. — VOITURES DE LIAISON			
En compte à la direction du matériel de la 1re région militaire, Paris.					
1	V. G. L.	Talbot.	T. 120	019101	95520
2	V. G. L.	Delage.	D. 6. 70	019162	54398
3	V. G. L.	Hotchkiss.	864	152855	72061
4	V. G. L.	Hotchkiss.	686	020029	62199
5	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020042	62090
6	V. G. L.	Hotchkiss.	686	020069	80783
7	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020091	66794
8	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020093	80051
9	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020215	62110
10	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020237	81150
11	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020294	81007
12	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020308	81107
13	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020609	81051
14	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020611	66780
15	V. G. L.	Hotchkiss.	686	020698	82200
16	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020229	66522
17	V. G. L.	Hotchkiss.	680	020270	80630
18	V. L.	Citroën.	11 B	7140 JP. 4	153113
19	V. L.	Citroën.	11 BL	1373 HR. 2	374609
20	V. L.	Citroën.	11 BL	9116 R. L.	366505
21	V. L.	Peugeot.	202	133 YG 4	832304
En compte à la direction du matériel de la 9e région militaire, Marseille.					
22	V. L.	Peugeot.	202	115205	827239
23	V. L.	Citroën.	11 BL	118561	415724
En compte à la direction du matériel des troupes du Maroc, Rabat.					
24	V. L.	Buick.	»	152956	194782
		II. — UTILITAIRES			
En compte à la direction du matériel de la 10e région militaire, Alger.					
1	Autocar.	Citroën.	B. 32	600073-709829	ITM. 11557

Tour de départ pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs à la date du 1er avril 1952.

(Additif au *Journal officiel* du 8 avril 1952, page 3682.)

Les sous-officiers appartenant à l'arme du train (D. P. M. A. T.) figurant sur les extraits de listes suivants sont inscrits, à compter du 1er avril 1952, sur le tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Ces inscriptions nouvelles font suite à celles publiées au *Journal officiel* du 8 avril 1952 (p. 3688), dont les prescriptions sont applicables aux personnels ci-après:

Train.

Inscriptions nouvelles.

A. — Sous-officiers du service général (*suite*).

Adjudants-chefs.

7 Serneels (J.), E. M. Berlin.
8 Schoemacker (G.), E. M. P. Autun.
9 Passion (L.), 1er E. R. T.
10 Gaudron (J.), 122e E. R. G. T.
11 Dumontet (J.), 132e E. T.
12 Andrey (F.), G. T. 127.
13 Chassard (P.), 85e compagnie Q. G.
14 Zicavo (B.), C. C. R. 254.
15 Boidin (G.), 121e R. T.
16 Richiero (C.), G. T. 507.
17 Blelly (R.), centre mobilisateur Chaumont.
18 Noto (M.), C. D. T. 22.
19 Guyot (A.), 121e R. T.
20 Beziaud (A.), E. A. I. Saint-Maixent.
21 Laurent (A.), G. T. 502.
22 Camus (J.), 31e compagnie de camp.
23 Sequeval (E.), 123e E. R. G. T.
24 Barbier (C.), 9e C. R. T.
25 Vidal (F.), G. T. 513.
26 Volle (R.), G. T. 512.
27 Bolufer (J.), 10e C. R. T.
28 Navarro (A.), G. T. 509.
29 Cixous (G.), 121e R. T.
30 Font (A.), 9e C. R. T.
31 Le Lann (J.), 41e compagnie Q. G.

Adjudants.

42 Sauteraud (L.), 121e R. T.
43 Bastian (C.), G. T. 504.
44 Delorme (P.), 8e C. R. T.
45 Noreux (E.), G. T. 507.
46 Barouillet (G.), 1er E. R. T.
47 Bot (A.), 41e compagnie Q. G.
48 Eifler (F.), 185e compagnie Q. G.
49 Beraud (P.), 1er E. R. T.
50 Leonard (H.), 26e E. T.
51 Auguste (M.), 121e R. T.
52 Vacherie (L.), 132e E. T.
53 Girard (M.), C. A. R. no 102.
54 Hilfiger (L.), G. T. 529.
55 Vancauwelaert (E.), G. T. 512.
56 Barquon (J.), 5e C. R. T.
57 Smaili (R.), 26e E. T.
58 De Saint-Jacob (H.), G. T. 527.
59 Tarres (M.), 129e E. R. G. T.
60 Mege (C.), 129e E. R. G. T.
61 Delouche (R.), G. T. 507.
62 Brumaire (H.), C. C. R. 254.
63 Romary (R.), 122e E. R. G. T.
64 Raynaud (P.), 121e R. T.
65 Guillaud (G.), G. T. 529.
66 Dorard (G.), 1er E. R. T.
67 Lajarige (J.), 129e E. R. G. T.
68 Djerba (M.), 101e compagnie Q. G.
69 Molsset (P.), 102e compagnie Q. G.
70 Helle (R.), E. A. T. Tours.
71 Vert (P.), 5e C. R. T.
72 Andreu (R.), G. C. R. 601.
73 Thouvenot (G.), 122e E. R. G. T.
74 Poinsot (R.), C. C. R. 253.
75 Maillegol (J.), 121e R. T.
76 Cirelli (J.), 132e E. T.

Maréchaux des logis-majors.

7 Vinuales (L.), 123e E. R. G. T.
8 Desanti (P.), G. T. 353.
9 Servat (J.), G. T. 513.
10 Rugat (P.), G. T. 530.
11 Canicio (M.), 10e C. R. T.
12 Dreux (P.), 27e E. T.
13 Clavel (R.), 27e E. T.
14 Nicole (H.), G. C. R. 601.
15 Hernandez (E.), 132e E. T.
16 Garel (B.), 40e compagnie Q. G.

Maréchaux des logis chefs.

31 Lafaux (L.), 41e compagnie Q. G.
32 Setteken (R.), 8e C. R. T.
33 Dubuc (J.), 121e R. T.
34 Amoros (E.), 132 E. T.
35 Labrousse (A.), 123e E. R. G. T.
36 Perret (H.), G. T. 354.
37 Badone-Venturo (J.), G. T. 354.
38 Maloeuvre (A.), 3e C. R. T.
39 Joly (D.), G. T. 504.
40 Duarte (L.), 26e E. T.
41 Touze (L.), 26e E. T.
42 Minet (V.), 41e compagnie Q. G.
43 Gay (M.), G. T. 513.
44 Chaigneau (G.), 85e compagnie Q. G.
45 Bruck (E.), D. T. M. V. F.
46 Laveuve (M.), C. C. R. 285.
47 Buisine (R.), 121e R. T.
48 Pla (V.), 5e C. R. T.
49 Rondel (R.), G. T. 529.
50 Geffrelot (M.), C. C. R. 253.
51 Delestrez (R.), G. T. 508.
52 Cremades (F.), G. C. R. 601.
53 Acier (M.), G. T. 354.
54 Almecija-Y-Garcia (J.), C. D. T. 23.
55 Argentel (L.), 122e E. R. G. T.
56 Jestin (J.), 1er E. R. T.
57 Cleguer (M.), G. C. R. 602.
58 Filippi (R.), G. T. 353.
59 Ruiz (J.), 41e compagnie Q. G.
60 Waque (C.), G. T. 512.
61 Fanizzi (J.), G. T. 502.
62 Nael (H.), G. T. 504.
63 Grosjean (L.), 31e compagnie de Camp.
64 Trottet (C.), centre mob., Laon.
65 Bouju (P.), G. T. 512.
66 Elser (M.), G. C. R. 601.
67 Geslin (R.), G. C. R. 601.
68 Bouchard (A.), C. D. T. 21.
69 Arnoux (R.), 132e E. T.
70 Aniba (M.), 31e compagnie de camp.
71 Binet (R.), E. A. T., Tours.
72 Kuntz (R.), C. C. R. 254.
73 Bregent (R.), 132e E. T.
74 Tcherkes (L.), 26e E. T.
75 Hovel (S.), 1er E. R. T.

Maréchaux des logis.

57 Meyer (J.), G. T. 385.
58 Leforestier (R.), D. T. M. V. F.
59 Rabie (M.), G. T. 509.
60 Blaise (F.), G. T. 512.
61 Pont (M.), 123e E. R. G. T.
62 Garcia (M.), G. T. 513.
63 Peborde (G.), E. A. T., Tours.
64 Chapert (L.), G. S. E. E. M. S., Paris.
65 Fruitet (R.), G. T. 513.
66 Tarrats (M.), 4e C. R. T.
67 Reffin (G.), 122e E. R. G. T.
68 Cronn (J.), 42e compagnie Q. G.
69 Paillhasse (P.), 8e C. R. T.
70 Lourdel (M.), 123e E.R.G.T.
71 Robin (M.), C.D.T. 22.
72 Cazauran (C.), 132e E. T.
73 Navarro (L.), C.S.E.E.M.S Paris.
74 Danonville (C.), E.A.T. Tours.
75 Trannoy (P.), G.S.E.E.M.S. Paris.
76 Choisy (E.), 43e compagnie Q. G.
77 Portets (A.), 122e E. R. G. T.
78 Simon (A.), G. T. 520.
79 Rossi (F.), 28e E. T.
80 De Vichet (H.), 129e E.R.G.T.
81 Moulia (H.), 1er E. R. T.
82 Soreau (M.), 121e R. T.
83 Barre (P.), 121e R. T.
84 Lutz (R.), G. T. 512.
85 Le Glorennec (C.), G. T. 385.
86 Ding (G.), C. C. R. 281.
87 Cahuzac (A.), 45e compagnie Q. G.
88 Collas (B.), C. C. R. 285.
89 Michelet (G.), G. T. 353.
90 Istria (A.), 132e E. T.
91 Gardes (G.), G. T. 529.
92 Leizour (L.), G. T. 530.
93 Hardy (G.), E. A. T. Tours.
94 Lemaître (L.) C. C. R. 254.
95 Carcagno (R.), 28e E. T.
96 Mercier (L.), 8e C. R. T.
97 Viciedo (A.), 85e compagnie Q. G.
98 Lewicki (A.), 121e R. T.
99 Phalip (H.), 1er E. R. T.
100 Balussou (G.), G. T. 513.
101 Mehay (L.), G. C. R. 601.
102 Nivot (G.), 7e C. R. T.
103 Bourgeois (J.), Q.G.C.S.T.M.
104 Duplessy (J.), G. T. 500.
105 Bergon (R.), 4e C. R. T.
106 Braun (G.), 45e compagnie Q. G.
107 Pereme (R.), G. T. 353.
108 Ros (A.), 25e E. T.
109 Dardenne (Y.), G. T. 502.
110 Benoit (R.), E. S. M. et E. M. I. A.
111 Magnin (R.), G. T. 353.
112 Laurent (J.), G. T. 385.
113 Cottrel (A.), E. A. T. Tours.
114 Fontaine (G.), 26e E. T.
115 Masson (G.), 4e C. R. T.
116 Van de Put (J.), 4e C. R. T.
117 Lemoigne (R.), G. T. 520.
118 Lauriere (N.), 1er E. R. T.
119 Garnung (J.), 132e E. T.
120 Cauture (R.), G. T. 509.
121 Verlhac (M.), E. A. T. Tours.
122 Tirman (G.), G. T. 385.
123 Doras (R.), G. T. 527.
124 Lefebvre (M.), G. T. 385.
125 Lecordie (D.), G. T. 385.
126 Mahut (C.), C. C. R. 254.
127 Léger (D.), G. T. 512.
128 Papret (G.), C. D. T. 21.
129 Nicolai (T.), Q.G. C.S.T.M.
130 Planchais (A.), G. T. 512.
131 Nègre (J.), 7e C. R. T.
132 Cros (G.), E. A. T. Tours.
133 Gobin (B.), G. T. 509.
134 Tocu (J.), 129e E. R. G. T.
135 Dugravot (S.), 85e compagnie Q. G.
136 Couty (B.), 122e E. R. G. T.
137 Troniou (J.), G. C. R. 602.
138 Baumel (B.), G. C. R. 602.
139 Malgras (J.), E. A. T. Tours.
140 Ougier (R.), 132e E. T.
141 Sipoly (P.), G. T. 507.
142 Thomas (R.), G. T. 507.
143 Dilienseger (R.), G. T. 507.
144 Morillon (A.), G. T. 512.
145 Montagnon (G.), 26e E. T.
146 Perroteau (M.), G. T. 512.
147 Journée (R.), G. T. 502.
148 Zeimen (J.), C. D. T. 21.
149 Carcagno (G.), G. T. 520.
150 Decamp (R.), G. T. 530.
151 Bros (R.), 129e E. R. G. T.
152 Caux (Y.), G. T. 507.
153 Loschi (E.), 132e E. T.
154 Buron (J.), G. C. R. 601.
155 Giacomoni (R.), G. T. 513.
156 Diana (A.), C. F. T. T.
157 Paillard (A.), G. T. 512.
158 Rouers (J.), G. T. 512.
159 Guidat (J.), G. T. 354.
160 Pierotti (J.), G. T. 512.
161 Boursier (C.), 132e E. T.
162 Bourguignon (R.), G. T. 507.
163 Cazenave (R.), 5e C. R. T.
164 Diot (G.), G. T. 509.
165 Passamar (J.), G. T. 509.
166 Votion (C.), 26e E. T.
167 Maillart (J.), 101e compagnie Q. G.
168 Thillien (M.), 26e E. T.
169 Santoni (S.), 26e E. T.
170 Henriot (J.), 85e compagnie Q. G.
171 Herve (G.), 121e R. T.
172 Foucher (C.), G. T. 354.
173 Morlon (G.), 1er E. R. T.
174 Patrix (J.), 51e compagnie Q. G.
175 Boutaud (J.), 42e compagnie Q. G.
176 Dal (J.), G. T. 500.
177 Briet (R.), G. T. 500.
178 Reiland (N.), C. C. R. 252.
179 Bernard (G.), C. C. R. 252.
180 Bertho (S.), 123e E. R. G. T.
181 Chrétien (B.), 102e compagnie Q. G.
182 Deleuze (R.), 129e E. R. G. T.
183 Dreschel (E.), G. T. 504.
184 Roquet (J.), 121e R. T.
185 Lecoules (J.), E. S. M. et E. M. I. A.
186 Tranier (G.), E. S. M. et E. M. I. A.
187 Barbu (R.), 65e compagnie Q. G.
188 Begneu (M.), 122e E. R. G. T.
189 Leclainche (J.), 3e C. R. T.
190 Cozien (M.), 41e compagnie Q. G.
191 Cassan (R.), 35e compagnie de camp.
192 Milleliri (F.), 1er E. R. T.
193 Blanc (N.), G. T. 385.
194 Doinel (R.), C. D. T. 20.
195 Fernoux (G.), G. T. 504.
196 Charvet (J.), C. C. R. 253.
197 Cervoni (T.), 129e E. R. G. T.
198 Colongo (J.), 25e E. T.
199 Kerael (Y.), G. C. R. 602.
200 Debayle (M.), 123e E. R. G. T.
201 Milleret (J.), 5e C. R. T.

202 Thimoleon (G.), G. T. 513.
203 Petit (G.), 122e E. R. G. T.
204 Clerc (A.), C. C. R. 252.
205 Gastaldi (C.), C. C. R. 285.
206 Kestler (A.), C. C. R 252.
207 Bigot (C.), 26e E. T.
208 Stock (G.), 52e compagnie Q. G.
209 Rabault (J.), 123e E. R. G. T.
210 Tison (J.), 121e R. T.
211 Fillonneau (A.), G. C. R. 601.
212 Jacobs (H.), 26e E. T.
213 Bervas (H.), G. T. 385
214 Pietron (L.), 26e E. T.
215 Daniel (R.), C. F. T. T.
216 Delbes (R.), C. A. R. n° 4.
217 Desfaits (G.), G. T. 529.
218 Mollard (G.), C. C. R. 281.
219 Hutteau (C.), 121e R. T.
220 Besnier (Y.), 123e E. R. G. T.
221 Portelli (G.), E. A. T. Tours.
222 Boiago (A.), G. T. 513.
223 Sypniewski (S.), G. C. R. 601.
224 Delbende (B.), 122e E. R. G. T.
225 Arsaut (E.), G. T. 513.
226 Bauduin (Y.), 121e R. T.
227 Cervellera (J.), 36e compagnie de camp.
228 Gravier (H.), 131e compagnie Q. G.
229 Godin (S.), E. A. T. Tours.
230 Chevalier (G.), 3e C. R. T.
231 Thoreau (B.), G. T. 509.
232 Maas (J.), 121e R. T.
233 Delporte (C.), G. T. 500.
234 Lacroix (R.), 132e E. T.
235 Mazet (J.), 26e E. T.
236 Houles (P.), C. C. R. 253.
237 Mourton (J.), 42e compagnie Q. G.
238 Mebarki (M.), Q. G. 21e D. I.
239 Deschamps (A.), 1er E. R. T.
240 Blois (J.), E. A. T. Tours.
241 Bouly (D.), G. T. 500
242 Jolly (J.), C. D. T. 23.
243 Maussibot (C.), 121e R. T.
244 Mangeon (R.), C. C. R. 281.
245 Bernede (M.), E .A. T. Tours.
246 Monti (L.), 129e E. R. G. T.
247 Remy (J.), 129e E. R G. T.
248 Moussaron (P.), G. T. 520.

G. — SOUS-OFFICIERS RENGAGÉS SPÉCIAUX (*suite*).

Adjudants chefs.

45 *bis* Rosenberger (T.), G. T. 529.
48 *bis* Gosez (R.), G. C. R. 601.
29 *bis* Raymond (R.), 8e C. R. T.

Adjudant.

41 *bis* Maillot (Y.), G. T. 520.

Maréchal des logis-major.

45 *bis* Giraud-Heraud (G.), 129e E. R. G. T.

Maréchaux des logis chefs.

30 *bis* Goy (J.), 9e C. R. T.
30 *ter* Million-Rousseau (A.), 8e C. R. T.
51 *bis* Collet (J.), 3e C. R. T.

Maréchaux des logis.

56 *bis* Kontzler (M.), 185e compagnie Q. G.
56 *ter* Delezay (M.), 132e E. T.
57 *bis* Laborie (Y.), 181e compagnie Q. G.
73 *bis* Pioz-Marchand (G.), 8e C. R. T.
74 *bis* Stephan (L.), C. D. T. 23.
75 *bis* Landry (J.), C. C. R. 285.
75 *ter* Ithie (G.), 51e compagnie Q. G.
87 *bis* Casse (J.), E. O. A. C.
89 *bis* Brignole (A.), G. T. 512.
93 *bis* Bonnet (J.), 2e C. R. T.
139 *bis* Sotum (J.), C. D. T. 20.
141 *bis* Bretin (A.), G. T. 530.
156 *bis* Perrier (J.), 132e E. T.
191 *bis* Cecchetto (M.), 32e compagnie de camp.
209 *bis* Magnen (A.), G. T. 353.
209 *ter* Lebrun (B.), 41e compagnie Q. G.
209 *quater* Sutter (J.), 41e compagnie Q. G.
224 *bis* Peny (E.), C. D. T. 20.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret autorisant le bureau de recherches de pétrole à souscrire au capital de la Société de recherches et d'exploitation de pétrole en Nouvelle-Calédonie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 avril 1952:

Page 4187, 2e colonne, au lieu de: « Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce et du secrétaire d'Etat au budget », lire: « Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, ... », lire: « Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'industrie et du commerce, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, ... ».

Même page, même colonne, à la liste des ministres signataires, ajouter:

« *Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,* « TONY RÉVILLON ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 15 mai 1952 conférant l'honorariat de son grade à un ancien directeur de l'administration centrale du ministère de l'économie nationale.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'article 139 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 4 septembre 1944 créant un ministère de l'économie nationale;

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 réorganisant le comité économique et fixant les attributions du ministre de l'économie nationale et l'organisation de ses services;

Vu le décret du 13 mai 1946 portant statut du personnel de l'administration centrale du ministère de l'économie nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Mosnier (Maurice), ancien directeur à l'administration centrale du ministère de l'économie nationale, est nommé directeur honoraire au secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
TONY RÉVILLON.

Décret n° 52-549 du 16 mai 1952 portant ouverture de crédits provisionnels pour le mois de mai 1952 au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 4 de la loi n° 52-417 du 18 avril 1952;

Vu l'article 17 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de la défense nationale pour le mois de mai 1952 au titre des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de la défense nationale des crédits s'élevant à la somme totale de 33.004.190.000 F et répartis par service et par chapitre conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

ÉTAT ANNEXÉ

Tableau, par service et par chapitre, des crédits ouverts sur l'exercice 1952.

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Constructions aéronautiques.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
130	Personnels militaires	78.000.000
131	Personnels civils titulaires, contractuels et auxiliaires	224.000.000
132	Personnel ouvrier	285.000.000
133	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	17.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
330	Dépenses de fonctionnement	190.000.000
331	Matériel de série pour l'armée de l'air	5.675.000.000
3312	Matériel de série pour l'aéronautique navale	659.000.000
3313	Matériel technique non aérien	228.000.000
3314	Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat	35.000.000
3315	Matériel de série pour les sports aériens	Mémoire.
3316	Matériel de série destiné à Air France	Mémoire.
3317	Matériel de transports civils	200.000.000
3318	Matériel de série destiné à la vente	Mémoire.
3319	Fabrications pour divers ministères	15.000.000
332	Entretien du matériel aérien et rechanges	482.000.000
333	Entretien du matériel de la direction technique et industrielle de l'aéronautique	70.000.000
	Charges sociales.	
431	Prestations et versements obligatoires	131.000.000
	Dépenses diverses.	
630	Versements au fonds d'amortissement	Mémoire.
631	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
632	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
633	Restitutions	Mémoire.
	Total pour la 1re section	8.289.000.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
335	Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	1.515.000.000
336	Etudes et prototypes exécutés pour d'autres départements	5.000.000
	Total pour la 2e section	1.550.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
830	Reconstruction	Mémoire.
840	Réorganisation de l'industrie aéronautique	22.500.000
930	Acquisitions immobilières	Mémoire.
931	Travaux neufs	270.000.000
932	Equipement technique et industriel	570.000.000
9331	Investissements complémentaires	190.000.000
	Total pour la 3e section	1.052.500.000
	Total pour les constructions aéronautiques.	10.891.500.000
	Constructions et armes navales.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
180	Personnels militaires	134.000.000
181	Personnels civils titulaires, auxiliaires et contractuels	135.000.000
182	Personnels ouvriers	1.212.000.000
184	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	39.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
380	Dépenses de fonctionnement	471.800.000
381	Matières et marchés à l'industrie pour l'entretien de la flotte	658.500.000
382	Matières et marchés à l'industrie pour les renflouements	12.000.000
383	Matières et marchés à l'industrie pour les matériels communs d'armement, radars et munitions	586.998.000
384	Matières et marchés à l'industrie pour les constructions neuves de la flotte	509.841.000
385	Matières et marchés à l'industrie pour reconversion et cessions	379.166.000
387	Application de l'accord franco-italien du 14 juillet 1948. — Part des dépenses à la charge du gouvernement italien	50.000.000
388	Entretien de l'aéronautique navale	31.666.000
	Charges sociales.	
480	Prestations et versements obligatoires	256.000.000
	Dépenses diverses.	
680	Versements au fonds d'amortissement	100.000.000
681	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
682	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	4.575.971.000
	2e SECTION. — ETUDES ET PROTOTYPES	
386	Matières et marchés à l'industrie pour les études	118.358.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
8800	Travaux immobiliers	69.775.000
8801	Travaux immobiliers	130.584.000
9810	Gros outillage et matériel roulant	111.416.000
9811	Gros outillage et matériel roulant	103.916.000
9820	Acquisitions immobilières	Mémoire.
9821	Acquisitions immobilières	Mémoire.
9830	Investissements nécessaires à l'exécution de certaines études par le bassin d'essais des carènes	Mémoire.
9840	Investissements nécessaires à l'exécution des travaux demandés par le territoire de Madagascar	Mémoire.
	Total pour la 3e section	415.691.000
	Total pour les constructions et armes navales	5.110.020.000
	Fabrications d'armement.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
160	Personnel supérieur d'encadrement	77.714.000
161	Personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	408.073.000
162	Personnel ouvrier	1.051.315.000
164	Versement forfaitaire de 5 p. 100 au titre de l'impôt cédulaire	64.133.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
360	Frais généraux d'exploitation. — Dépenses de fonctionnement, d'entretien des immeubles.	80.259.000
361	Matières et marche à l'industrie	10.000.000.000
362	Liquidation des dépenses résultant des hostilités	Mémoire.
363	Dépenses relatives aux commandes civiles	Mémoire.
	Charges sociales.	
460	Prestations et versements obligatoires	165.859.000
461	Prestations et versements facultatifs	9.344.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Dépenses diverses.	
660	Versement au fonds d'amortissement	Mémoire.
661	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
662	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	11.856.997.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
365	Etudes et recherches. — Matières et marchés à l'industrie	250.000.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
9000	Travaux neufs. — Equipement	175.000.000
9001	Travaux neufs. — Equipement	Mémoire.
	Total pour la 3e section	175.000.000
	Total pour les fabrications d'armement	12.281.997.000
	Service des essences.	
	1re SECTION. — EXPLOITATION	
	Personnel.	
190	Personnel militaire	29.707.000
191	Personnel civil non ouvrier	13.394.000
192	Personnel ouvrier	24.503.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
390	Achat de carburants, ingrédients et matériel — Droit et taxes de douane	1.936.000.000
391	Frais d'exploitation	418.643.000
392	Achat, entretien et renouvellement des matériels extra-industriels	12.984.000
	Charges sociales.	
491	Prestations et versements obligatoires	9.798.000
492	Prestations et versements facultatifs	427.000
	Dépenses diverses.	
690	Versement au fonds d'amortissement	33.300.000
691	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
692	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
693	Versement au fonds de réserve des excédents de recettes	Mémoire.
694	Versements au Trésor des excédents de recettes	Mémoire.
695	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
696	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	2.478.756.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	TITRE Ier. — DÉPENSES DE CARACTÈRE INDUSTRIEL	
	Equipement.	
9900	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	Mémoire.
9901	Renouvellement, grosses réparations et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	77.000.000
	Total pour les dépenses de caractère industriel	77.000.000
	TITRE II. — DÉPENSES DE CARACTÈRE EXTRA-INDUSTRIEL	
	Reconstruction.	
8910	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	Mémoire.
8911	Reconstruction et grosses réparations d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	1.500.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits.
		francs.
	Equipement.	
9910	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	Mémoire.
9911	Equipement, création d'installations immobilières extra-industrielles (installations réservées)	112.000.000
	Total pour les dépenses de caractère extra-industriel	114.500.000
	Total pour la 3e section	191.500.000
	Total pour le service des essences	2.670.256.000
	Service des poudres.	
	1re SECTION — EXPLOITATION	
	Personnel.	
170	Soldes et indemnités des personnels militaires des poudreries nationales	44.000.000
171	Traitements et indemnités des personnels civils administratifs et techniques des poudreries nationales	53.500.000
172	Salaires et indemnités du personnel ouvrier des poudreries nationales	280.000.000
174	Versement forfaitaire de 5 p. 100 en remplacement de l'impôt cédulaire	15.000.000
	Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
370	Frais généraux relatifs à l'exploitation et dépenses d'exploitation et de fonctionnement	200.000.000
371	Matières et marchés	1.071.000.000
372	Entretien des installations réservées	Mémoire.
	Charges sociales.	
471	Prestations et versements obligatoires	70.000.000
472	Prestations et versements facultatifs	2.500.000
	Dépenses diverses.	
670	Versement au fonds d'amortissement	54.000.000
671	Remboursement de l'avance du Trésor à court terme	Mémoire.
672	Remboursement des avances du Trésor pour couvrir les déficits éventuels d'exploitation	Mémoire.
673	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
674	Versement au fonds de réserve ou au Trésor des excédents de recettes et remboursement	Mémoire.
675	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
676	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
	Total pour la 1re section	1.890.000.000
	2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES	
375	Etudes et recherches	10.500.000
	3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	
	Reconstruction.	
8700	Reconstruction	1.317.000
8701	Reconstruction	750.000
	Equipement.	
9700	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	4.850.000
9701	Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	83.000.000
9710	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service des poudres	Mémoire.
9711	Travaux d'équipement intéressant l'exploitation industrielle du service des poudres	60.000.000
	Total pour la 3e section	149.917.000
	Total pour le service des poudres	2.050.417.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Constructions aéronautiques	10.894.500.000
	Constructions et armes navales	5.110.020.000
	Fabrications d'armement	12.281.997.000
	Service des essences	2.670.256.000
	Service des poudres	2.050.417.000
	Total pour l'état annexe	33.004.190.000

Décret n° 52-550 du 16 mai 1952 portant autorisation de dépenses à titre d'avances en excédent des crédits ouverts (Finances. — II: Services financiers).

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 43 de la loi du 30 avril 1921;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 5 du décret du 29 novembre 1936 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu la loi n° 51-1489 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — II: Services financiers),

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, à titre d'avances, en excédent des crédits ouverts par la loi n° 51-1489 du 31 décembre 1951, l'imputation sur le budget des finances (II. — Services financiers) pour l'exercice 1952 de dépenses s'élevant à la somme totale de 242.170.000 F, répartie par service et par chapitre, conformément à l'état annexé au présent décret.

Art. 2. — Les dépenses ainsi autorisées seront engagées, ordonnancées et acquittées comme en matière de dépenses budgétaires.

Art. 3. — Le présent décret sera soumis à l'approbation du Parlement dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 4. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

ETAT ANNEXE

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits ouverts
		francs.
	Finances.	
	II. — SERVICES FINANCIERS	
	4e partie. — Personnel.	
1160	Travaux à la tâche de la direction générale des impôts	115.592.000
1170	Atelier général du timbre. — Traitements et salaires	2.000.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3080	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Remboursement de frais	1.300 000
3100	Services extérieurs de la direction générale des impôts. — Frais de matériel	37.000.000
3120	Achat et entretien d'instruments de vérification de vignettes et d'objets de scellement (contributions indirectes)	5.000.000
3130	Atelier général du timbre. — Matériel	46.000.000
3230	Loyers et indemnités de réquisitions	2.000.000
	6e partie. — Charges sociales.	
4000	Prestations et versements obligatoires	33.278.000
	Total	242.170.000

Répartition d'annulations et de blocages sur les autorisations de dépenses de travaux neufs des entreprises nationales et de la Société nationale des chemins de fer français.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'article 3 du décret n° 52-462 du 28 avril 1952 portant application des articles 6, 7 et 9 de la loi de finances pour l'exercice 1952 (Investissements économiques et sociaux);

Vu l'avis du commissaire général du plan et de la commission des investissements,

Arrêtent:

Article unique. — Les abattements et les blocages prévus par l'article 3 du décret n° 52-462 du 28 avril 1952, sur les autorisations de dépenses de travaux neufs accordées aux entreprises nationales et à la Société nationale des chemins de fer français par la loi n° 52-14 du 5 janvier 1952 relative au développement des dépenses d'investissements économiques et sociaux pour l'exercice 1952 (état C), sont répartis entre les différentes catégories de travaux conformément à l'état annexé au présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 1952.

Le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre des travaux publics, des transports, et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN BOUCOIRAN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARIE LOUVEL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Tableau, par catégorie de travaux, des annulations et des blocages de dépenses de travaux neufs des entreprises nationales et de la Société nationale des chemins de fer français.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	AUTORISATIONS de payement	
		annulées.	bloquées.
		Millions de francs.	
1	*Charbonnages de France.*		
	Grands ensembles	»	1.500
	Industrie de la houille	1.000	2.500
	Total pour Charbonnages de France	1.000	4.000
2	*Electricité de France.*		
	Grand équipement (hydraulique)	3.000	5.300
	Grand équipement (thermique)	1.800	200
	Grand équipement (transport)	»	2.500
	Travaux complémentaires de premier établissement	300	700
	Distribution et répartition	1.200	4.600
	Charges annexes d'équipement	200	700
	Total Electricité de France	6.500	14.000
3	*Gaz de France.*		
	Autres opérations de transport (feeder de l'Est)	1.000	»

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	AUTORISATIONS de payement annulées.	AUTORISATIONS de payement bloquées.
		Millions de francs.	
4	*Société nationale des chemins de fer français.*		
	I. — Etablissement.		
	Matériel roulant	75	»
	Mobilier et outillage	»	»
	Electrification	»	800
	Installations fixes	537	734
	Participations financières et divers	27	251
	Equipement hydroélectrique	»	»
	Total pour l'établissement	639	1.785
	II. — Reconstitution.		
	Matériel roulant	925	»
	Mobilier et outillage	»	»
	Installations fixes	436	1.215
	Total pour la reconstitution	1.361	1.215
	Total pour la Société nationale des chemins de fer français	2.000	3.000
	Total pour l'état annexé	10.500	21.000

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Organisation, en 1952, à Tananarive, d'un centre d'examen pour le certificat d'études supérieures de mathématiques, physique et chimie.

Le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 22 janvier 1896 modifié, relatif à la licence ès-sciences,

Arrêtent:

Art. 1er. — Un centre d'examen pour le certificat d'études supérieures de mathématiques, physique et chimie (M. P. C.) sera organisé en 1952 à Tananarive.

Art. 2. — Ce centre est rattaché à la faculté des sciences de Marseille, qui choisira les sujets des épreuves écrites et corrigera ces épreuves.

Pour les épreuves orales, les jurys seront présidés par un professeur de la faculté des sciences de Marseille.

Les procès-verbaux des examens seront envoyés pour vérification, au doyen de la faculté des sciences de Marseille.

Art. 3. — Les certificats seront établis par la faculté des sciences de Marseille.

Art. 4. — Le recteur de l'académie d'Aix est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 9 avril 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
ANDRÉ PORTAL.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MASSELOT.

Modification à l'arrêté du 22 avril 1952 fixant les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur et sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences (facultés de pharmacie).

Par arrêté en date du 12 mai 1952, l'article 2 de l'arrêté du 22 avril 1952 est modifié comme suit:

« 1° section (sciences physico-chimiques), 3 ».

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Ouverture, au cours de l'année 1952, d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires de la jeunesse et des sports.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi de finances du 24 mai 1951 (art. 29);

Vu les lois du 15 février 1946 et du 3 septembre 1947 modifiées par la loi du 22 juillet 1948 relatives au reclassement des fonctionnaires dégagés des cadres;

Vu le décret du 11 janvier 1949 relatif aux fonctionnaires dégagés des cadres;

Vu la loi du 31 décembre 1951 arrêtant les dispositions financières transitoires applicables à l'exercice 1952;

Vu le décret du 3 juillet 1951 portant règlement pour la fixation de certaines règles relatives au statut particulier (recrutement et titularisation) des inspecteurs de la jeunesse et des sports,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours de l'année 1952, l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'inspecteurs stagiaires de la jeunesse et des sports (certificat d'aptitude à l'inspection de la jeunesse et des sports).

Le nombre des emplois à pourvoir sera fixé par arrêté.

Art. 2. — Les emplois réservés aux fonctionnaires dégagés des cadres autrement que sur leur demande, en application de la loi du 3 septembre 1947, modifiée par la loi du 22 juillet 1948, seront pourvus par voie de concours.

Art. 3. — Les épreuves du concours visé à l'article 2 ci-dessus constituent l'examen professionnel prévu par le décret du 11 janvier 1949. Elles seront conformes à celles que détermine l'arrêté d'application du décret du 3 juillet 1951.

Art. 4. — La durée de la période d'essai à laquelle seront astreints les fonctionnaires dégagés des cadres qualifiés à la suite du concours est fixée à un an.

Le reclassement aura lieu dans les conditions définies par le décret du 11 janvier 1949.

Art. 5. — Si les emplois réservés aux fonctionnaires dégagés des cadres dans les conditions ci-dessus énoncées ne sont pas pourvus, ils seront ajoutés au nombre des emplois prévu pour le concours normal

Art. 6. — Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 1952.

Le ministre de l'éducation nationale,
ANDRÉ MARIE.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES LAPEYRE.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 17 mai 1952 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 17 mai 1952, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 14 mai 1952 portant que les promotion et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés:

Au grade d'officier.

M. Moktar ben Abdelkader Saidi, président de la section des anciens combattants de Menzel-Temime (Tunisie), Chevalier de la Légion d'honneur du 17 décembre 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Chiteboun (Henri), trésorier général de l'Association des anciens combattants de Tunisie; 37 ans de services civils et militaires.

Livolsi (Fortuné), président de la section des anciens combattants et victimes de la guerre de Nabeul (Tunisie).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Chômages des canaux et rivières canalisées en 1952.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu l'avis donné le 12 mai 1952 par la commission des chômages sur les conséquences de la coupure accidentelle du canal latéral à la Loire;

Sur la proposition du directeur des ports maritimes et des voies navigables,

Arrête:

Article unique. — La durée et les dates des chômages fixées par l'article 1er de l'arrêté du 2 avril 1952 sont modifiées conformément au tableau ci-dessous:

CANAUX ET RIVIÈRES	DURÉE du chômage.	DATES de l'arrêt de la navigation.	DATES de la reprise de la navigation.	OBSERVATIONS
.....	.....	.....	.....	.....
3° Seine et canaux annexes.				
Seine:				
c) Du barrage de la Cave au barrage du Coudray-Montceaux	12 jours.	25 mai.	6 juin.	
.....	.....	.....	.....	.....
5° Voies navigables du Centre.				
Canal de Briare.....	21 jours.	19 mai.	9 juin.	Biefs à maintenir en eau: sans changement.
Canal du Loing.....	21 jours.	19 mai.	9 juin.	
Loire (2e section). — Bief navigable de Decize.	21 jours.	19 mai.	9 juin.	
Canal latéral à la Loire:				
a) De l'origine à l'écluse du Guétin.....	21 jours.	19 mai.	9 juin.	
b) Du Fesseau à Briare.....	21 jours.	19 mai.	9 juin.	
c) Rigole navigable de la Bèbre.....	35 jours.	19 mai.	23 juin.	
Canal de Roanne à Digoin.....	16 jours.	19 mai.	4 juin.	
Canal du Berry: bief d'Aubigny.....	21 jours.	19 mai.	9 juin.	
.....	.....	.....	.....	.....

Aucune modification n'est apportée aux durées et dates des chômages fixées sur les autres voies.

Fait à Paris, le 17 mai 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN BOUCOIRAN.

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 12 mai 1952, M. Herzog, ingénieur des ponts et chaussées, a été nommé, à compter du 16 octobre 1952, à titre provisoire, pour une durée de deux ans, professeur du cours de mécanique à l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement de M. Platrier.

Par arrêté en date du 12 mai 1952, M. Laval, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a été nommé, à compter du 16 octobre 1952, à titre provisoire, pour une durée de deux ans, professeur du cours de travaux maritimes à l'école nationale des ponts et chaussées, en remplacement de M. Gervais du Rouville, inspecteur général des ponts et chaussées, admis à la retraite.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Fixation de l'échelonnement indiciaire des grades des corps d'inspecteurs généraux, de directeurs départementaux et de vétérinaires sanitaires d'Etat des services vétérinaires.

Le secrétaire d'Etat au budget, le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié et complété par le décret n° 49-508 du 11 avril 1949 portant classement hiérarchique des grades et emplois civils et militaires relevant du régime général des retraites;

Vu le décret n° 52-545 du 16 mai 1952 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des corps des inspecteurs généraux des services vétérinaires, des directeurs départementaux des services vétérinaires et des vétérinaires sanitaires de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'échelonnement indiciaire des grades des différents corps visés au décret du 16 mai 1952 susvisé est fixé ainsi qu'il suit, à compter du 1er janvier 1951:

GRADES	CLASSES et échelons.	ÉCHELONNEMENT indiciaire.
Inspecteur général des services vétérinaires.	3e échelon....	750
	2e échelon....	700
	1er échelon....	650
Directeur départemental des services vétérinaires.	6e échelon....	600
	5e échelon....	570
	4e échelon....	540
	3e échelon....	510
	2e échelon....	480
	1er échelon....	450
Vétérinaire sanitaire d'Etat.....	6e échelon....	450
	5e échelon....	410
	4e échelon....	370
	3e échelon....	340
	2e échelon....	310
	1er échelon....	280
	Stage	250

Fait à Paris, le 16 mai 1952.

Le ministre de l'agriculture,
CAMILLE LAURENS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
GUY PETIT.

MINISTERE DES RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES ET MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 16 mai 1952 portant nomination d'un gouverneur de la France d'outre-mer.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret n° 51-180 du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 51-646 du 22 mai 1951 fixant l'effectif des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer et des inspecteurs des affaires administratives;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Risterucci (Jean), administrateur en chef de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, en remplacement de M. de Raymond, décédé.

Art. 2. — M. Risterucci, gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, est mis à la disposition du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et nommé commissaire de la République au Cambodge.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
ANTOINE PINAY.

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PIERRE UFFLMLIN.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Remises de débets.

Par arrêté du 30 avril 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Gonsolin, demeurant à l'Aulagnier, par Saint-Bonnet-en-Champsaur (Hautes-Alpes), d'une somme de 52.000 F sur celle mise à sa charge en vertu de l'état exécutoire n° 2922 arrêté le 30 juin 1950 à la somme de 68.460 F.

Par arrêté du 30 avril 1952, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Le Lay, demeurant à Kergoat-Landeleau (Finistère), d'une somme de 16.000 F sur celle mise à sa charge en vertu de l'état exécutoire n° 1280 arrêté le 15 mars 1950 à 32.856 F.

Par arrêté du 30 avril 1952, il est fait remise gracieuse à M. Marcon (Régis), demeurant à Villeneuve-de-Berg (Ardèche), de la somme de 26.101 F mise à sa charge en vertu de l'état exécutoire n° 1143 en date du 12 février 1951.

Par arrêté du 30 avril 1952, il est fait remise gracieuse à M. Marinier (Henri), cultivateur aux Grands-Baugets, par Adon (Loiret), d'une somme de 63.608 F mise à sa charge en vertu de l'état exécutoire n° 247 arrêté le 2 avril 1949.

Par arrêté du 30 avril 1952, il est fait remise gracieuse à M. Sonnet (Jean), domicilié 31, rue de Boissy, à Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise), d'une somme de 14.314 F sur celle mise à sa charge en vertu de l'état exécutoire n° 1752 arrêté le 21 février 1950 à 74.314 F.

Par arrêté du 30 avril 1952, il est fait remise gracieuse à Mme Souller (Eliane) d'une somme de 13.682 F sur celles mises à sa charge en vertu des états exécutoires nos 578, 579, 580 arrêtés le 31 janvier 1951 à la somme totale de 15.182 F

Majoration du tarif des vacations allouées au personnel médical chargé de l'inspection médicale du travail et des examens systématiques de main-d'œuvre et de l'inspection des services médicaux d'entreprises.

Le secrétaire d'Etat au budget et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 2 du décret n° 47-232 du 16 janvier 1947 fixant les cadres, la rémunération, le statut et les attributions du personnel de l'inspection médicale du travail et de la main-d'œuvre;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 1949 portant fixation des vacations allouées au personnel médical chargé de l'inspection médicale du travail et des examens systématiques de main-d'œuvre et de l'inspection des services médicaux d'entreprises,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 2, 4, 6 et 7 de l'arrêté susvisé du 24 juin 1949 sont modifiés comme suit:

TITRE II

Médecins inspecteurs du travail.

Art. 2. — Remplacer le tableau par le suivant:

Seine, Seine-et-Oise..... Agglomération lyonnaise.. Commune de Marseille...	565 F la vacation horaire.
Reste du territoire.....	500 F la vacation horaire.

TITRE III

Médecins de main-d'œuvre.

Art. 4. — Remplacer la rédaction des paragraphes *a* et *b* par la suivante:

« *a*) Vacations pour examens cliniques.

« 1° Présentation par *groupe*, devant une commission médicale ou devant un médecin seul, de sujets à examiner:

	DIPLOMÉS d'hygiène industrielle, anciens internes, chefs de clinique.	NON DIPLOMÉS
Seine, Seine-et-Oise..... Agglomération lyonnaise.. Commune de Marseille...	565 F la vacation horaire.	525 F pour la première heure. 475 F pour la deuxième heure. 425 F pour la troisième heure.
Reste du territoire.....	500 F la vacation horaire.	440 F pour la première heure. 400 F pour la deuxième heure. 350 F pour la troisième heure.

« Chaque vacation comporte au maximum l'examen de cinq sujets.

« Le nombre de vacations, par demi-journée, ne peut dépasser trois.

« 2° *Présentation individuelle* pour *cas isolés*. — Les examens ont lieu soit au cabinet du médecin, soit dans son service hospitalier:

	DIPLOMÉS d'hygiène industrielle, anciens internes, chefs de clinique.	NON DIPLOMÉS
Seine, Seine-et-Oise..... Agglomération lyonnaise.. Commune de Marseille...	225 F l'examen.	180 F l'examen.
Reste du territoire.....	190 F l'examen.	150 F l'examen.

« 3° Visites à *domicile*. — Les visites ne doivent être prescrites que dans des cas exceptionnels. Le tarif ci-dessous s'entend du lieu de résidence du médecin.

	DIPLOMÉS d'hygiène industrielle, anciens internes, chefs de clinique.	NON DIPLOMÉS
Seine, Seine-et-Oise..... Agglomération lyonnaise.. Commune de Marseille...	250 F par visite.	225 F par visite.
Reste du territoire.....	200 F par visite.	200 F par visite.

b) Vacations pour examens radioscopiques pulmonaires systématiques, avec compte rendu ou schéma s'il y a lieu.

1° Utilisation pour les examens pratiqués en série de l'appareillage appartenant aux services de main-d'œuvre:

Seine, Seine-et-Oise..... Agglomération lyonnaise.. Commune de Marseille...	950 F par vacation d'une heure comportant l'examen de 30 à 40 sujets.
Reste du territoire.....	800 F par vacation d'une heure comportant l'examen de 30 à 40 sujets.

« Le nombre des vacations par demi-journée ne peut dépasser trois.

« Lorsque le nombre de radioscopies effectuées en une heure est inférieur à trente, il est payé 35 F par examen, sans toutefois que le montant des honoraires accordé aux radiologistes puisse être inférieur à 525 F, même si le nombre des sujets est inférieur à quinze;

« 2° Utilisation, pour les examens de sujets isolés ou de groupes de moins de vingt-cinq, d'un appareillage appartenant au radiologiste.

« Le tarif des honoraires est de 125 F par sujet examiné et le nombre des examens dans la journée ne peut dépasser vingt-quatre;

« 3° Utilisation, pour les examens pratiqués en série de groupes de plus de vingt-quatre sujets, d'un appareillage appartenant au radiologiste.

« Le taux des vacations est fixé comme suit:

« Pour les vingt-quatre premiers sujets, 3.000 F;

« Par sujet, en plus des vingt-quatre premiers, 35 F.

« Le nombre des sujets ne peut dépasser quarante par vacation horaire et il ne peut être effectué que trois vacations horaire dans la demi-journée;

« 4° Dans le cas où le même praticien procède à l'examen clinique et à l'examen radioscopique avec un appareillage appartenant aux services de main-d'œuvre, le tarif appliqué pour l'examen radioscopique est de 10 F par sujet examiné;

« 5° Lorsque l'appareil utilisé n'appartient pas aux services de main-d'œuvre, mais à une autre collectivité, des accords peuvent être passés en vue de déterminer les conditions de participation aux frais d'utilisation de l'appareil. Le total des frais entraînés pour un examen radioscopique ne doit pas dépasser le tarif dispensaire de la sécurité sociale ».

TITRE IV

Techniciens.

Art. 6. — Remplacer la rédaction de l'article 6 par la suivante:

« Les techniciens prévus à l'article 1er, paragraphe 3, reçoivent, pour les prélèvements, analyses ou toutes autres études ou recherches concernant l'hygiène industrielle, des honoraires ainsi fixés:

« 1° Pharmaciens de 1re classe, licenciés ès sciences, ingénieurs des hautes écoles, 425 F par vacation horaire;

« 2° Docteurs en pharmacie, docteurs ès sciences, professeurs agrégés, 475 F par vacation horaire ».

TITRE V

Personnel auxiliaire technique.

Art. 7. — Remplacer la rédaction de l'article 7 par la suivante:

« Le personnel technique auxiliaire prévu à l'article 1er, paragraphe 4, reçoit, pour les travaux dont il est chargé, des honoraires ainsi fixés:

« 1° Etudiants en médecine et en pharmacie, 250 F par vacation horaire;

« 2° Autre personnel, 200 F par vacation horaire.

« Le nombre de vacations par demi-journée ne peut dépasser trois ».

Art. 2. — Le directeur du travail, le directeur de la main-d'œuvre, le directeur de l'administration générale et du personnel au ministère du travail et de la sécurité sociale et le directeur du budget au secrétariat d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er novembre 1951.

Fait à Paris, le 8 mai 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le chef du cabinet,
BERNARD CUMINAL.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par autorisation:
Le directeur du budget,
ROGER GOETZE.

Approbation des modifications aux statuts d'une institution de prévoyance.

Par arrêté du 13 mai 1952, ont été approuvées les modifications aux statuts de l'institution de prévoyance de la Société centrale des usines à papiers Cenpa, 6, avenue de l'Opéra, Paris, autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié et qui prend le nom de: Institution de prévoyance Cenpa, Société centrale des usines à papiers et papeteries J.-B. Weibel réunies.

Approbation de modifications aux statuts d'une caisse de retraites.

Par arrêté du 13 mai 1952, ont été approuvées les modifications aux articles 18, 22, 32 et 33 des statuts de la caisse de retraites du personnel du Crédit du Nord et de l'Union bancaire du Nord, 2 à 12, rue Jean-Roisin, Lille (Nord), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 9 mai 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, autorisation de perdre la nationalité française et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ADAMCZYK (Stanislas), Charkow (Pologne), 11-11-11. — 1112×51—51.

ADAMCZYK, née GAVEZYNCKA, Gmino (Pologne), 09-06-11. — 1112×51—51.

AGATE (Sauveur), Tabarka (Tunisie), 30-05-10. — 4358×52—96.

AGATE, née FELTRINO, Beja (Tunisie), 24-01-21. — 4358×52—96.

AILARA (Vito), Tunis, 24-05-21. — 4357×52—96.

ALBERTUS, née VEGARA, Orihuela (Espagne), 08-11-02. — 6861×51—11.

ALMANZA (Giovanni), Bizerte (Tunisie), 08-03-30. — 4359×52—96.

ALVAREZ (Roger), Brueil-en-Vexin (Seine-et-Oise), 24-03-33. — 6816×51—78

AMADEI (Orazio), Lizzano in Belvedere (Italie), 12-08-20. — 2100×48—51.

AMADEI (Alexandre), Legnaro (Italie), 20-09-23. — 7276×51—65.

AMBROGIO (Dominique), Montbello (Italie), 18-07-23. — 1715×51—13.

AMIDEI (Giuseppe), Fiumalbo (Italie), 18-03-95. — 17136×37—20.

AMIDEI, née BRUGIONI, Fiumalbo (Italie), 24-01-97. — 17136×37—20.

AMIDEI (Domenico), Fiumalbo (Italie), 29-09-25. — 1553×52—20.

ANDREW (Joseph), Dominique (Antilles anglaises), 01-11-26. — 4545×52—98.

ANNOVAZZI, née REGAZZONI, Valtorta (Italie), 20-06-90. — 7109×51—10.

ANNOVAZZI (Pietro), Valtorta (Italie), 06-06-89. — 7109×51—10.

ANOCHKINE (Serge), Kharkow (Russie), 25-09-90. — 714×39—75.

ASPLANATO (François), Vintimille (Italie), 04-02-11. — 25105 × 48 —83.

AUBINET (Henri), Bastogne (Belgique), 24-08-03. — 6240 × 51—54.

AUDISIO (Laurent), Entraque (Italie), 13-05-89. — 25024 × 33—74.

BAILLET, née VAN HANDENHOVEN (Lombeck), Belgique, 22-03-04. — 107851 × 42—75.

BARANOWSKI, née KACZMAREK, Wolsztyn (Pologne), 24-12-95. — 16740 × 51—75.

BARANOWSKI (Léon), Obra (Pologne), 29-06-92. — 16710 × 51—75.

BARBARA, née MAGGIORE, Bizerte (Tunisie), 09-07-03. — 2218 × 52 —96.

BARBERA (Antoine), le Kef (Tunisie), 14-09-13. — 3003 × 52—96.

BARBERA, née PUCCIO (Tunis), 01-09-20. — 3003 × 52—96.

BARES (Juan), Les (Espagne), 16-08-12. — 7358 × 51—65.

BARRACO (Michel), Tunis, 23-01-30. — 3691 × 52—96.

BARRI (Victor), Dubino (Italie), 12-01-11. — 22331 × 50—65.

BARRI, née BONGIO, Morbegno (Italie), 05-11-19. — 22331 × 50—65.

BASIRICO (Pierre), Tunis, 04-01-28. — 3001 × 52—96.

BASSI (Pietro), Lazise (Italie), 19-02-04. — 18475 × 51—21.

BASSI, née PUPAIZ, Chiasiellis (Italie), 14-08-14. — 18475 × 51—21.

BASSO, née RUBRINI, Argenta (Italie), 29-12-10. — 29111 × 16—97.

BATTISTI (Alfred), Borgo (Italie), 05-02-24. — 17056 × 50—81.

BAYONAS (Jean), Lorca (Espagne), 09-12-04. — 13410 × 51—66.

BAYONAS, née ALVARAZ, Lumbreras (Espagne), 27-12-08. — 13410 × 51—66.

BEHMOIRAS (Salomon), Constantinople (Turquie), 15-10-07. — 7252 × 51—75.

BEHMOIRAS, née LEVY, Constantinople (Turquie), 15-02-10. — 7252 × 51—75.

BEKAERT (Joseph), Staden (Belgique), 02-06-02. — 21718 × 50—76.

BEL, née ANDREU, Mouroyo (Espagne), 25-09-94. — 6318 × 51—11.

BEL (Ramon), Paterna (Espagne), 08-12-93. — 6318 × 51—11.

BELTRAN (Raymond), Chert (Espagne), 10-01-33. — 11622 × 51—66.

BENAIR (Ihesh), Tanger (Maroc), 01-01-22. — 806 × 50—69.

BENNICI, née GALEA, Sfax (Tunisie), 01-10-06. — 56791 × 28—96.

BERNINI (Remo), Bergonovo (Italie), 06-05-21. — 10365 × 51—47.

BIANCHIN (Fausto), Crocetta Del Montelo (Italie), 12-12-10. — 13210 × 51—67.

BIELACZEK (Adolphe), Bottrop (Allemagne), 24-07-06. — 26297 × 36 —75.

BIELAK (Stanislas), Mont Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 01-05-26. — 21625 × 50—55.

BILEITCZUK (Théodore), Klutziumale (Pologne), 11-12-29. — 21232 × 51—57.

BOMPEN, née de PAOLI, Fiume Veneto (Italie), 04-05-13. — 10196 × 51—13.

BONANNO (Nunzio), Camporeale (Italie), 02-06-82. — 19101 × 50—93.

BONIOLO (Aurore), Saint-Roch (Italie), 10-06-21. — 18315 × 51—75.

BOUCHARD, née NICARETTA, Follina (Italie), 14-06-20. — 7356 × 51 —39.

BRACCHI (Giuseppe), Bardi (Italie), 07-01-99. — 13260 × 51—78.

BROVADAN (Luigi), Ravascletto (Italie), 30-09-90. — 5078 × 51—70.

BROVADAN, née PRODORUTTI, Ravascletto (Italie), 24-09-96. — 5078 × 51—70.

BUCCI (Joseph), Conca Casale (Italie), 08-06-06. — 18992 × 10—69.

BUFFA (Joseph), Souk el Khemis (Tunisie), 29-08-12. — 3001 × 52 —96.

BUFFA, née CARUSO, Bizerte (Tunisie), 01-03-17. — 3001 × 52—96.

BUIGUES, née STRAZZERA, la Goulette (Tunisie), 23-04-90. — 3505 × 52—96.

BUONCRISTIANI (Ferdinando), Pisa (Italie), 16-11-95. — 11252 × 26 —13.

BUSTAMANTE (Francisco), Santa-Gadea d'Alfor (Espagne), 01-06-92. — 33191 × 33—78.

CACERES (Cecilio), Confrides (Espagne), 28-11-01. — 6247 × 51—91.

CAETTA (Calogero), Tunis (Tunisie), 20-09-17. — 3002 × 52—96.

CAETTA, née ONOLFO, Tunis (Tunisie), 03-05-17. — 3002 × 52—96.

CALICI (Jean), Varsi (Italie), 11-03-06. — 3580 × 51—78.

CALLEJA, née GABRIELLE, Tunis (Tunisie), 28-07-22. — 20708 × 51 —96.

CAMBIER, née BERGAUER, Launken (Tchécoslovaquie), 30-03-27. — 318837 × 46—59.

CAMER (Antoine), Sterkrade (Rhénanie), 20-01-06. — 18368 × 50—62.

CAMER, née SOMMER, Glattbach (Allemagne), 03-12-14. — 18368 × 50 —62.

CAPEZZONE (Carmeno), Meudon (Seine-et-Oise), 11-02-03. — 22117 × 24—69.

CAPEZZONE, née CAPEZZONE, Roccasecca (Italie), 11-08-07. — 22117 × 24—69.

CARACO, née BEHAR, Constantinople (Turquie), 05-02-99. — 1109 × 30—75.

CARACO (Mercado), Brousse (Turquie), 00-00-93. — 1109 × 30—75.

CARETTE, née PUHRINGER, Amstetten (Autriche), 12-11-23. — 5013 × 52—59.

CARLESSO (Domenico), Romano d'Ezzelino (Italie), 25-08-01. — 7337 × 51—38.

CARRENO (José), Alméria (Espagne), 26-02-88. — 30616 × 37—92.

CARRENO, née RUBI, Oran (Algérie), 25-12-90. — 30616 × 37—92.

CARRETERO (Julia), Piedrahita (Espagne), 27-05-17. — 1697 × 51—17.

CASSAR, née CARUANA, Malte (Possessions britanniques), 10-07-08. — 17710 × 10—96.

CASTRO (Ramon), Lerida (Espagne), 18-12-28. — 12622 × 51—17.

CASTRO (Asinch), Burgos (Espagne), 24-06-18. — 19315 × 19—64.

CATALANO (Castrenzio), Tunis (Tunisie), 04-02-06. — 4362 × 52—96.

CATALANO, née CASANO, Pantellaria (Italie), 12-02-11. — 4362 × 52 —96.

CATALAN (Joseph), Barcelone (Espagne), 21-08-17. — 4688 × 51—11.

CETNARSKI (Stéphane), Slomka (Pologne), 14-09-12. — 15410 × 51 —78.

CETNARSKI, née LACZ, Czajkowa (Pologne), 13-04-11. — 15410 × 51 —78.

CHAHINIAN (Girair), Smyrne (Asie Mineure), 07-02-03. — 55407 × 38 —75.

CHAHINIAN, née KARAYAN, Smyrne (Asie Mineure), 14-07-13. — 55407 × 38—75.

CHAPUIS, née BARGIACCHI, Brozzi (Italie), 21-10-23. — 6606 × 51 —06.

CHERRO (Jérome), Villena (Espagne), 13-01-04. — 2958 × 51—31.

CHERRO, née DURAN, Sabadell (Espagne), 26-12-03. — 2958 × 51—31.

CLAVIJO (Rafaël), Benisa (Espagne), 28-03-18. — 7058 × 51—64.

COLOMBO (Pierre), Porto Ceresio (Italie), 20-01-11. — 2970 × 10—68.

COMISSO, née CANZAN, Limana (Italie), 11-05-13. — 1601 × 18—38.

COMISSO (Zaccaria), Precenico (Italie), 15-07-08. — 1601 × 18—38.

CORTES (Antonio), Albudeite (Espagne), 18-06-18. — 19168 × 50—75.

CORTES, née MACIAS, Pollos (Espagne), 11-02-17. — 19168 × 50—75.

COSTA (Antonino), Calatafimi (Italie), 23-11-27. — 4699 × 52—96.

CULIK (Stanislas), Split (Yougoslavie), 12-10-10. — 21011 × 18—75.

DANCONA (Etienne), la Goulette (Tunisie), 09-01-26. — 4698 × 52—96.

DA ROS (Albin), Sarmede (Italie), 26-08-06. — 6046 × 51—17.

DA ROS, née PEROSA, Zappola (Italie), 12-09-10. — 6046 × 51—17.

DALMASSO (Paul), Robilante (Italie), 27-02-04. — 21126 × 50—06.

DALMASSO, née DALMASSO, Limone-Pilmonte (Italie), 23-01-17. — 21126 × 50—06.

DAMOLINI (Georges), Constantinople (Turquie), 30-09-19. — 2080 × 51 —78.

DANIELI (Pasqual), Vigonovo (Italie), 06-01-04. — 9238 × 10—38.

DAVANZATI (Adolphe), Sierre (Suisse), 26-05-15. — 8512 × 50—38.

DE JESUS (Adriano), Venda Do Cepo (Portugal), 04-02-11. — 4385 × 51—84.

DELL OSTE (Jean-B.), Ovaro (Italie), 23-05-11. — 19191 × 51—24.

DEUTNER (Margaretha), Vienne (Autriche), 16-08-02. — 16093 × 39—95.

DI MEO, née MOSCONE, Casalvieri (Italie), 06-05-22. — 18559 × 51 —75.

DZAJA (Pasko), Mratovo (Yougoslavie), 20-01-14. — 11296 × 50—52.

EHRENREICH (Salomon), Dukla (Pologne), 22-02-95. — 4513 × 49—62.

EHRENREICH, née ALTHOLZ, Dukla (Pologne), 09-02-95. — 4513 × 49 62.

EISENSTEIN (Ephraim), Angora (Turquie), 21-04-06. — 30266 × 38—75.

ESCRIVA (Sauveur), Oliva (Espagne), 06-08-03. — 4307 × 51—91.

ESCRIVA, née BORRAS, Oliva (Espagne), 25-06-09. — 4307 × 51—91.

FARERI, née GALUPPO, Tunis, 10-11-92. — 29324 × 47—96.

FARERI (Armand), Tunis, 01-01-26. — 18041 × 47—96.

FEDORIW (Maria), Stryhance par Chadowice (Pologne), 10-07-30. — 1817 × 51—25.

FELICI (Henri), Rome (Italie), 30-03-04. — 26727 × 47—78.

FERNANDES (José), Ponte de Lima (Portugal), 12-02-05. — 5301 × 51—55.

FOGELS (Valtrauta), Riga (Lettonie), 21-08-02. — 155 × 52—95.

FORGIA (Joseph), Villafranca Piemonte (Italie), 30-12-10. — 17088 × 40 —11.

GALOR (Joseph), Krongola (Pologne), 19-08-23. — 462 × 52—02.

GALOR (Eugène), Kragola (Pologne), 19-07-30. — 18593 × 51—51.

GALOR (Joseph), Lisiec Maly (Pologne), 10-02-96. — 16150 × 51—51.

GALOR, née SZUDKOWSKA, Nowa Wies (Pologne), 04-03-97. — 16130 x 51—51.

GARCIA (Manuel), Valverde del Camino (Espagne), 08-08-85. — 19129 x 51—38.

GARCIA, née WERT, Minas de Rio Tinto (Espagne), 14-06-96. — 19129 x 51—38.

GARCIA (Sebastian), Barcelone (Espagne), 10-03-19. — 19149 x 50—75.

GARCIA (Pierre), Casablanca (Maroc), 19-09-24. — 401028 x 16—95.

GARCIA, née PAGAN, Puerta (Espagne), 22-06-10. — 28293 x 47—69.

GARCIA (Conception), Minas de Rio Tinto (Espagne), 20-12-14. — 19130 x 51—38.

GERBAIX DE SONNAZ (Edith), Genève (Suisse), 11-06-24. — 20171 x 51—01.

GILI (Louis), Vinyolas (Espagne), 27-04-00. — 3526 x 51—81.

GIMENEZ, née SANCHEZ, Camparobles (Espagne), 03-01-20. — 70 x 52—75.

GIROTTO (Piétro), Paris, 02-07-31. — 7086 x 51—75.

GOLDFEDER (Léa), Siedice (Pologne), 01-01-89. — 514 x 51—38.

GORAJ (Joseph), Karwackim (Pologne), 30-08-24. — 4677 x 51—89.

GORY, née JONGMAN, Flessingue (Pays-Bas), 16-05-25. — 7279 x 51—51.

GRAMMATICO, née FARERI, Tunis, 07-12-28. — 3389 x 52—96.

GRAMMATICO (Joseph), Tunis, 27-12-25. — 3389 x 52—96.

GRASSO (Jacques), Monaco (Principauté de), 22-03-30. — 13300 x 51—66.

GUALANO (Emilia), Thuillies (Belgique), 29-08-05. — 7246 x 51—59.

GUILLEN (Carmen), Olot (Espagne), 11-08-31. — 863 x 51—83.

GUNTHER (Robert), Neuenboug Bade, 20-01-99. — 8019 x 33—68.

GUWY, née KLEMPA, Ozegow (Pologne), 02-05-15. — 5349 x 52—59.

HADNAGY (Zoltan), Dalpic (Hongrie), 06-11-99. — 6055 x 51—75.

HALEMBA (Mieczyslaw), Brzeszcze (Pologne), 14-04-24. — 7116 x 51—59.

HAMZY (Michel), Wotenlew (Pologne), 12-05-09. — 7117 x 51—59.

HAMZY, née KOLIBCIW, Miedzyrecze (Pologne), 09-12-11. — 7117 x 51—59.

HENAUX (Simonne), Namur (Belgique), 14-03-34. — 7079 x 51—75.

HERNANDEZ (Ildefonso), Carrascal del Obispo (Espagne), 04-09-11. — 41984 x 45—33.

HEVR (Vladimir), Belgrade (Serbie), 18-11-00. — 2858 x 51—67.

HIGUERRA (Joaquin), San Julian de Musques (Espagne), 23-09-17. — 19598 x 51—96.

HIGUERRA, née DI PIETRO, Kairouan (Tunisie), 19-11-10. — 19598 x 51—96.

HORN (Yvonne), Mannheim (Allemagne), 03-06-33. — 5154 x 52—69.

HOUBEN (Jean-Marie), Ixelles (Belgique), 17-12-92. — 17880 x 51—75.

HRYCIOW, née SZCZERBYNA, Krowica (Pologne), 26-12-08. — 21990 x 50—77.

HRYCIOW (Alexandre), Mitulin (Pologne), 06-12-02. — 21990 x 50—77.

IZRAELEWICZ (Jean), Pabjanice (Pologne), 27-07-96. — 27373 x 30—68.

JUCHNIEWICZ (Venceslas), Wielki (Pologne), 27-06-10. — 7198 x 51—60.

JUCHNIEWICZ, née SZUST, Krasnasielce (Pologne), 01-07-05. — 7198 x 51—60.

JUNG (Régine), Volklingen (Sarre), 08-06-31. — 6749 x 51—57.

KANCLERSKI (Czeslas), Gembitz (Pologne), 12-10-13. —19500 x 51—62.

KANCLERSKI, née KAMINSKI, Wanne (Allemagne), 31-07-14. — 19500 x 51—62.

KARAMALIS (Jean), Chypre (Grèce), 17-01-96. — 1657 x 51—38.

KARAMALIS, née KNIAMEN, Canée (Grèce), 29-12-01. — 1657 x 51—38.

KARNAY (Aloise), Budapest (Hongrie), 27-01-12. — 13624 x 50—96.

KARNAY, née VASVARI, Komarom (Hongrie), 18-07-22. — 13624 x 50—96.

KAZAZIAN (Stefan), Xanthie (Grèce), 23-12-88. — 7935 x 50—75.

KENGIGIAN (Minas), Brousse (Turquie), 15-10-14. — 5270 x 47—75.

KENGIGIAN, née PABOUDJIAN, Constantinople (Turquie), 10-11-22. — 5270 x 47—75.

KERKEZ (Bozo), Smoljana (Yougoslavie), 15-12-03. — 8516 x 51—12.

KERKEZ, née PAWLISZAK, Kamarowice (Pologne), 01-01-16. — 8516 x 51—12.

KLOS (Nicolas), Drohobisth (Pologne), 10-09-10. — 13130 x 51—01.

KOHLER (Rudolph), Kunzendorf (Allemagne), 13-12-19. — 9735 x 49—75.

KOWALSKI (Stéphanie), Suippes (Marne), 21-04-23. — 319118 x 46—75.

KRASZEWSKI (Joseph), Suchowola (Pologne), 16-09-12. — 13210 x 51—59.

KUJAWA, née PASEK, Poremba (Pologne), 31-01-15. — 7398 x 51—62.

KUJAWA (Stanislas), Mengede (Allemagne), 14-10-14. — 7398 x 51—62.

LA ROSA (Léonardo), Tunis, 19-10-27. — 4906 x 52—96.

LAPIB (Alfred), le Caire (Egypte), 21-07-14. — 16954 x 47—33.

LANZARONE (Vincent), Redeyef (Tunisie), 18-03-22. — 3993 x 52—96.

LAPINSKA (Wladyslawa), Varsovie (Pologne), 23-05-16. — 5385 x 51—75.

LARREGOLA (José), Luzas (Espagne), 13-03-09. — 118 x 51—65.

LAZAR (Constantin), Giurgin (Roumanie), 07-05-94. — 31750 x 34—67.

LAZAR, née SCHNEIDER, Neufreistett (Allemagne), 03-07-04. — 31750 x 34—67.

LEGRAND (Emile), Wiers (Belgique), 05-11-11. — 7396 x 51—75.

LEITE (Antoine), Variz (Portugal), 31-01-12. — 20125 x 50—53.

LESNIAREK (Jean), Gerthe (Allemagne), 27-12-14. — 16975 x 50—57.

LEVRIER, née TOTTENHAM, Cromer (Angleterre), 22-05-12. — 17250 x 51—75.

LEVY (Avram), Constantinople (Turquie), 00-00-01. — 23186 x 50—75.

LEVY (Joseph), Mogador (Maroc), 13-03-06. — 5639 x 30—69.

LEVY, née NAHMAN, Mogador (Maroc), 01-10-08. — 5639 x 30—69.

LEVY, née VENTURA, Constantinople (Turquie), 00-00-05. — 23186 x 50—75.

LLADOS (Jaime), Tirvia (Espagne), 17-05-95. — 7000 x 51—34.

LOMAGNO (François), Tunis, 28-11-15. — 345 x 52—96.

LOMAGNO, née FICARA, Tunis, 23-05-19. — 345 x 52—96.

MACCHI (Michel), Monastir (Tunisie), 23-03-13. — 11360 x 37—96.

MACCHI, née AIELLO, Sousse (Tunisie), 22-09-16. — 11360 x 37—96.

MARCHEWKA (Stanislaus), Biskupice Szalone (Pologne), 07-09-95. — 6068 x 51—62.

MARCHEWKA, née BOGULA, Lubrze (Pologne), 21-01-97. — 6068 x 51—62.

MARCHEWKA (Théodore), Gladbeck (Allemagne), 20-07-19. — 6069 x 51—62.

MARINO, née LO IACONO, Tunis, 20-08-11. — 20816 x 49—96.

MARTIN, née TALMON, Prali (Italie), 06-05-19. — 8320 x 51—13.

MARTINEZ, née JIMENEZ, Sidi-bel-Abbès (Oran), 08-10-99. — 13635 x 51—95.

MATCZAK (Zdzislaw), Borkowo (Pologne), 08-10-28. — 13290 x 51—27.

MATHIEU, née BASSI, Smyrne (Turquie), 18-01-23. — 32812 x 14—11.

MEDICI (Roberto), Reggio Nell Emilia (Italie), 09-04-12. — 3165 x 52—33.

MESSINA (Albert), Tunis, 20-03-10 — 26781 x 30—96.

MESSINA, née VERACHI, Nuoro (Italie), 15-12-08. — 26781 x 30—96.

MICSUNESCU, née CHIRICUTA, Botosani (Roumanie), 27-04-20. — 17600 x 51—75.

MICSUNESCU (Aurel), Botosani (Roumanie), 25-08-17. — 17600 x 51—75.

MIRALLES, née BAUER, Eger (Tchécoslovaquie), 11-12-21. — 21068 x 49—91.

MIXA (Joseph), Buschausen (Allemagne), 18-03-09. — 7226 x 51—62.

MIXA, née KRZYZANIAK, Wanne (Allemagne), 04-12-12. — 7226 x 51—62.

MORENO (Deogracias), Abanades (Espagne), 22-03-02. — 7067 x 51—78.

NAGEL (Arno), Buenos-Ayres (Argentine), 18-09-98. — 6138 x 51—75.

NAIMAN (Israel), Zagorge (Pologne), 13-05-12. — 20736 x 50—75.

NAVARRO (Hipolito), Cra Alta (Espagne), 05-02-12. — 11433 x 51—37.

NEHRING (Charles), Krakowek (Pologne), 23-03-21. — 11107 x 13—75.

NOWAKOWSKI, née SOLOBODOWSKI, Gelsenkirghen (Allemagne), 09-03-10. — 7306 x 51—62.

NOWAKOWSKI (Adam), Bankau (Allemagne), 18-12-04. — 7306 x 51—62.

NUNEZ (Giselda), Tunis, 15-04-25. — 2529 x 52—96.

ORTIN (José), Librilla (Espagne), 15-11-09. — 18214 x 46—30.

ORTIN, née GARCIA, Alhama (Espagne), 03-02-14. — 18214 x 46—30.

OSOHA (Stanislas), Podoli (Tchécoslovaquie), 02-08-10. — 6088 x 51—57.

OTAL (Victorino), Sarsamarcuello (Espagne), 23-12-29. — 12436 x 51—64.

OTTA, née RIBERO, Morra Villar St. Costanzo (Italie), 26-01-13. — 13330 x 51—13.

OZIERSKI (Constantin), Smyrne (Turquie), 03-03-03. — 3943 x 47—75.

PALUCH, née STOLNIC, Makow (Pologne), 00-00-11. — 2135 x 51—75.

PARODI, née MASERATI, Borgonovo Val Tidone (Italie), 26-02-03. — 31581 x 47—83.

PASOTTI (Luigi), Massa Lombarda (Italie), 18-02-05. — 6188 x 51 —92.

PEGORARO (Bruno), Boissise-le-Roi (Seine-et-Marne), 31-08-29. — 17519 x 51—57.

PELLISSA (José), Rasquera (Espagne), 27-12-11. — 3311 x 51—81.

PELLISSA, née NIETO, Madrid (Espagne), 15-06-20. — 3311 x 51—81.

PELUSO (Cesidio), Cerchio (Italie), 15-04-95. — 12215 x 50—01.

PELUSO, née CIOTTI, Cerchio (Italie), 16-11-99. — 12245 x 50—01.

PENALVA (Manuel), Casablanca (Maroc), 23-01-30. — 2163 x 52—95.

PENZO (Luigi), Ponielongo (Italie), 02-08-99. — 2617 x 51—69.

PIERONI (Louis), Cortona (Italie), 20-01-26. — 2278 x 47—06.

PINNA (Paul), Tunis, 12-12-15. — 5075 x 52—96.

PIRAZZINI (Attilio), Smola (Italie), 11-09-03. — 16088 x 51—05.

PIRRELLO (Vincent), Alcamo (Italie), 15-06-01. — 3031 x 52—96.

PIRELLO, née BORRUSO, Tunis, 18-08-10. — 3031 x 52—96.

PISCHEDDA (Antoine), Sarule (Italie), 12-12-99. — 7800 x 51—69.

PITRUZZELLA (Sauveur), Favara (Italie), 04-06-17. — 18163 x 38—13.

PLOCHEC (Stanislas), Radlin (Pologne), 23-01-02. — 7018 x 51—78.

PLOCHEC, née SZYMONIK, Miedzno (Pologne), 28-05-14. — 7048 x 51 —78.

POCZUCHOWSNI (Paul), Tokarewszczyzna (Pologne), 22-02-12. — 1186 x 51—25.

POPOFF (Ilia), Rostoss-sur-le-Don (Russie), 13-07-99. — 10938 x 32—26.

POSMYK (Antoine), Oberhausen (Allemagne), 15-11-14. — 7287 x 51 —62.

POSMYK, née BEMBEN, Riemke (Allemagne), 19-12-15. — 7287 x 51—62.

PREZMAN (Gabriel), Varsovie (Pologne), 24-11-24. — 19994 x 50—75.

PRINA (Dario), Crusinallo (Italie), 05-07-93. — 1566 x 51—24.

PRZYRANSKI (Antoine), Merlebach (Moselle), 11-07-27. — 15810 x 51 —02.

PUCCIARELLI (Louis), Sfax (Tunisie), 06-07-30. — 1815 x 52—96.

PUERTOLAS (Antoine), Tella (Espagne), 26-01-05. — 17872 x 50—32.

PUERTOLAS, née SESE, Barbastro (Espagne), 06-01-09. — 17872 x 50 —32.

PUERTOLAS (Marie), Tella (Espagne), 25-09-30. — 5433 x 52—32.

PULITINI (Antoine), Florence (Italie), 07-05-22. — 10223 x 50—06.

PULITINI, née BONI, Florence (Italie), 31-05-24. — 10223 x 50—06.

QUEROL (Antoine), Todolella (Espagne), 23-02-02. — 17034 x 51—26.

RAMA, née MONTES, Linares (Espagne), 22-12-10. — 13538 x 51—13.

RAMA (Pierre), Santisteban del Puerto (Espagne), 19-05-09. — 13538 x 51—13.

RASTRELLI (Joseph), Tunis, 13-02-11. — 3030 x 52—96.

RE (Francesco), Villa de Jardinopolis, Saint-Paolo-du-Brésil, 22-06-03. — 15166 x 40—13.

RENIGER (Adam), Kieff (Russie), 19-07-05. — 17312 x 18—75.

REOUPENIAN (Agop), Brousse (Asie Mineure), 05-05-97. — 19133 x 50—69.

REOUPENIAN, née BOYADJIAN, Everek (Asie Mineure), 05-05-01. — 19133 x 50—69.

RIBEIRO (Manoel), Guimaraes (Portugal), 23-09-06. — 19913 x 50—37.

RIZO (Luis), Novelda (Espagne), 22-08-31. — 18551 x 50—92.

RIZZO (Michel), Mondovi (Italie), 21-01-96. — 18720 x 51—06.

ROMA (Fernando), Alcoye (Espagne), 10-05-29. — 13041 x 50—91.

RONDELEZ (Alfred), Ghislelles (Belgique), 04-06-25. — 29189 x 47—45.

ROSENSTOCK (Ernest), Cologne (Allemagne), 21-12-04. — 37876 x 45—91.

ROSSETTI (Jean), Galliate (Italie), 01-07-05. — 21957 x 40—69.

ROZENCWAJG (Mordka), Ostrowiec (Pologne), 12-08-23. — 27873 x 18 —26.

SANCHIS (José), Valencia (Espagne), 21-01-02. — 13120 x 51—09.

SAPIENZA, née PIOPPO (Tunis), 16-01-13. — 5223 x 29—96.

SARAVIA (Angel), Calasparra (Espagne), 19-09-13. — 10760 x 51—92.

SARAZYN (Malvina), Sainte-Croix (Belgique), 09-09-16. — 16570 x 51 —27.

SAURA (Louis), San Mateo (Espagne), 16-08-09. — 16930 x 51—11.

SAURA, née GOMEZ, Burriana (Espagne), 22-08-09. — 16930 x 51—11.

SAVALL (Antoine), Villeurbanne (Rhône), 01-05-30. — 14243 x 50—69.

SAVOLDELLI, née SCHIAVINATO, Casale (Italie), 06-03-26. — 5279 x 51—31.

SAVOLDELLI (Angelo), Rovetta (Italie), 10-02-23. — 5279 x 51—31.

SAVTCHENKO (Dimitri), Otcheretovata (Russie), 04-12-25. — 2118 x 50—78.

SCHIZZEROTTO (Noël), Schio (Italie), 02-01-98. — 9620 x 51—47.

SCHIZZEROTTO, née MARTINUZZO, Brugnera (Italie), 02-11-07. — 9620 x 51—47.

SEGATCHEFF (Nicolas), Borissoglobsk (Russie), 22-12-98. — 4999 x 51 —75.

SEQUEIRA (Teotonio), Carcavelos (Portugal), 29-03-04. — 20532 x 47 —78.

SERRANO (Angel), Baracaldo (Espagne), 02-10-27. — 13607 x 51—11.

SIBERT (Jean), Mayen (Allemagne), 20-09-21. — 21602 x 50—67.

SIMONE (François), Fès (Maroc), 13-09-30. — 150 x 52—95.

SIMONETTI, née SALADINO, la Manouba (Tunisie), 13-12-12. — 5080 x 52—96.

SOLOVIEFF (Sylvestre), Poltovaskeni (Russie), 02-01-90. — 12194 x 50 —13.

SONZOGNI (Laurent), Brembilla (Italie), 05-01-08. — 19460 x 51—31.

SONZOGNI, née SONZOGNI, Brembilla (Italie), 29-07-09. — 19460 x 51—31.

SOUCHKOFF (Constantin), Kuban (Russie), 06-03-00. — 7217 x 51 —75.

SOUCHKOFF, née EKSI, Muetvee (Estonie), 26-07-07. — 7217 x 51 —75.

SPAHN (Brunhild), Frankfort-sur-le-Mein (Allemagne), 07-07-13. — 5436 x 52—62.

STADNIK (Nicolas), Bykow (Pologne), 25-02-04. — 10053 x 51—02.

STADNIK, née KOLCUN, Krasno (Pologne), 24-12-05. — 10053 x 51—02.

SZAJNIUK (Romain), Tousloing (Pologne), 09-02-12. — 7500 x 51—14.

SZAJNIUK, née PLUSKWA, Pelnia (Pologne), 02-04-09. — 7500 x 51—14.

SZCZEPANIAK (Edward), Kalisz (Pologne), 20-07-15. — 20511 x 47—02.

SZCZEPANIAK (Boleslas), Parzimiechy (Pologne), 28-09-13. — 15310 x 51—18.

SZCZEPANIAK, née OPALINSKY, Hrabkovec (Pologne), 15-03-15. — 15310 x 51—18.

SZTARC (Godel), Blazkile (Pologne), 20-08-94. — 6107 x 48—75.

SZTARC, née WILNER, Lodz (Pologne), 05-01-93. — 6107 x 48—75.

SZYMANEK, née PROKOPOWICZ, Zmijowska (Pologne), 18-08-08. — 21811 x 51—57.

TASSAN (Lorenzo), Aviano (Italie), 26-09-27. — 7257 x 51—78.

TAVERNE, née TOMASI, Bolzano (Italie), 23-09-91. — 8397 x 50—60.

TORRE (Giacomo), Trapani (Italie), 22-01-92. — 16180 x 35—95.

TRESCHZANSKY (Maurice), Anvers (Belgique), 26-03-32. — 16631 x 51—75.

TREVISAN (Angelo), Loria (Italie), 15-05-28. — 21398 x 36—31.

TREVISAN (Riccardo), Fiume Veneto (Italie), 01-07-07. — 7317 x 51—16.

TREVISAN, née TONUS, Azzano Decimo (Italie), 30-10-06. — 7317 x 51—16.

TREVISOL (Eugène), Mariago (Italie), 14-04-04. — 6870 x 51—26.

TRIGALOU (Bichi), Beja (Tunisie), 07-08-19. — 4361 x 52—96.

VAIARELLI (Sauveur), Tunis, 02-12-07. — 4565 x 51—96.

VENDEMAN (Emile), Pinzano al Tagliamento (Italie), 16-10-04. — 19173 x 50—78.

VENDEMAN, née PERUCCA, Ronco Canavese (Italie), 26-11-12. — 19173 x 50—78.

VERRANDO, née VIALE, Comporosso (Italie), 30-04-02. — 19174 x 50—06.

VERRANDO (Laurent), Vintimille (Italie), 10-08-04. — 19174 x 50—06.

VIGANONI, née CADEI, Zandobbio (Italie), 16-10-13. — 16495 x 51—39.

VIGANONI (Louis), Zandobbio (Italie), 02-07-07. — 16498 x 51—39.

WALEK (Anna), Zaklikow (Pologne), 04-07-06. — 3259 x 52—75.

WASLYSZIN (Joseph), Bozykow (Pologne), 26-12-27. — 19945 x 50—60.

WAWRZYNIAK (Antoine), Posen (Pologne), 26-12-08. — 7157 x 51—59.

WAWRZYNIAK, née KARPINIEC, Olszanik (Pologne), 26-01-02. — 7157 x 51—59.

WEIL, née WEIL, Sulzburg (Bade), 11-03-97. — 14354 x 51—67.

WEIL (Sigismond), Eichstetten (Bade), 03-06-87. — 14354 x 51—67.

WENDLINGER (Charles), Lemberg (Autriche), 21-08-05. — 19261 x 50—69.

WENDLINGER, née MULLER, Lubycza Dorf (Autriche), 03-03-04. — 19261 x 50—69.

WIDERA (Jean), Szczedrzyk (Pologne), 11-07-97. — 7039 x 71.

WIERSCHOWSKI (Jean), Gross Plowenz (Pologne), 17-11-91. — 7348 x 51—62.

WIERSCHOWSKI, née KMIECUK, Rotthausen (Allemagne), 27-01-93. — 7348 x 51—62.

WILLER (Manela), Rawa Mazowiecka (Pologne), 27-02-03. — 20004 x 19—75.

WILLER, née KROJ, Kutno (Pologne), 04-12-08. — 20004 x 19—75.

WOLEK (Stephan), Balin (Pologne), 20-03-20. — 19510 x 51—81.

WOLEK, née SORBIAN, Schonof (Allemagne), 15-05-25. — 19510 x 51—81.

YAVORSKY (Adrien), Tchernigov (Russie), 05-05-93. — 10863 x 51—61.

ZANDECKI (Félix), Hamborn (Allemagne), 27-05-12. — 13182 x 50—62.

ZANDECKI, née PTAK, Konaszowska (Pologne), 06-09-16. — 13182 x 50—62.

ZANINI, née FORNARI, Agazzano (Italie), 06-10-07. — 9703×48—78.
ZANINI (Marius), Lagnago (Italie), 06-11-03. — 9703×48—78.
ZANON (Arrigo), Pramaggiore (Italie), 17-10-25. — 20184×50—46.
ZELKOWICZ (David), Pietrkow (Pologne), 01-07-21. — 7316×51—78.
ZELKOWICZ, née WIGDOROWICZ, Lodz (Pologne), 15-02-23. — 7346×51—78.
ZGLINSKI (Joseph), Mroczno (Pologne), 05-09-95. — 4770×51—62.
ZGLINSKI, née FRACKOWIAK, Durowo (Pologne), 15-06-92. — 4770×51—62.
ZIELINSKI (Joseph), Helenow (Pologne), 15-01-02. — 7316×51—75.
ZIELINSKI, née MAZOWIECKA, Wloclawek (Pologne), 14-12-12. — 7316×51—75.
ZOBENICA (Mile), Donji Lapac (Yougoslavie), 18-10-05. — 7347×51—62.
ZOBENICA, née FIGURSKI, Gladbeck (Allemagne), 14-12-14. — 7347×51—62.
ZOPPARDO, née FERRARA, Tunis, 23-09-98. — 28454×37—95.
ZOPPARDO (Giuseppe), Tunis, 06-01-01. — 28151×37—95.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

AITA, née RAUCOULES, Toulouse (Haute-Garonne), 02-03-14. — 36381×15—13.
APARICIO, née PORTAL, Gabian (Hérault), 17-03-99. — 11345×35—34.
BEKAERT, née MOREL, Domart-sur-la-Luce (Somme), 07-02-00. — 21718×50—76.
BUSTAMANTE, née BRIQUET, Chestres (Ardennes), 02-07-97. — 33491×33—78.
CASELLES, née CABERO, Alger, 06-12-81. — 6993×39—91.
LLADOS, née BONNAFOUX, Saint-Chinian (Hérault), 31-03-70. — 7000×51—34.
LOSIO, née BASSET, Carcassonne (Aude), 11-11-97 — 5082×52—96.
NUNEZ, née ENRIQUEZ, Tunis, 15-07-04. — 2629×52—96.
POLITO, née MOUESCA, Briscous (Basses-Pyrénées), 27-06-98. — 7108×51—64.
SANCHIS, née CHAUSSON, Varilhes (Ariège), 04-08-02. — 13120×51—09.
VAIARELLI, née GARTICH, Tunis, 12-06-07. — 4565×51—96.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents:

ADAMCZYK (Irène), Druzbin (Pologne), 15-10-32. — 1112×51—54.
ANNOVAZZI (Joseph), les Loges-Margueron (Aube), 23-11-31. — 7109×51—10.
BARRI (Jean), Castelnau-Barbarens (Gers), 07-11-39. — 22331×50—65.
BASSI (Jeannine), Saint-Denis (Seine), 28-05-36. — 18475×51—21.
BASSI (René), Sainte-Maure (Indre-et-Loire), 07-07-37. — 18475×51—21.
BASSI (Jean-Pierre), Malain (Côte-d'Or), 04-05-48. — 18475×51—21.
BONIOLO (Claude), Paris, 04-10-42. — 18315×51—75.
BROVADAN (Félicita), Delain (Haute-Saône), 25-01-33. — 5078×51—70.
BUFFA (François), Bizerte (Tunisie), 30-08-34. — 3001×52—96.
BUFFA (Françoise), Tunis, 11-01-36. — 3001×52—96.
BUFFA (Vincent), Tunis, 02-01-38. — 3001×52—96.
CAMER (Marie-A.), Liévin (Pas-de-Calais), 30-06-19. — 18368×50—62.
CAMER (Georges), Liévin (Pas-de-Calais), 06-07-51. — 18368×50—62.
CORTES (Monique), Saint-Denis (Seine), 06-09-15. — 19168×50—75.
CORTES (François), Saint-Denis (Seine), 12-09-48. — 19168×50—75.
CORTES (Eliane), Saint-Denis (Seine), 03-10-49. — 19168×50—75.
CORTES (Antoine), Saint-Denis (Seine), 02-02-51. — 19168×50—75.
DA ROS (Monique), Tombebœuf (Lot-et-Garonne), 21-09-44. — 6046×51—47.
FABERI (Liliane), Salambo (Espagne), 20-07-35. — 29324×47—96.
FOGELS (Robert), Casablanca (Maroc), 28-09-34. — 155×52—95.
GALOR (Tadetus), Magneux (Marne), 02-08-31. — 16130×51—51.
MRYCIOW (Paulette), Nemours (Seine-et-Marne), 15-01-33 — 21990×50—77.
JUCHNIEWICZ (Eliane), Quincampoix (Oise), 21-02-38. — 7198×51—60.
JUCHNIEWICZ (Maria), Amiens (Somme), 10-11-36. — 7198×51—60.
KANCLERSKI (Théodore), Liévin (Pas-de-Calais), 27-05-37. — 19500×51—62.
KARNAY (Geza), Passau (Allemagne), 14-09-45. — 13624×50—96.
KARNAY (Suzanne), Tunis, 21-02-49. — 13624×50—96.
KARNAY (Gabriel), Tunis, 12-09-50. — 13624×50—96.
KERKEZ (Roger), Decazeville (Aveyron), 12-12-37. — 8516×51—12.
KERKEZ (Denise), Saint-Julien (Hérault), 12-10-39. — 8516×51—12.
KERKEZ (Janine), Brusque (Aveyron), 20-02-43. — 8516×51—12.
KERKEZ (Simone), Brusque (Aveyron), 15-03-46. — 8516×51—12.
KERKEZ (Christiane), Brusque (Aveyron), 19-03-48. — 8516×51—12.
KERKEZ (Jean-Cl.), Brusque (Aveyron), 09-04-50. — 8516×51—12.
KUJAWA (Danièle), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 18-05-50. — 7198×51—62.
KUJAWA (Edouard), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 09-02-16. — 7198×51—62.
MARTINEZ (Yvette), Casablanca (Maroc), 04-11-31. — 13635×51—95.
MARTINEZ (Alfonso), Casablanca (Maroc), 21-01-37. — 13635×51—95.
MESSINA (Alphonse), Tunis, 17-05-39. — 26781×30—96.
NOWAKOWSKI (Jean-B.), Houdain (Pas-de-Calais), 27-05-31. — 7306×51—62.
NOWAKOWSKI (Théodore), Houdain (Pas-de-Calais), 18-04-39. — 7306×51—62.
OTTA (François), Marseille (Bouches-du-Rhône), 13-03-38. — 13339×51—13.
OTTA (Jean), Marseille (Bouches-du-Rhône), 14-02-36. — 13339×51—13.
PELLISSA (Ignace), Rasquera (Espagne), 28-10-31. — 3311×51—81.
PELLISSA (Dolorès), Rasquera (Espagne), 22-02-36. — 3311×51—81.
PELLISSA (Joseph), Castelnau-Brassac (Tarn), 06-10-11. — 3311×51—81.
PELLISSA (Anne-M.), Mazamet (Tarn), 04-04-49. — 3311×51—81.
PELUSO (Jean), Saint-Rambert-en-Bugey (Ain), 26-10-32. — 12245×50—01.
PELUSO (Yolande), Saint-Rambert-en-Bugey (Ain), 01-11-33. — 12245×50—01.
PELUSO (Ida), Chazey-Bons (Ain), 08-04-39. — 12245×50—01.
PIRELLO (Léonard), Tunis, 29-01-40. — 3031×52—96.
PLOCHEC (Michel), Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), 22-03-16. — 7048×51—78.
POSMYK (Antoine), Noyelles-sous-Lens, 19-12-37. — 7827×51—62.
POSMYK (Henri), Noyelles-sous-Lens, 02-07-44. — 7827×51—62.
PUERTOLAS (Soledad), Tella (Espagne), 20-06-33. — 17872×50—32.
PULITINI (Pierre), Antibes (Alpes-Maritimes), 17-01-18. — 10223×50—06.
RAMA (Germinal), Madrid (Espagne), 03-02-34. — 13538×51—13.
RAMA (Pierre), Madrid (Espagne), 24-01-32. — 13538×51—13.
SARAZYN (Brigitte), Brionne (Eure), 19-08-50. — 16570×51—27.
SARAZYN (Pierre), Brionne (Eure), 21-01-49. — 16570×51—27.
SCHIZZEROTTO (Jean), Marmande (Lot-et-Garonne), 06-05-16. — 9620×51—47.
SCHIZZEROTTO (Marie), Labretonie (Lot-et-Garonne), 04-10-13. — 9620×51—47.
SONZOGNI (Pierre), Saint-Chinian (Hérault), 29-03-50. — 1960×51—34.
SZCZEPANIAK (Stephanie), Pithiviers (Loiret), 18-03-10. — 15310×51—18.
TORRE (Eugenio), Casablanca (Maroc), 21-09-32. — 16480×35—95.
TREVISAN (Adriana), Fiume Veneto (Italie), 26-05-33. — 7317×51—46.
TREVISAN (Lilia), Fiume Veneto (Italie), 08-08-31. — 7317×51—46.
VAIARELLI (François), Tunis, 07-07-33. — 4565×51—96.
VAIARELLI (Jeanne), Tunis, 18-02-37. — 4565×51—96.
VENDEMAN (Raphaël), Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 31-05-41. — 19173×50—78.
VIGANONI (Marie), Arbois (Jura), 07-07-36. — 16495×51—39.
VIGANONI (Agnès), Arbois (Jura), 18-09-37. — 16495×51—39.
VIGANONI (Colette), Arbois (Jura), 30-09-39. — 16495×51—39.
VIGANONI (Natalie), Arbois (Jura), 27-12-40. — 16495×51—39.
VIGANONI (Monique), Arbois (Jura), 19-09-42. — 16495×51—39.
VIGANONI (Jean), Arbois (Jura), 17-06-45. — 16495×51—39.
VIGANONI (Claude), Arbois (Jura), 04-12-49. — 16495×51—39.
WIDERA (Hélène), Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), 11-06-37. — 7039×51—71.
WIDERA (Stephanie), Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), 17-07-39. — 7039×51—71.
WILLER (Ruth), Lodz (Pologne), 05-01-36. — 20004×19—75.
WOLEK (Monique), Albi (Tarn), 11-07-42. — 19510×51—81.
WOLEK (Christian), Carmaux (Tarn), 27-04-47. — 19510×51—81.
WOLEK (Daniel), Carmaux (Tarn), 19-04-50. — 19510×51—81.
ZANDECKI (Félix), Noyelles-sous-Lens, 08-04-39. — 13182×50—62.
ZANDECKI (Françoise), Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), 09-07-47. — 13182×50—62.
ZELKOWICZ (Solange), Lyon (Rhône), 25-11-48. — 7346×51—78.
ZELKOWICZ (Max), Livry-Gargan (Seine-et-Oise), 15-08-51. — 7346×51—78.
ZOPPARDO (Jeannine), Casablanca (Maroc), 21-04-34. — 28454×37—95.

UNIVERSITY MICROFILMS LIBRARIES

Art. 4. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

CARRENO (Joseph). — CARRENO (José), Almeria (Espagne), 26-02-88. — 30616 x 37—92.

CARRENO (Angèle). — CARRENO (Angeles), Oran (Algérie), 25-12-90 — 30616 x 37—92.

COMISSO (Zacharie). — COMISSO (Zaccaria), Precenico (Italie), 15-07—08. — 1604 x 48—38.

GOLEDER (Léa). — GOLDFEDER (Léa), Siedlce (Pologne), 01-01-89. — 514 x 51—38.

GORAGE (Joseph). — GORAJ (Joseph), Karwackim (Pologne), 30-04-24. — 4677 x 51—89.

RICIOVE (Alexandre). — HRYCIOW (Alexandre), Mitulin (Pologne), 06-12-02. — 21990 x 50—77.

RICIOVE (Anna). — HRYCIOW (Anna), Krowica (Pologne), 26-12-08. — 21990 x 50—77.

RICIOVE (Paulette). — HRYCIOW (Paulette), Nemours (Seine-et-Marne), 15-01-33. — 21990 x 50—77.

KENIJEAN (Michel). — KENGIGIAN (Minas), Brousse (Turquie), 15-10-14. — 5270 x 47—75.

KENIJEAN (Angèle). — KENGIGIAN (Angèle), Constantinople (Turquie), 10-11-22. — 5270 x 47—75.

MINESCAUT (Aurel). — MICSUNESCU (Aurel), Botosani (Roumanie), 25-08-17. — 17600 x 51—75.

MINESCAUT (Florence). — MICSUNESCU (Florica), Botosani (Roumanie), 27-04-20. — 17600 x 51—75.

OZIER (Constantin). — OZIERSKI (Constantin), Smyrne (Turquie), 03-03-03. — 3943 x 47—75.

POCHOUNY (Paul). — POCZUCHOWSNI (Paul), Tokarewszczyzna (Pologne), 22-02-12. — 1186 x 51—25.

PIERANSKI (Antoine). — PRZYRANSKI (Antoine), Merlebach (Moselle), 11-07-27. — 15840 x 51—02.

ROZENAC (Marc). — ROZENCWAJG (Mordka), Ostrowiec (Pologne), 12-08-23. — 27873 x 48—26.

SACHENC (Dominique). — SAVTCHENKO (Dimitri), Otcheretovata (Russie), 04-12-25. — 2118 x 50—78.

SEGACHE (Nicolas). — SEGATCHEFF (Nicolas), Borissoglobsk (Russie), 22-12-98. — 4999 x 51—75.

SEPANIAK (Edouard). — SZCZEPANIAK (Edward), Kalisz (Pologne), 20-07-15. — 20514 x 47—02.

SEPANIAC (Boleslas). — SZCZEPANIAK (Boleslas), Parzimiechy (Pologne), 28-09-13. — 15310 x 51—18.

SEPANIAC (Sophie). — SZCZEPANIAK (Sophie), Hrabkovec (Pologne), 15-03-15. — 15310 x 51—18.

SEPANIAC (Stéphanie). — SZCZEPANIAK (Stéphanie), Pithiviers (Loiret), 18-03-40. — 15310 x 51—18.

TRECHANS (Maurice). — TRESCHZANSKY (Maurice), Anvers (Belgique), 26-03-32. — 16631 x 51—75.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France:

ALLERT (Robert), Malo-les-Bains (Nord), 05-12-33. — 6915 x 49—99.

BASTERRETCHE (Ana-M.), Ciboure (Basses-Pyrénées), 31-12-29. — 14716 x 51—99.

BASTERRETCHE (Juan), Ciboure (Basses-Pyrénées), 01-01-31. — 14716 x 51—99.

BASTERRETCHE (Jaime), Ciboure (Basses-Pyrénées), 05-01-32. — 14716 x 51—99.

BASTERRETCHE (José), Ciboure (Basses-Pyrénées), 26-07-33. — 14716 x 51—99.

BERTSCHY (Paul), Roquebillière (Alpes-Maritimes), 13-10-31. — 16244 x 51—99.

BERTSCHY (Louis), Nice (Alpes-Maritimes), 02-04-33. — 16553 x 51—99.

BILLION (Olivier), Neuilly-sur-Seine (Seine), 15-09-29. — 20340 x 51—99.

BOLLE (André), Paris, 18-04-31. — 13734 x 51—99.

BOSSY (André), Colmar (Haut-Rhin), 26-11-31. — 7100 x 51—99.

BOTTEON (Olindo), Dolmayrac (Lot-et-Garonne), 06-06-28. — 4397 x 50—47.

BOUCART (William), Vendhuille (Aisne), 30-11-34. — 8746 x 51—99.

CALVET (Montserrat), Palleja (Espagne), 08-02-25. — 4805 x 51—99.

CALVET (Antoine), Barcelone (Espagne), 28-10-98. — 9812 x 50—99

CALVET, née ESTEVE, Barcelone (Espagne), 24-05-99. — 9812 x 50—99.

CONEN (Hubert), Ensival (Belgique), 10-12-29. — 402395 x 46—99.

CONEN (Jean), Ensival (Belgique), 26-08-28. — 402396 x 46—99.

CONEN, née THOUMSIN, Thimister (Belgique), 12-05-29. — 402396 x 46—99.

CONEN (Jean), Soiron (Belgique), 26-12-17. — 402396 x 46—99.

CONSTANTIN (René), Carouge (Suisse), 13-08-16. — 17345 x 50—99.

DANTART (Antoine), Belmez (Espagne), 15-03-06. — 9599 x 39—99.

DANTART (Françoise), Saragosse (Espagne), 22-08-34. — 9599 x 39—99.

DANTART (Richard), Saragosse (Espagne), 18-05-36. — 9599 x 39—99.

DANTART (Cécile), Saint-Sébastien (Espagne), 09-01-38. — 9599 x 39—99.

DANTART (Antoine), Penarroya (Espagne), 03-02-42. — 9599 x 39—99.

DANTART (Georges), Saragosse (Espagne), 19-01-45. — 9599 x 39—99.

DARDICHON (François), Barcelone (Espagne), 26-05-30. — 15532 x 51—99

DECAUCHY (Claude), Croix (Nord), 27-01-31. — 14438 x 50—99.

DECAUCHY, née HAEGHEBAERT, Oudenburg (Belgique), 08-02-32. — 14438 x 50—99.

DECAUCHY (Claudine), Ostende (Belgique), 03-11-50. — 14438 x 50—99.

DOS SANTOS LIMA (Jean-Claude), Rueil (Seine-et-Oise), 10-06-27. — 9534 x 51—99.

DUBOIS (Roger), Etterbeek (Belgique), 08-01-32. — 1662—51—99.

DUHAMEL (Pierre), Paris, 28-07-30. — 16725 x 51—99.

JAQUET (Francis), Lyon (Rhône), 30-03-27. — 5025 x 51—69.

LAIRIN (Pierre), Maubeuge (Nord), 12-10-29. — 5336 x 50—99.

LAMONGIE (Jacques), Ixelles (Belgique), 15-02-22. — 7435 x 50—99.

MALINANSKA (Victor), Lyon (Rhône), 08-05-32. — 15876 x 50—69.

MATHIAS (Jacques), Alost (Belgique), 13-01-30. — 16097 x 51—99.

MOODY, née LEGGE, Llanhilleth (Grande-Bretagne), 27-01-27. — 18239 x 50—99.

MOODY (Daniel), Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), 16-02-25. — 18239 x 50—99.

NELSON (Jean), Soerabaya Java (Indes néerlandaises), 22-11-25. — 7485 x 49—75.

PARDO (Santiago), Paris, 20-10-32. — 5276 x 51—99.

PHILIPPO (Roger), Lille (Nord), 18-05-32. — 16476 x 51—99.

PRIMROSE (Patrick), Marseille (Bouches-du-Rhône), 14-12-27. — 22611 x 50—99.

REYMOND (René), Cachan (Seine), 26-09-30. — 15683 x 51—99.

REYMOND, née GOY, Vaulion (Suisse), 13-12-27. — 15683 x 51—99.

RUFFIEUX (Louis), Epernay (Marne), 17-12-00. — 13835 x 51—99.

RUFFIEUX, née NIQUILLE, Marsens (Suisse), 24-05-01. — 13835 x 51 99.

SENECA (Pierre), Ouilly-le-Vicomte (Calvados), 11-07-30. — 17301 x 51—99.

VERNAY (Jo), Genève (Suisse), 12-11-26. — 318 x 50—99.

WALDER (Jacques), Lyon (Rhône), 26-04-26. — 15891 x 51—99.

WEETS (Gérard), Lille (Nord), 12-01-25. — 18100 x 51—99.

WERTHEIMER (Antoine), Paris, 03-05-21. — 15536 x 51—99.

WIEDERKEHR (Robert), Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 27-06-22. — 4305 x 51—99.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français:

ANDRIANARIZAFY (William), Ambohitrandriamanit (Madagascar), 26-04-27. — 912 x 52—98.

LOEMBE (Benoît), Libreville (Gabon), 06-03-27. — 857 x 50—98.

RABETRANO (Gilbert), Est Analakely (Madagascar), 09-09-20. — 3961 x 52—98.

RAMANGASONA (Edouard), Ambatomena (Madagascar), 12-11-16. — 1002 x 52—98.

RANARIJAONA (Max), Manjakandriana (Madagascar), 29-09-30. — 910 x 52—98.

RASOAMANANA (Edmond), Ankadifotsy (Madagascar), 05-04-11. — 1024 x 52—98.

RATSIMBA (Joseph), Isoraka (Madagascar), 24-03-26. — 1821 x 52—98.

RAZAFIMAHARAVO (Aimé), Vohijiny (Madagascar), 24-10-16. — 930 x 52—98.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

PAUL RIBEYRE.

Décret du 16 mai 1952 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ACCARDI (André), Tunis, 16-11-14. — 8504 x 37—96.

AIELLO (Orazio), Sousse (Tunisie), 24-06-26. — 10622 x 18—96.

ALLEMANDI (Lorenzo), Prazzo (Italie), 23-02-08. — 7458 x 51—13.

ALLEMANDI, née EINAUDI, Prazzo (Italie), 04-06-13. — 7458 x 51—13.
ALONSO (Juan), Cullera (Espagne), 01-02-13. — 19795 x 50—52.
ALPATOFF (Anna), Sofia (Bulgarie), 19-05-24. — 5925 x 52—99.
AMATI (Marin), Borgo Gaggiore (République San Marin), 12-08-29. — 13144 x 50—75.
ANGELIN (Egidio), Budoia (Italie), 15-10-03. — 11380 x 51—63.
ARSENIEFF, née YACOUSTIDIS, Sebastopol (Russie), 17-06-09. — 23651 x 48—75.
ARSENIEFF (Dimitri), Romanovsky (Russie), 26-10-97. — 23651 x 48—75.
ASTIGARRAGA (Maria), Zumaya (Espagne), 28-11-31. — 4360 x 51—14.
BACHORZ (François), Duisburg (Allemagne), 10-02-18. — 9020 x 51—57.
BACHORZ, née NAWROCKI, Chzan Gut (Pologne), 04-01-24. — 9020 x 51—57.
BACKES (Pierre), Arsdorf (Luxembourg), 19-03-03. — 10068 x 51—21.
BAU (Ramon), Zucaina (Espagne), 31-05-91. — 13101 x 35—13.
BENATI (Louis), Torre Di Picenardi (Italie), 02-03-03 — 13924 x 50—39.
BOGAS (Raimundo), Casarrubios Del Monte (Espagne), 15-03-09. — 23352 x 50—31.
BOGAS, née MORA, Meutrida (Espagne), 19-03-17. — 23352 x 50—31.
BONATO (Dominenico), Borso Del Grappa (Italie), 21-09-10. — 5358 x 51—24.
BONATO, née COMIN, Borso Del Grappa (Italie), 11-09-19. — 5358 x 51—24.
BONGIOVANNI (Jean), Sainte-Marguerite (Tunisie), 15-08-10. — 16051 x 17—96.
BOREL, née KOUTINA, Varsovie (Pologne), 17-01-22. — 19811 x 50—69.
BOTTAGISI (Giovanni), Averara (Italie), 20-07-02. — 19851 x 50—38.
BOZZONETTI, née SCHAFER, Rechtalten (Suisse), 07-09-98. — 8230 x 51—75.
BRAMI (Simon), La Goulette (Tunisie), 14-07-93. — 402186 x 16—96.
BRAMI, née COHEN, Solal (Tunis), 18-03-06. — 402186 x 16—96.
BRESLER (Walter), Vienne (Autriche), 16-11-21. — 6539 x 51—38.
BRUNO (Gaetano), Ferryville (Tunisie), 04-01-12. — 40129 x 38—96.
CANO (Joseph), Velez Blanco (Espagne), 15-04-03. — 20192 x 50—81.
CANO (Jean), Serron (Espagne), 15-12-98. — 7676 x 51—69.
CANO, née ONA, Velez Blanco (Espagne), 29-12-05. — 20192 x 50—81.
CANO, née GARRIDO, Gergal (Espagne), 24-06-01. — 7676 x 51—69.
CAPAR (Demetrius), Bachlawa (Pologne), 21-10-13. — 20193 x 50—36.
CAPAR, née PROCYK, Drozdowice (Pologne), 01-07-16. — 20193 x 50—36.
CAPIK (Jean), Lwow (Pologne), 24-12-17. — 8077 x 19—73.
CAPRETTI (Primo), Langhirano (Italie), 28-09-95. — 20111 x 50—38.
CATTEAU, née VANHEDENS, Wervicq (Belgique), 12-08-88. — 7320 x 51—59.
CATTEAU (Nestor), Warneton (Belgique), 01-10-89. — 7330 x 51—59.
CECCHINI (Guido), Sambuca (Italie), 28-07-98. — 17010 x 51—92.
CHABOTEAUX, née LANCIA, Colfelice (Italie), 11-05-18. — 3251 x 52—75.
CHABOTEAUX (Emile), Chenee (Belgique), 15-03-09. — 3251 x 52—75.
CIFUENTES (Raimundo), Mazarron (Espagne), 22-03-06. — 19580 x 51—09.
CIFUENTES, née ADELLACH, Ordino (Andorre), 18-06-11. — 19580 x 51—09.
CONDON (Jésus), Lanaja (Espagne), 20-02-21. — 17507 x 51—33.
CONEJERO (Francisco), Villena (Espagne), 22-04-23. — 14670 x 51—91.
CURIOTTI (Zeno), Gênes (Italie), 28-12-19. — 9490 x 51—69.
CZERWINSKI (Joseph), Zurawica (Pologne), 25-04-19. — 20162 x 50—02.
DABROWSKI, née SZWIDOWSKA, Sosnowiec (Pologne), 08-02-00. — 6296 x 50—71.
DABROWSKI (Marian), Krolewska Nowawies (Pologne), 05-08-97. — 6296 x 50—71.
DE SAN NICOLAS, née DEL AGUILA, Marbella (Espagne), 04-11-07. — 11590 x 51—92.
DELLA-PUPPA-SIMONAT (Bruno), Aviano (Italie), 07-11-29. — 19881 x 50—06.
DETELA (Gauthier), Gladbeck (Allemagne), 04-10-32. — 19182 x 50—57
DIAMANTENIOS (Alexandre), la Nouvelle-Anchialos (Grèce), 06-05-97. — 13173 x 50—38.
DIAMANTENIOS, née ESPINO, Calamonte (Espagne), 28-09-02. — 13173 x 50—38.
DIDOCK (Nicolas), Jytomir (Ukraine), 25-01-01. — 20965 x 50—17.
DRUELLE, née FADEUR, Sauveniere (Belgique), 29-01-08. — 20751 x 50—02.
DUCHESNE, née MALIK, Birkenau Auschwitz (Pologne), 19-06-19. — 20391 x 50—35.
EGEA (José), Cantoria (Espagne), 29-12-06. — 21028 x 50—75.
EGEA, née HERNANDEZ, El Bodon (Espagne), 10-10-12. — 21028 x 50—75.
FOLTRAN, née DE MARCHI, Prata di Pordenone (Italie), 08-07-01. — 11425 x 50—31.
FOLTRAN (Emile), Gorgo (Italie), 02-02-02. — 11425 x 50—31.
FONTANA (Jean), Romano d'Ezzelino (Italie), 13-01-05. — 20164 x 50—74.
FONTANA, née VINANTE, Romano d'Ezzelino (Italie), 17-01-05. — 20164 x 50—74.
FUSTER (José), Polop (Espagne), 26-01-11. — 18970 x 51—91.
FUSTER, née MORA, Guadalest (Espagne), 23-01-14. — 18970 x 51—91.
GALLEGO (Jésus), Aljucer (Espagne), 16-11-25. — 8599 x 50—38.
GASIOR (Hélène), Majdan Sieniawski (Pologne), 23-06-27. — 15999 x 51—59.
GENSLER (Casimir), Wanne Eickel (Allemagne), 16-02-13. — 5160 x 51—57.
GENSLER, née ROSZAK, Disteln (Allemagne), 11-02-20. — 5160 x 51—57.
GHIBELLINI, née FREGONESE, Winzgam (Suisse), 27-06-14. — 37978 x 36—03.
GIAGNONI, née GIAGNONI, Sambuca Pistoiese (Italie), 14-05-98. — 16390 x 51—54.
GIAGNONI (Angiolo), Sambuca Pistoiese (Italie), 02-04-91. — 16390 x 51—54.
GIBKI, née SKOWRON, Burzenin (Pologne), 28-11-14. — 4690 x 51—89.
GIBKI (Ladislas), Stolec (Pologne), 17-05-14. — 4690 x 51—89.
GIULLO, née DE GREGORIO, Massalubrense (Italie), 24-07-05. — 23112 x 39—91.
GIULLO (Ugo), Naples (Italie), 27-05-06. — 23112 x 39—91.
GODINO (Giovanni), San Secondo di Pinerolo (Italie), 22-05-95. — 12833 x 50—05.
GONZALEZ, née CHAVES, Villanueva del Rey (Espagne), 17-03-98. — 22799 x 50—75.
GRANGE (Oswaldo), Pre Saint-Didier (Italie), 09-11-19 — 20324 x 50—74.
GRIGORIAN (Avedis), Ronce (Bulgarie), 22-04-23. — 5870 x 51—13.
HERNANDEZ (Alonso), Carboneras (Espagne), 28-05-05. — 19370 x 51—91.
HERNANDEZ, née MARTINEZ, Carboneras (Espagne), 05-08-11. — 19370 x 51—91.
IORIATTI (Virginio), Baselga Pine (Italie), 17-02-09. — 20153 x 50—59.
JAUSS (Othon), Nuremberg (Allemagne), 04-07-24. — 19234 x 50—67.
KALITA (Aloyzy), Grebow (Pologne), 20-06-96. — 10110 x 51—27.
KALITA, née MROZ, Tereszpol (Pologne), 08-11-99. — 10110 x 51—27.
KALUS (François), Piotrowce (Pologne), 07-09-24. — 19495 x 50—57.
KAMPLIN, née SZTYMELSKA, Przpiely (Pologne), 25-04-12. — 218 x 50—02.
KAMPLIN (Geza), Strehovci (Yougoslavie), 24-11-08. — 218 x 50—02.
KOBA (Jean), Hadle Kanczudzkie (Pologne), 09-01-04. — 6323 x 36—78.
KOKKINIS, née MILAZZO, Sfax (Tunisie), 29-02-20. — 2150 x 40—96.
KOKKINIS (Marius), Sfax (Tunisie), 10-04-15. — 2150 x 40—96.
KOPCIEWSKI (Eugène), Osiek (Pologne), 14-11-09. — 7648 x 51—13.
KOWALSKI (Lucien), Krasnica (Pologne), 01-02-06. — 20712 x 50—23.
KOWALSKI, née HUCK, Orlesbshausen (Allemagne), 27-02-12. — 20712 x 50—23.
KRZYCH (François), Cieplice (Pologne), 31-03-14. — 21062 x 50—10.
KUBIAK (Casimir), Bonikowo (Pologne), 20-02-19. — 10090 x 51—62.
KWIATKOWSKI (Henri), Brodnica (Pologne), 09-03-22. — 11360 x 51—62.
KWIATKOWSKI, née LUCZEJKO, Wieremien (Pologne), 11-08-26. — 11360 x 51—62.
LANCHA (José), Tolède (Espagne), 19-10-15. — 15570 x 51—01.
LESIEN (Joseph), Wattenscheid (Allemagne), 08-12-07. — 7556 x 51—62.
LESIEN, née BACZYK, Gross Rogaczewo (Pologne), 06-08-14. — 7556 x 51—62.
LOPEZ (Rafael), Almonaster la Real (Espagne), 03-03-22. — 26315 x 48—13.
LORENZONI (Louis), Urbino (Italie), 19-08-90. — 2093 x 52—25.
LORENZONI, née LERESCHE, Ballaigues (Suisse), 25-09-93. — 2093 x 52—25.
LUCIANO (Esprit), San Pietro Monterosso (Italie), 14-05-09. — 7417 x 51—06.

LUCIANO, née CHIAPELLO, Montemale (Italie), 11-03-16. — 7417 × 51—66.
MACCARIO (Lucien), Vintimille (Italie), 21-01-28. — 19373 × 50—66.
MAHIEU (Paul), Mouscron (Belgique), 11-06-11. — 5260 × 51—59.
MAIO (Sauveur), Gafour (Tunisie), 12-11-24. — 32459 × 44—96.
MAKSYMIEE, née BATYJOUSKI, Grzymalowska (Pologne), 11-06-11. — 8400 × 51—77.
MANCINI (Attilio), Audun-le-Tiche (Moselle), 12-08-13. — 6757 × 51—57.
MANCINI, née FLAMMANG, Dudelange (Luxembourg), 18-12-20. — 6757 × 51—57.
MANUNTA (Pascal), Sorso (Italie), 29-03-02. — 11381 × 40—20.
MARCON (Lino), Cologna Venera (Italie), 27-03-31. — 10780 × 51—12.
MARINO (Battista), Cortiglione (Italie), 16-08-29. — 8540 × 51—13.
MASCHIO (Mose), Lamon (Italie), 30-05-07. — 7697 × 51—74.
MASCHIO, née SCUDO, Meggen (Allemagne), 10-07-08. — 7697 × 51—74.
MAYER (Eva), Berlin (Allemagne), 14-01-31. — 17883 × 50—47.
MAYER (Marianne), Berlin (Allemagne), 28-02-29. — 17884 × 50—47.
MENEGHIN, née GAMBIN, Moriago (Italie), 03-12-08. — 19770 × 51—32.
MENEGHIN (Agostino), Susegano (Italie), 06-05-07. — 19770 × 51—32.
MINCES, née WEGROWER, Makow (Pologne), 00-00-08. — 3036 × 48—75.
MINCES (Moïse), Varsovie (Pologne), 28-03-09. — 3036 × 48—75.
MITROVIC (Milos), Belgrade (Yougoslavie), 10-05-10. — 20992 × 50—10.
MONTE (Ange), Patti (Italie), 22-12-23. — 7506 × 51—06.
MONTOYA, née RODRIGUEZ, Herrerias (Espagne), 24-01-08. — 19780 × 51—69.
MONTOYA (Bernard), Dalias (Espagne), 25-03-09. — 19780 × 51—69.
MUR (Jesus), Serveto (Espagne), 06-09-03. — 5109 × 51—65.
MUR, née GISTAU, Senes (Espagne), 07-03-13. — 5109 × 51—65.
MURRU (Bachisio), Ittiri (Italie), 12-01-20. — 8532 × 51—20.
MUSMECI (Sebastien), Acireale (Italie), 21-01-01. — 7428 × 51—13.
NADIM (Rosa), Damas (Syrie), 00-00-26. — 15857 × 51—75.
NUTA (Elie), Dragasani (Roumanie), 20-07-23. — 9324 × 50—50.
OFFER (Giuseppina), Ghedi (Italie), 13-08-27. — 18014 × 50—31.
PAGNANELLI (Alberto), Sora (Italie), 13-09-07. — 20101 × 35—13.
PAGNIN (Primo), Vigonza (Italie), 14-01-13. — 19944 × 50—47.
PAGNIN, née FRUSCALZO, Caerano San Marco (Italie), 19-09-11 — 19944 × 50—47.
PALAU (Joseph), Cox (Espagne), 05-06-07. — 6205 × 51—13.
PALAU, née AVILA, Cox (Espagne), 12-05-10. — 6205 × 51—13
PAPAZIAN, née GARMIRIAN, Palou (Asie Mineure), 12-05-08. — 14385 × 50—69.
PAPAZIAN (Kiragos), Karpouth (Asie Mineure), 20-02-06. — 14385 × 50—69
PELLEGRINO (Joseph), Boves (Italie), 03-05-13. — 19750 × 51—83.
PELLEGRINO, née DALMASSO, Boves (Italie), 15-11-16. — 19750 × 51—83.
PEREZ (Antonio), Santiago de Espada (Espagne), 16-06-15. — 7698 × 51—11.
PERRONE (Humbert), Tunis, 08-03-07. — 7420 × 51—13.
PETRICCIOLI (William), Pontremoli (Italie), 26-02-31. — 17552 × 50—75.
PETRICCIOLI, née BERTONCINI, Pontremoli (Italie), 14-10-08. — 17611 × 50—75.
PETTINOTTI (Marianna), Sampeire (Italie), 03-08-28. — 19740 × 51—34.
PISSARELLO, née MORO, Isolabona (Italie), 10-11-88. — 666 × 52—06.
PISSARELLO (Baptiste), Marseille (Bouches-du-Rhône), 10-06-95. — 666 × 52—06
POLIZZI (Joseph), la Goulette (Tunisie), 17-09-07. — 10600 × 48—96.
POLIZZI, née RINAUDO, la Goulette (Tunisie), 28-09-09. — 10600 × 48—96
RIZZO (Giuseppe), Venise (Italie), 09-03-94. — 27304 × 48—75.
ROCHIETTI (Simon), Sirie (Italie), 28-06-21. — 20938 × 49—47.
RONDI (Luigi), Seriate (Italie), 12-08-02. — 17460 × 51—75
ROULPH, née RUFFA, Marseille (Bouches-du-Rhône), 31-01-00 — 12761 × 50—84.
ROUX, née CASIER, Handzame (Belgique), 18-04-30. — 6040 × 51—27
RUIZ (Francisco), Turre (Espagne), 17-02-00. — 13042 × 51—92.
RUIZ, née MARTINEZ, Saint-Cloud (Oran), 03-04-09. — 13042 × 51—92.
SANCHEZ (Juan), Villa Sanjurjo (Maroc espagnol), 16-02-30. — 7559 × 51—92.
SANZ (Gallego-Celedonio), Cobeta (Espagne), 30-06-13. — 20373 × 50—46.
SAUER (Henri), Altenkessel (Sarre), 03-11-19. — 14792 × 51—67.
SCANZI, née SCANZI, San Pellegrino, 03-06-15. — 11404 × 30—30.
SEHR (Matthias), Kimmlingerhof (Allemagne), 12-05-15. — 11161 × 49—62.
SGOURIDIS (Dimitri), Constantinople (Turquie), 20-01-08. — 21296 × 45—78.
SIMEONI (Onorio), Cassacco (Italie), 30-09-06. — 19443 × 50—13.
SLIWA, née KALICKI, Lysakow (Pologne), 19-11-09. — 19650 × 51—51.
SLIWA (Julien), Wielopole (Pologne), 22-03-07. — 19650 × 51—51.
SORIANO (Maria), Sallent (Espagne), 14-10-30. — 15190 × 51—81.
SROCZYNSKI (Stanislaw), Samarzewo (Pologne), 07-09-02. — 27013 × 47—59.
SROCZYNSKY, née NOWAK, Baukau (Pologne), 15-12-05. — 27013 × 47—59.
STELLINO (Romildo), Valdengo (Italie), 04-10-00. — 5394 × 51—75.
STELLINO, née BOTTINI, Castano Primo (Italie), 27-07-08. — 5394 × 51—75.
TABERNA (Gabriel), Casalgrasso (Italie), 12-02-08. — 20323 × 50—81.
TAGHDJIAN (Garabed), Brousse (Turquie), 00-00-00. — 5280 × 51—13.
TAGHDJIAN, née CHOULYAN, Brousse (Turquie), 00-00-02. — 5280 × 51—13.
TAIANA (Marino), Olgiate-Comasco (Italie), 23-10-31. — 19903 × 50—18.
TAVELLA (Baldassare), Savigliano (Italie), 04-11-13. — 6650 × 51—69.
TOMASELLA (Marius), Sacile (Italie), 01-06-05. — 7538 × 51—38.
TOMASINO (Renato), Prossenico Di Taipana (Italie), 27-12-25. — 7670 × 51—23.
TOSI, née PARACHINI, Divignano (Italie), 10-09-09. — 6900 × 51—57.
TOSI (Robert), Ban Saint-Martin (Moselle), 09-02-04. — 6900 × 51—57.
TOURSAKISSIAN (Bedros), Athènes (Grèce), 07-12-24. — 7537 × 54—69.
VIETTI-MICHELINA (Bartolomeo), Coassols-Terinese (Italie), 16-04-96. — 14225 × 50—62.
VINAS (Paulino), San Querico de Besora (Espagne), 05-09-13. — 19935 × 50—47.
WAINBERG, née SCHORR, Vienne (Autriche), 01-05-08. — 9282 × 51—75.
WALTER (Yvan), Petrozowodsk (Russie), 27-08-87. — 7688 × 51—32.
WALTZER, née MULLER, Steinfeld (Allemagne), 05-07-13. — 19455 × 50—67.
YEDIKARDACHIAN (Elise), Cesare (Turquie), 26-04-92. — 7547 × 51—20.
YOVANOVITCH, née KACZMARECH, Bystyca (Pologne), 15-12-13. — 17275 × 39—17.
ZAERA (Raymond), Alloza (Espagne), 13-12-14. — 4752 × 52—63.
ZAERA, née MUNOZ, Alloza (Espagne), 02-09-17. — 4752 × 52—63.
ZAWADA, née WYCLAW, Clusyna (Pologne), 26-09-13. — 14921 × 51—16
ZAWADA (Julien), Rajeza (Pologne), 13-10-26. — 4480 × 51—33.
ZAWADA, née BARYLA, Silnice (Pologne), 21-11-99. — 19680 × 51—51.
ZAWADA (Jean), Sielnicy (Pologne), 25-11-89. — 19680 × 51—51.
ZAWADA (Anastasy), Kraszewice (Pologne), 11-04-12. — 14921 × 51—16.
ZGLINSKI (François), Pabjanice (Pologne), 29-09-00. — 1176 × 51—59.
ZGLINSKI, née DUMA, Trzesn (Pologne), 11-10-08. — 1176 × 51—59.
ZILNYK (Antoine), Moszczawica (Pologne), 21-01-16. — 7179 × 51—51.
ZILNYK, née NAHIRNA, Cieplice (Pologne), 21-01-17. — 7179 × 51—51.
ZINGRILLO (Raphaële), Castrocielo (Italie), 07-03-21. — 22911 × 50—69.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

ALBISTUR, née CAPDEVIELLE, Saint-Pée-sur-Nivelle (Basses-Pyrénées), 18-05-93. — 19871 × 50—40.
BONGIOVANNI, née MANGANARO, San Cataldo (Italie), 01-04-17. — 16051 × 47—96.
FAURE, née MARTIN, Châlons-sur-Marne (Marne), 17-08-97. — 13960 × 51—75.
KAMPFFMEYER, née KAMPFFMEYER, Bordeaux (Gironde), 16-06-00. — 16200 × 51—75.
RENARD (Marceline), Crespin (Nord), 19-10-19 — 17263 × 54—59.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents :

ARSENIEFF (Dimitri), Clichy (Seine), 06-06-30. — 23651 × 48—75.
BACHORZ (Roland), Amnéville (Moselle), 16-03-44. — 9020 × 51—57.
BACHORZ (Simone), Amnéville (Moselle), 29-05-50. — 9020 × 51—57.
BOGAS (Paulette), Bessières (Haute-Garonne), 05-01-11. — 23352 × 50—31.
BOGAS (Maurice), Bessières (Haute-Garonne), 12-08-12. — 23352 × 50—31.
BOGAS (Gloria), Madrid (Espagne), 15-08-36. — 23352 × 50—31.
BONATO (Marie-Rose), Bergerac (Dordogne), 04-03-16. — 5358 × 51—24.
BONGIOVANNI (Sauveur), Tunis, 11-01-36. — 16051 × 47—96.
BONGIOVANNI (Irène), Tunis, 03-11-33. — 16051 × 47—96.

CANO (Françoise), Mazamet (Tarn), 10-08-45. — 20192×50—81.
CANO (Incarnation), Mazamet (Tarn), 13-02-49. — 20192×50—81.
CANO (René), Mazamet (Tarn), 28-08-34. — 20192×50—81.
CAPAR (Stéphane), Châteauroux (Indre), 03-12-37. — 20193×50—36.
CAPAR (Janye), Francillon (Indre), 27-04-16. — 20193×50—36.
CIFUENTES (Marthe), Pamiers (Ariège), 04-05-11. — 19580×51—09.
DABROWSKI (Joseph), Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire), 26-05-40. — 6296×50—71.
FONTANA (Marie), Annecy (Haute-Savoie), 30-08-33. — 20161×50—74.
FONTANA (Gisèle), Cran-Gévrier (Haute-Savoie), 25-01-51. — 20161×50—74.
FONTANA (Stéphane), Cran-Gévrier (Haute-Savoie), 18-04-49. — 20161×50—74.
FONTANA (Christiane), Cran-Gévrier (Haute-Savoie), 19-01-46. — 20161×50—74.
FONTANA (Pierre), Cran-Gévrier (Haute-Savoie), 04-09-43. — 20161×50×74.
FONTANA (Joseph), Cran-Gévrier (Haute-Savoie), 06-03-42. — 20161×50—74.
FONTANA (Henri), Cran-Gévrier (Haute-Savoie), 31-05-10. — 20161×50—74.
FONTANA (Jean), Annecy (Haute-Savoie), 26-05-35. — 20161×50—74.
FONTANA (Angèle), Cran-Gévrier (Haute-Savoie), 22-09-38. — 20161×50—74.
FUSTER (Marie-Jeanne), Alger, 12-11-39 — 18970×51—91.
GENSLER (Bernard), Creutzwald (Moselle), 11-06-41. — 5160×51—57.
GENSLER (Ginette), Creutzwald (Moselle), 10-02-45. — 5160×51—57.
GIBKI (Brunislaw), Auxerre (Yonne), 20-01-12. — 4690×51—89.
GIBKI (Hennerick), Auxerre (Yonne), 01-01-39. — 4690×51—89.
GIULLO (Mario), Massalubiense (Italie), 29-05-37. — 23112×39—91.
GIULLO (Rachele), Massalubrense (Italie), 28-02-33. — 23112×39—91.
HERNANDEZ (Catherine), Oran, 26-09-34. — 19370×51—91.
HERNANDEZ (François), Oran, 11-03-37. — 19370×51—91.
HERNANDEZ (Louise), Boghni (Alger), 06-01-19. — 19370×51—91.
KALITA (Stanislas), Vernon (Eure), 24-09-38. — 10410×51—27.
KALITA (Jean), Tourny (Eure), 23-02-40. — 10410×51—27.
KOWALSKI (Robert), Dun-le-Palleteau (Creuse), 02-06-36. — 20712×50—23.
KOWALSKI (Madeleine), Dun-le-Palleteau (Creuse), 30-08-37. — 20712×50—23.
KOWALSKI (Hélène), Saint-Désiré (Allier), 15-01-39. — 20712×50—23.
LESIEN (Jacques), Avion (Pas-de-Calais), 01-01-43. — 7556×51—62.
LUCIANO (Laurent), Nice (Alpes-Maritimes), 21-02-50. — 7417×51—06.
MANUNTA (Marguerite), Sorso (Italie), 11-06-32. — 11281×10—20.
MASCHIO (Jeanne), Annecy (Haute-Savoie), 16-02-37. — 7697×51—74.
MASCHIO (Marie), Annecy (Haute-Savoie), 18-04-42. — 7697×51—74.
MONTOYA (Antoine), Hospitalet (Espagne), 11-12-32. — 19780×51—69.
MUR (Joseph), Senes (Espagne), 23-12-31. — 5109×51—65.
PAGNIN (Marcel), Rouquette (Dordogne), 10-12-38. — 19911×50—47.
PAGNIN (Jany), Baleyssagues (Lot-et-Garonne), 06-09-48. — 19911×50—47.
PALAU (Joseph), Cox (Espagne), 05-12-31. — 6205×51—13.
PALAU (Antoine), Cox (Espagne), 13-06-36. — 6205×51—13.
PELLEGRINO (Josette), Gonfaron (Var), 18-04-42. — 19750×51—83.
POLIZZI (Marc), la Goulette (Tunisie), 27-10-32. — 10600×18—96.
POLIZZI (Antoine), la Goulette (Tunisie), 28-08-37. — 10600×18—96.
SGOURIDIS (Pascalia), Peristeri (Grèce), 14-11-38. — 21296×18—78.
SGOURIDIS (Georges), Peristeri (Grèce), 23-01-35. — 21296×18—78.
SLIWA (Claude), Bouzy (Marne), 21-01-47. — 19650×51—51.
SLIWA (Wanda), Bouzy (Marne), 24-03-14. — 19650×51—51.
SLIWA (Ceslaf), Verzenay (Marne), 14-02-35. — 19650×51—51.
TOSI (Josette), Moyeuvre-Grande (Moselle), 21-03-38. — 6900×51—57.
WAINBERG (Jean), Vienne (Autriche), 05-04-38. — 9282×51—75.
ZAERA (Charles), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 10-08-51. — 4752×52—63
ZAERA (Miguel), Alloza (Espagne), 25-08-14. — 4752×52—63.
ZAERA (Dolores), Alloza (Espagne), 09-04-41. — 4752×52—63.
ZAWADA (Henri), Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), 03-06-10. — 19680×51—51.
ZAWADA (Marian), Gluszenie (Pologne), 31-01-36. — 11921×51—16.
ZGLINSKI (Walter), Roubaix (Nord), 20-12-38. — 1176×51—59.
ZILNYK (Jeannine), Champfleury (Marne), 05-10-45. — 7479×51—51.
ZILNYK (Anne), Champfleury (Marne), 14-04-47. — 7479×51—51.
ZILNYK (Jean), Champfleury (Marne), 02-08-49. — 7479×51—51.

Art. 1. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 janvier 1947: page 394, 2e colonne, au lieu de: « Ragolsky (Julius-Léo), né le 19 novembre 1913 à Wartemberg (Allemagne) », lire: « Ragolsky (Julius-Léo), né le 19 novembre 1913 à Wartenburg (Allemagne) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 23 février 1947: page 1714, 3e colonne, au lieu de: « Perol (Térésa-Maddalena-Giuseppina), née le 19 juin 1901 », lire: « Allemand, née Perol ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juillet 1947: page 4330, 3e colonne, au lieu de: « Corrent (Michel) », lire: « Torrent (Michel) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 décembre 1947: page 12534, 3e colonne, au lieu de: « Corso (Jean), maître d'hôtel... et Maniacci (Vincente), sa femme », lire: « Corso... et Maniaci ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 avril 1948: page 3631, 2e colonne, au lieu de: « Scheinkmann (Isaac), musicien », lire: « Senkmann (Isaac) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 décembre 1950: page 12521, 1re colonne, au lieu de: « Dias-Oliveira, née Silva, Vila do Conde », lire: « Dias-Oliveira, née Correia ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1951: page 12377, 2e colonne, au lieu de: « Randriamizaka (Charles), Isoraka », lire: « Andriamizaka (Charles) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 mars 1952: page 2849, 2e colonne, au lieu de: « Sipos (Milan), Grinava (Pologne) », lire: « Sipos (Milan), Grinava (Tchécoslovaquie) ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 avril 1952:

Page 4326, 2e colonne, au lieu de: « Zwapisz, née Oliwa », lire: « Kwapisz ».

Page 4327, 1re colonne, au lieu de: « Neagele (Jean) », lire: « Naegele ».

Page 4328, 2e colonne, au lieu de: « Aparici (Henri), Benifayo (Espagne), 23-07-17 », lire: « Aparici (Henri), Benifayo (Espagne), 23-03-17 ».

Page 4329, 1re colonne, au lieu de: « Bostchalian (Nichan) », lire: « Bogtchalian ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Cienmniak (Stanislas) », lire: « Ciemniak ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Cordoua (Sauveur)...; Cordoua, née Falsone », lire (les deux fois): « Cordova ».

Page 4330, 1re colonne, au lieu de: « Gabrielle (Michele), Tunis », lire: « Gabriele (Michel) ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Grasso, née Martino », lire: « Grasso, née Marino ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Iniesta, née Lafumente », lire: « Iniesta, née Lafuente ».

Page 4332, 1re colonne, au lieu de: « Santaniello, née Monaco, Tunis, 22-03-36 », lire: « Santaniello, née Monaco, Tunis, 22-03-26 ».

Même page, 2e colonne, au lieu de: « Sterecki (Théophile) », lire: « Sierecki ».

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Même page, même colonne, au lieu de: « Szczgiel, née Sochova », lire: « Szczygiel, née Sochova ».

Même page, même colonne, au lieu de: « Szwarc, née Browarnik, Chmielnick (Pologne), 23-01-00 », lire: « Szwarc, née Browarnik, Chmielnick (Pologne), 23-01-08 ».

Page 4333, 1re colonne, au lieu de: « Wakhoureucheff, née Lerche », lire: « Wakhroucheff, née Lerche ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 mai 1952: page 4575, 4e colonne, supprimer: « Abratkiewicz (Joseph), Kiew (Pologne), 18-12-31. — 19802×50—02 ».

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par arrêtés du 28 février et du 8 mai 1952, ont été nommés receveurs buralistes de 1re classe en exécution de la loi du 26 octobre 1916 et du décret du 10 juillet 1917 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée, les candidats ci-après désignés, inscrits pour cet emploi sur la liste générale de classement de l'année 1948:

A. 5. — M. Durand (Fernand), à Arles « Trinquetaille » (Bouches-du-Rhône).

C. 32. — M. Letalleur (Jean), à Rouen « Sud » (Seine-Inférieure).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 20 mai 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi (n° 1222) ouvrant un délai spécial pour les demandes de revision de pension au profit des militaires retraités et rappelés à l'activité au cours de la guerre 1939-1945. (Nos 2640 rectifié, 3290. — M. Pradeau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote de la proposition de loi (n° 2674) de M. Darou et plusieurs de ses collègues tendant à compléter les dispositions de la loi n° 48-1088 du 8 juillet 1948, instituant une allocation spéciale au bénéfice des aveugles enrôlés dans la Résistance. (Nos 3004-3281. — M. Pradeau, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Discussion des interpellations: 1° de M. Aumeran, sur le renouvellement, en Tunisie, d'une politique déjà pratiquée en Indochine et susceptible d'entraîner de dangereuses conséquences pour la paix mondiale, 2° de M. Fouchet, sur la situation en Tunisie et sur les conséquences qui doivent en être tirées; 3° de M. Bartolini, sur les mesures illégales prises par le commandant maritime du port de Bizerte à l'encontre de huit ouvriers licenciés d'office et de douze chefs d'équipe révoqués de leurs fonctions pour avoir participé à la grève menée en protestation contre la répression sanglante exercée contre le peuple tunisien et pour le respect de ses légitimes revendications; sur la violation du droit syndical, du droit de grève et des règles de licenciement en vigueur dans les règlements du port; sur les mesures que le Gouvernement compte prendre: a) pour la levée immédiate de toutes les sanctions et l'indemnisation équitable des ouvriers et chefs d'équipe illégalement punis; b) pour mettre un terme à l'arbitraire du commandant maritime du port de Bizerte et les sanctions qu'il compte prendre à son égard; 4° de M. Verdier, sur les instructions adressées au résident général de France en Tunisie et sur les mesures prises les 25 et 26 mars 1952; 5° de M. Giovoni, sur les mesures de violence dont le Gouvernement se rend coupable en Tunisie et sur les moyens qu'il entend employer pour mettre en liberté immédiate les ministres et tous les patriotes tunisiens, emprisonnés et déportés, lever l'état de siège, supprimer la censure et rappeler MM. de Hauteclocque et Garbay, rapatrier les troupes et autres forces de répression, satisfaire les légitimes aspirations du peuple tunisien à la liberté et à l'indépendance nationale; 6° de M. Quilici, sur les événements de Tunisie et la politique que le Gouvernement compte suivre dans la régence; 7° de M. Jacques Chevallier, sur le point de savoir si l'attitude que le Gouvernement entend adopter en Tunisie s'inscrit véritablement dans le cadre d'une politique générale d'union française; 8° de M. André Denis, sur les événements du 26 mars en Tunisie qui, faisant suite aux inqualifiables opérations du Cap-Bon, sont de nature à compromettre les rapports entre la France et la Tunisie et constituent une atteinte au droit des gens et au prestige de notre pays; 9° de M. Foulupt-Esperaber, sur la situation actuelle en Tunisie, sur les mesures prises sous la responsabilité du résident général de France à Tunis et sur les moyens par lesquels le Gouvernement entend rétablir entre le Gouvernement de Sa Majesté le Bey et le Gouvernement français les relations confiantes permettant l'accès progressif de la Tunisie à l'autonomie interne.

4. — Discussion du projet de loi (n° 3226) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952. (Défense nationale.)

Proclamation d'un député.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département des Vosges en date du 8 avril 1952 que M. Gaillemin (Georges) a été proclamé député des Vosges, en remplacement de M. Ducreux.

M. Georges Gaillemin est appelé à faire partie du 2e bureau auquel appartenait son prédécesseur.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le mardi 20 mai 1952, à seize heures, et le mercredi 21 mai 1952, à neuf heures trente (local de la commission n° 232):

Mardi 20 mai 1952.

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3007) de M. Le Sciellour (définition des salaires agricoles au regard des assurances sociales);

La proposition de loi (n° 3218) de M. Thibault (gratuité du contrôle des graines de vers à soie).

II. — Création de la caisse d'allocation vieillesse agricole:

Avis de Mme Laissac sur le rapport (n° 479) fait par M. Viatte au nom de la commission du travail;

Rapport de Mme Laissac sur la proposition de loi (n° 675) de M. Tanguy Prigent;

Rapport de M. Castera sur la proposition de loi (n° 1392) de M. Waldeck Rochet;

Rapport de M. Robert Laurens sur la proposition de loi (n° 2573) de M. Raffarin.

Mercredi 21 mai 1952.

III. — Suite de la discussion de l'ordre du jour précédent.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 21 mai 1952, à dix heures, à quinze heures et à vingt et une heures (local de la commission n° 213):

Suite de l'examen du budget militaire pour l'exercice 1952 (sections air et marine).

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 21 mai 1952, à quinze heures (local de la commission n° 262):

I. — Audition de M. André Marie, ministre de l'éducation nationale, sur la question des abattements et blocages de crédits opérés sur le budget de son département.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3030) de M. Jean-Paul David (médaille d'argent des instituteurs et institutrices);

La proposition de loi (n° 3046) de Mlle Mireille Dumont, sénateur (hygiène scolaire et universitaire);

La proposition de loi (n° 3047) de MM. Boivin-Champeaux et Pernot, sénateurs (conseil supérieur de l'éducation nationale et conseils d'enseignement);

La proposition de loi (n° 3072) de M. Bèche (caisse nationale des lettres);

Le projet de loi (n° 3160) (bureau universitaire de statistiques);

La proposition de loi (n° 3204) de M. Cogniot (date et durée des vacances scolaires);

La proposition de loi (n° 3205) de M. Cogniot (création de postes d'agrégés, de certifiés, d'adjoints d'enseignement et de surveillants généraux);

La proposition de résolution (n° 3273) de M. Dufour (postes d'instituteurs et d'institutrices dans le département de l'Isère);

La proposition de résolution (n° 3293) de Mme Galicier (billet de vacances aux écoliers et étudiants).

III. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 21 mai 1952, à dix heures et à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 3261) portant ouverture de crédits pour la commémoration du cinquième centenaire de la naissance de Léonard de Vinci. — M. Simonnet, rapporteur.

II. — Projet de loi (n° 3226) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1952. — MM. Christian Pineau, Joannès Dupraz, Pierre Ferri et Guy La Chambre, rapporteurs.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 21 mai 1952, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Etablissement d'un programme de travail.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 2653) de M. Rabier (institution d'une allocation d'attente pour les sinistrés d'Algérie);

La proposition de loi (n° 2727) de M. Fonlupt-Esperaber (extension à l'Algérie de la loi du 1er décembre 1951 permettant de surseoir aux expulsions de certains occupants de bonne foi);

La proposition de loi (n° 2761) de M. Blachette (application à l'Algérie de l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre);

La proposition de loi (n° 2916) de M. Albert Schmitt (maintien des avantages statutaires aux fonctionnaires détachés sur un théâtre d'opérations);

La proposition de résolution (n° 3014) de M. de Tinguy (marchés des communes);

La proposition de loi (n° 3036) de M. Deszarnaulds (modifications à la loi du 10 août 1871 relative aux conseils généraux);

Le projet de loi (n° 3116) (création d'une troisième justice de paix à Alger);

Le projet de loi (n° 3118) (extension à l'Algérie de certaines dispositions législatives);

La proposition de loi (n° 3139) de M. Giovoni (prime d'insularité aux fonctionnaires en fonction en Corse);

La proposition de loi (n° 3111) de M. Grousseaud (âge de la retraite);

La proposition de loi (n° 3142) de M. de Gracia (modifications à l'article 1er de la loi du 10 août 1871 sur les conseils généraux);

La proposition de résolution (n° 3283) de M. Quinson (avantages postaux pour les bulletins municipaux officiels).

III. — Urgence pour la proposition de loi (n° 3309) de M. Desson tendant à fixer les conditions d'application à l'Algérie de la loi du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens de presse. — Nomination du rapporteur.

IV. — Rapports de M. Haumesser sur:

Le refus d'homologation (n° 954) d'une décision de l'assemblée algérienne relative à la prorogation de certains baux;

Le projet de loi (n° 1599) relatif à la répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers;

Sa proposition de loi (n° 190) tendant à améliorer le recrutement et l'avancement des juges de paix en fonction en Algérie.

V. — Rapport de M. Rabier sur le projet de loi (n° 2322) portant approbation d'une convention entre l'Etat et l'Algérie relative au régime financier des houillères du Sud-Oranais.

VI. — Rapports de M. Alfred Coste-Floret sur:

La proposition de loi (n° 70) de M. Jean-Paul Palewski portant titularisation des assistantes sociales appartenant aux administrations centrales de l'Etat;

La proposition de loi (n° 55) de M. Bardoux relative aux régions administratives.

VII. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret sur l'avis (n° 963) du Conseil de la République sur la proposition de loi portant création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement des régions comprises entre Rhône et Océan.

VIII. — Rapport de Mme Grappe sur la proposition de loi (n° 2098) de M. Giovoni tendant à attribuer une prime d'insularité aux personnels de l'Etat en fonction en Corse.

IX. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de loi (n° 1502) de M. Grousseaud tendant à ce que les taxes dites municipales soient établies et directement récupérées par l'administration fiscale;

Sa proposition de loi (n° 2507) tendant à aider les collectivités, les associations syndicales prévues par la loi du 27 juin 1855, ou les propriétaires, dans les travaux de viabilité et l'assainissement des voies privées.

X. — Rapport supplémentaire de M. Quinson sur la proposition de loi (n° 65) de M. Delcos tendant à la titularisation d'une catégorie de fonctionnaires (rapport n° 1976).

XI. — Rapports de M. Jules Valle sur:

La proposition de loi (n° 309) de M. Emile Hugues tendant à rendre applicables à l'Algérie et aux départements d'outre-mer la loi du 8 décembre 1950 et l'article 20 de la loi du 25 ventôse, an XI, contenant organisation du notariat;

Le projet de loi (n° 1399) relatif aux conditions de recevabilité par les greffes des justices de paix et des mahakmas des appels interjetés en matières musulmanes.

XII. — Avis de Mme Sportisse sur:

La proposition de loi (n° 303) de M. Guyot tendant à déterminer le payement des prestations des assurances maladie, longue maladie, maternité, aux ayants droit, résidant en Algérie, des salariés algériens résidant en France (rapport (n° 2889);

Les propositions de loi (n°s 304 et 1699) de M. Guyot et de M. Rabier relatives au régime des prestations familiales applicables aux algériens travaillant en France dont la famille réside en Algérie.

XIII. — Rapport de M. Dejean sur la proposition de loi (n° 1454) de M. Koenig tendant au reclassement des anciens agents des services des affaires allemandes.

XIV. — Rapport de M. Dorey sur la proposition de loi (n° 2300) de Mme Francine Lefebvre tendant à accorder aux personnels du service actif de la désinfection de la ville de Paris le bénéfice de la loi du 17 mars 1950.

XV. — Rapport de M. Demusois sur la proposition de résolution (n° 2151) de M. Mignot tendant à assurer au plus tôt la péréquation des pensions des retraites des collectivités locales.

XVI. — Rapport de M. Guthmuller sur les propositions de loi (n°s 3033 et 3035) de M. Ulver et de M. Soustelle tendant à compléter la loi du 26 septembre 1951 instituant des bonifications d'ancienneté pour les fonctionnaires résistants.

XVII. — Rapport supplémentaire de M. Cristofol sur les propositions de loi (n°s 532 et 1094) de M. Barthélemy relatives à la rémunération des fonctionnaires mutés en conséquence d'une aggravation de blessure de guerre (rapport n° 2216).

XVIII. — Suite du rapport de M. Cristofol sur sa proposition de loi (n° 1230) tendant à faire respecter la durée légale du travail en ce qui concerne les gardiens-verseurs des recettes-perceptions.

XIX. — Examen du dossier relatif aux événements survenus le 14 février 1952 au Moule (Guadeloupe).

XX. — Rapport supplémentaire de M. Schaff sur la proposition de loi (n° 299) de M. Pierre Montel tendant à autoriser les inhumations dans les caveaux de famille situés dans les cimetières désaffectés.

XXI. — Rapports de M. Quinson sur:

La proposition de résolution (n° 537) de M. Frédéric-Dupont tendant à réserver 30 p. 100 des embauchages dans les postes d'auxiliaires temporaires aux femmes seules de plus de cinquante ans;

La proposition de loi (n° 1625) de M. Ulver tendant à la réforme du régime administratif de Paris et de la Seine;

Le projet de loi (n° 1372) relatif au contrôle des dépenses engagées et au contrôle de l'exécution des budgets de Paris et de la Seine;

La proposition de loi (n° 1382) de M. Debû-Bridel, sénateur, tendant à déterminer les délais d'approbation des budgets de Paris et de la Seine;

Les propositions de loi (n°s 1986, 2419, 2700 et 2936) de MM. Godin, Jean-Paul David, Bruyneel et Le Guyon, sénateur, relatives à la composition du Gouvernement;

La proposition de résolution (n° 3040) de M. Charret tendant à prévoir un contingent spécial de croix de la Légion d'honneur aux fonctionnaires retraités de 1939 à 1947.

XXII. — Rapport de M. Solinhac sur la proposition de loi (n° 2207) de M. Cayeux tendant à accorder des avantages spéciaux pour l'ouverture du droit à pension du personnel de l'institut médico-légal.

XXIII. — Exposé de M. Solinhac sur la proposition de loi (n° 1487) de M. Bissol tendant à introduire, dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, les dispositions de la loi municipale qui n'y sont pas en vigueur.

XXIV. — Questions diverses.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 21 mai 1952 à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 3094) de M. Pluchet tendant à faire bénéficier de facilités de transport par chemin de fer les épouses de bénéficiaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou d'un secours viager de la sécurité sociale;

La proposition de résolution (n° 3153) de Mme Francine Lefebvre tendant à fixer à 50 p. 100 la réduction du billet S. N. C. F. de congés annuels à tous les jeunes travailleurs salariés de quatorze à vingt et un ans;

La proposition de loi (n° 3170) de M. Gilles Gozard tendant à faire bénéficier les journaux scolaires du tarif postal préférentiel accordé aux périodiques;

Le projet de loi (n° 3229) ayant pour objet de simplifier la procédure d'approbation des accords passés en vue de modifier les conditions d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 2923) de M. Couston tendant à accorder la détaxe des carburants utilisés pour les vols d'entraînement dans les aéroclubs.

III. — Rapport de M. Barthélemy sur sa proposition de loi (n° 913) tendant à la classification en catégorie « B » (services actifs), en vue de leur accorder le bénéfice de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires, des contrôleurs et contrôleurs principaux des installations électromécaniques.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

IV. — Rapport de M. Regaudie sur le projet de loi (n° 2305) portant déclassement du canal de Saint-Dizier à Wassy.

V. — Rapport de M. Moynet sur la proposition de résolution (n° 2810) de M. Pineau tendant à créer une prime spéciale pour les pilotes d'avion ou de planeur battant un record du monde et à prévoir le remboursement des frais occasionnés par sa préparation.

VI. — Rapport de M. Alcide Benoit sur sa proposition de loi (n° 2903) tendant à accorder aux aveugles, aux grands infirmes civils et incurables les facilités de transport dont bénéficient les mutilés de guerre.

VII. — Rapport de M. Alcide Benoit sur sa proposition de loi (n° 2899) tendant à considérer le personnel des réseaux secondaires d'intérêt local, en vertu de sa convention collective nationale, comme personnel à statut.

VIII. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 21 mai 1952 à dix heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de résolution (n° 2999) de M. René Schmitt tendant à exonérer de l'impôt foncier les immeubles sinistrés.

II. — Nomination du rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 2203) tendant à instituer l'ordre des meilleurs experts en bâtiment.

III. — Suite de l'examen du rapport de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 1414) tendant à modifier l'ordonnance du 10 avril 1945 sur les travaux préliminaires à la reconstruction.

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. René Schmitt sur les propositions de loi (n°s 74, 364, 400, 522, 748, 752, 1379, 1820 et 2429) tendant à modifier la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

V. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 21 mai 1952, à quinze heures (local de la commission n° 251):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le rapport repris (n° 3001) sur le projet de loi concernant la procédure de fixation des taxes postales et assimilées applicables aux groupes de territoires ou territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

La proposition de loi (n° 3010) de MM. Ranaivo et Joseph Dumas et de Mme Francine Lefebvre tendant à accélérer l'évolution sociale des pays et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, par la transformation ou l'amélioration, dans le secteur autochtone de l'habitat, de l'alimentation ainsi que de la protection de la mère et de l'enfance;

La proposition de loi (n° 3056) de MM. Ranaivo et Joseph Dumas et de Mme Francine Lefebvre tendant à instituer, dans chacun des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, un code civil à l'usage des citoyens ayant conservé leur statut personnel;

La proposition de loi (n° 3066) de M. July tendant à ériger en une circonscription administrative autonome, distincte des territoires limitrophes: gouvernement d'Algérie, Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, l'Afrique saharienne française, placée sous l'autorité d'un haut commissaire de la République.

II. — Situation des anciens militaires retraités et pensionnés résidant en Afrique occidentale française et au Togo.

III. — Rapport de M. Joseph Dumas sur l'avis (n° 2557) du Conseil de la République concernant le projet de loi instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

IV. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le mercredi 21 mai 1952, à dix heures et à quinze heures (local de la commission n° 261):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 586) de M. Frédéric-Dupont (régime de retraites des cadres);

La proposition de loi (n° 2796) de M. Caillet (médaille d'honneur du travail et allocation aux vieux travailleurs);

La proposition de loi (n° 2802) de M. Jean Durand, sénateur (prestations familiales des travailleurs non salariés);

La proposition de loi (n° 2865) de M. Villard (ayants droit d'assuré social);

La proposition de loi (n° 2866) de M. Villard (première constatation médicale de la maladie);

La proposition de loi (n° 2867) de M. Villard (assurance de la longue maladie);

La proposition de loi (n° 2959) de Mme François (assurance invalidité);

La proposition de loi (n° 3018) de M. Gabriel Paul (statut du personnel des centres d'apprentissage);

La proposition de loi (n° 3025) de M. Mouton (sécurité sociale des pensionnés de guerre);

La proposition de loi (n° 3271) de M. Charlot (zones de salaires);

Le projet de loi relatif à l'échelle mobile du salaire minimum garanti.

II. — Eventuellement, rapport sur le projet de loi relatif à l'échelle mobile du salaire minimum garanti.

III. — Suite du rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris et les propositions de loi (n°s 345, 138, 210, 348 rectifié, 1874, 2095 et 2719) de M. Sion, de M. Besset, de M. Henri Meck, de M. Huel et de M. Minjoz (rentes d'accidents de travail).

IV. — Suite du rapport de M. Viatte sur le rapport repris (n° 479) (allocation de vieillesse).

V. — Rapport de M. Couinaud sur le projet de loi (n° 4490) relatif à la mutualité.

VI. — Rapport de M. Boutbien sur le projet de loi (n° 1268) (convention n° 88 sur le service de l'emploi).

VII. — Rapport de M. Boutbien sur le projet de loi (n° 1339) (convention n° 95 sur la protection du salaire).

VIII. — Rapport de M. Boutbien sur le projet de loi (n° 2717) (main-d'œuvre étrangère dans les départements d'outre-mer).

IX. — Rapport de M. Ségelle sur la proposition de loi (n° 135 rectifié) de M. Soustelle (association capital-travail).

X. — Rapport d'information de M. Bouxom sur les prestations familiales.

XI. — Rapport supplémentaire de M. Boutbien sur les propositions de loi (n°s 1128, 1971, 2079, 2080, 2275, 2276 et 2860) de M. Bissol et de M. Boutbien (salaire minimum garanti dans les départements d'outre-mer).

XII. — Rapport de M. Renard sur les propositions de résolution (n°s 2449 et 2864) de M. Dufour et de Mme Galicier (chômage dans l'industrie textile).

XIII. — Rapport de M. Renard sur la proposition de loi (n° 2617) de M. Patinaud (diffuseurs de presse et sécurité sociale).

XIV. — Rapport de M. Camphin sur la proposition de loi (n° 2814) de M. Besset (durée du travail et chômage).

XV. — Rapport de M. Arbeltier sur la proposition de loi (n° 2672) de M. Darou (sécurité sociale et aveugles de la résistance).

XVI. — Questions diverses.

Convocation de bureau.

Le 10e bureau se réunira le mardi 20 mai 1952, à dix-sept heures (local du 10e bureau):

Examen des opérations électorales du département des Vosges (élection partielle).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 14 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 20 mai 1952, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Réunion de commission du lundi 19 mai 1952.

Sous-commission de la défense nationale, chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (art. 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947), à quinze heures et à vingt et une heures. — Local de la commission des finances.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du mardi 20 mai 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Verdeille demande à M. le ministre de la santé publique et de la population: 1° si les commissions cantonales et départementales d'assistance doivent tenir compte des ressources des enfants pour l'allocation temporaire aux vieux; 2° si les ressources des enfants des postulants à l'allocation temporaire peuvent être considérées comme aide de fait entrant dans l'appréciation des ressources prévues dans le paragraphe 9, page 1, de la circulaire n° 105 en date du 30 mai 1951. (N° 284.)

II. — Mme Marcelle Devaud demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale s'il approuve la procédure de constitution des dossiers de vieux travailleurs salariés et s'il croit, notamment,

que le fait, pour les caisses régionales de vieillesse, de réclamer des bulletins de salaire et des certificats de travail antérieurs à l'année 1950 sont propres à créer, dans l'opinion publique, un climat favorable à la sécurité sociale (N° 293.)

III. — Mme Jacqueline Thome-Patenôtre attire l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur le fait que certaines atténuations ou exonérations fiscales sont prises en faveur d'entreprises artisanales n'employant qu'une main-d'œuvre réduite et dont l'exploitation présente un caractère manuel prépondérant; ces exonérations portent en particulier sur la taxe proportionnelle, la patente et la taxe à la production; toutefois, des difficultés s'élèvent fréquemment entre l'administration et les assujettis, dues à des différences d'appréciation sur la détermination du caractère de prépondérance du travail manuel de l'entreprise, l'administration ayant tendance à considérer que l'utilisation d'un matériel mécanique est de nature à ne pas permettre à l'artisan de bénéficier de ces avantages fiscaux; à un moment où le Gouvernement pousse à la productivité dans toutes les branches de l'économie, l'administration ne pourrait-elle pas montrer une plus large compréhension en tolérant que l'utilisation d'un outillage mécanique ne fasse pas perdre aux artisans les avantages fiscaux qui peuvent leur être accordés si leur entreprise présente un caractère manuel d'exploitation; et lui demande de bien vouloir intervenir auprès des contributions directes et indirectes pour qu'une plus large compréhension se manifeste de leur part en ce qui concerne les impositions des artisans qui utilisent quelques machines. (N° 294.)

IV. — M. Litaise demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques si les membres des conseils d'administration figurant à la trop longue nomenclature des établissements publics et semi-publics de l'Etat, des sociétés d'économie mixte et des fondations et associations subventionnées d'intérêt national, récemment publiées (n° 11184, annexe n° 3 au projet de loi de finances pour l'exercice 1951) perçoivent, ès qualités, des rétributions ou indemnités quelconques, et, dans l'affirmative, quel est, par établissement ou société, le montant de ces rétributions ou indemnités. (Cette question orale résulte de la transformation de la question écrite n° 2764 posée le 17 avril 1951 et demeurée sans réponse.) (N° 295.)

V. — M. Alex Roubert demande à M. le président du conseil quelles mesures il envisage pour permettre la réouverture rapide des usines des « Aciéries du Nord », actuellement fermées, dont la cessation d'activité contraint au chômage et à la misère des milliers de travailleurs, laisse sans emploi et met en péril une main-d'œuvre de haute qualité et un matériel moderne dans le moment même où la production française est insuffisante pour faire face aux besoins du pays. (N° 296.) (*Question transmise par M. le président du conseil à M. le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.*)

2. — Fixation de l'ordre du jour.

Convocations de commission et de sous-commission.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 21 mai 1952, à dix heures (salon de la commission):

Exposé du président sur l'évolution de la situation extérieure.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits de la défense nationale se réunira le mercredi 21 mai 1952, à dix-sept heures trente (local n° 346):

Audition de M. René Pleven, ministre de la défense nationale, sur le budget de la défense nationale pour 1952.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 20 mai 1952.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen de la demande de délai supplémentaire, présentée par la commission de politique générale, relative à la demande d'avis (n° 264, année 1951) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi concernant les conseils de district des Etablissements français de l'Océanie.

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant modification des articles 1er et 3 du décret du 29 septembre 1928 réglementant le domaine public et des servitudes d'utilité publique en Afrique occidentale française. (N°s 213, année 1951, et 118, année 1952. — M. Antonini, rapporteur.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer relatif à la constitution d'un bien de famille insaisissable dans les Etablissements français de l'Océanie. (N°s 328, année 1951, 123 et 171, année 1952. — M. Cornet, rapporteur; avis de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer. — M. de Peretti, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de M. Jacobson tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 11 décembre 1951 relatif au plan de développement social et économique des pays d'outre-mer. (N°s 89 et 119, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de MM. Charlier, Genlet, Jacobson, Longuet, Ramampy, Randretsa et Voca tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de la procédure d'octroi et d'utilisation des crédits de payement destinés à la mise en œuvre du plan de développement économique et social des territoires d'outre-mer. (N°s 290, année 1951, et 129, année 1952. — M. Sylvestre, rapporteur; avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Charlier, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 21 mai 1952, à dix heures (local n° 219):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

a) La proposition (n° 8, année 1952) relative à l'application en Algérie et dans les territoires d'outre-mer du régime de la médaille de la famille française;

b) La proposition de résolution (n° 32, année 1952) invitant l'Assemblée nationale à voter une loi tendant à créer un livret médical individuel dans tous les pays d'outre-mer de l'Union française et rendant obligatoire, pour les personnes des deux sexes, la production de ce livret à l'occasion de certaines formalités administratives à effectuer durant l'existence.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition (n° 128, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement de la République française à déposer un projet de loi pour instituer une caisse autonome de retraite et de prévoyance pour les membres des mahakmas et les aouns de justice de paix d'Algérie.

III. — Examen du projet de rapport de M. Paul Catrice sur la proposition de résolution (n° 138, année 1951) tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi donnant une large place et accordant valeur représentative aux communautés autochtones traditionnelles dans le développement de la législation sociale et dans l'application de l'action sociale des territoires d'outre-mer et des territoires sous tutelle.

IV. — Suite de l'examen de la proposition (n° 306, année 1951) relative à l'enfance et l'adolescence inadaptée.

V. — Echange de vues sur la demande d'avis (n° 300, année 1951) concernant le travail de manutention dans les ports d'Afrique équatoriale française.

Eventuellement, nomination d'un nouveau rapporteur, en remplacement de M. Gervain.

VI. — Echange de vues sur l'exercice de la pharmacie outre-mer.

VII. — Questions diverses.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

SESSION DU MOIS DE MAI 1952

Séances du mardi 20 mai 1952 et jours suivants.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Rapport et projet d'avis sur le projet de loi n° 1620, présenté par MM. Pleven, Jacquinot et Edgar Faure, relatif à la fabrication, à l'importation, à la vente et à la consommation des boissons alcooliques en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et au Togo. (Ce rapport et ce projet d'avis seront présentés par M. Tidjani au nom de la commission de l'économie de l'Union française.)

2. — Rapport et proposition de résolution relatifs à la structure et au rôle du ministère des affaires économiques présentés par M. Guillant, au nom de la commission des affaires économiques et du plan.

3. — Questions diverses.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Convocation de commission.

Mardi 20 *mai* 1952, à neuf heures trente:

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA BAISSE DES PRIX

(COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN)

Ordre du jour:

Audition de M. Uri, conseiller économique et financier du commissariat au plan.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Beaucaire (Gard).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Beaucaire (Gard).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis à la directrice départementale de la population et de l'entr'aide sociale du Gard, cité administrative, boulevard Saintenac, à Nîmes.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montfermeil (Seine-et-Oise).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Montfermeil (Seine-et-Oise).

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Oise, 11, rue des Réservoirs, à Versailles.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Morlaix (Finistère).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Morlaix (Finistère), établissement de 3e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale du Finistère, ancien évêché, à Quimper.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance d'Iran.

Les importateurs de produits originaires et en provenance d'Iran sont informés de la mise en application de l'accord commercial franco-iranien conclu le 21 avril 1952 pour la période du 21 mars 1952 au 20 mars 1953.

Les contingents repris à la liste B de l'accord peuvent être, sauf indications contraires, utilisés en totalité.

Les demandes de licences d'importation de produits originaires et en provenance d'Iran, déposées antérieurement à la date d'insertion du présent avis et qui n'auraient pas été délivrées à cette même date, resteront valables. Elles seront examinées en conformité des dispositions du présent texte.

Les règlements financiers s'effectueront selon les dispositions de l'avis n° 536 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 15 mai 1952.

Les modalités d'importation des produits repris à la liste B de l'accord commercial sont fixées ainsi qu'il suit:

I. — *Produits à importer par les groupements.*

Les groupements ou organismes habilités désignés ci-après sont seuls habilités pour déposer, dès l'insertion du présent avis, les demandes de licences d'importation portant sur les produits suivants:

Numéro de poste.	
1	Coton brut. — Les demandes pourront être déposées: soit par le groupement d'importation et de répartition du coton, 8, Volney, à Paris; soit par les filateurs ou fabricants ouatiers ressortissant au comité intersyndical de répartition du coton; soit par les négociants en coton agissant pour leur compte ou pour le compte des filateurs ou fabricants ouatiers. Le montant de chacune des licences susceptibles d'être délivrée sera fixé par le comité intersyndical de répartition du coton dans le cadre des règles de sous-répartition en vigueur.
3 A	Graines oléagineuses; graines à huile fluide à caractère alimentaire et graines et huiles de lin. — Groupement national d'achat des graines oléagineuses.
6	Opium. — Groupement d'importation des produits destinés à la droguerie pharmaceutique et à la pharmacie.
10	Céréales secondaires (orge, seigle, maïs, millet, etc.). — Office national interprofessionnel des céréales. Pour les céréales autres que l'orge, le seigle, le maïs, à importer sous licences individuelles, les demandes de licences d'importation devront être revêtues du visa de l'office national interprofessionnel des céréales.
12 B	Thé. — Groupement d'achat du thé, aux importateurs agissant pour le compte de ce groupement.
15	Peaux brutes (ovins et caprins) et demi-finies. — Groupement d'achat des cuirs et peaux bruts.
17	Soie brute (cocons) et déchets de soie. — Importations réservées à: cocons, au syndicat général de la filature de la soie, 98, boulevard Saint-Jean, à Marseille, et au syndicat des importateurs de cocons, 52, rue de Paradis, à Marseille; déchets de soie, à la Société anonyme des filatures de schappe, 1, rue Jules-Courmont, à Lyon.

II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Les demandes de licence d'importation des produits suivants pourront être déposées à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), à partir du quinzième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

Par dérogation à l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles feront l'objet d'un examen au fur et à mesure de leur présentation..

Numéro de poste.	
2	Gommes, résines, etc. (gomme adragante et autres). — Les importateurs devront fournir au ministère de l'industrie et du commerce, direction des industries chimiques, 66, rue de Bellechasse, à Paris, toutes justifications concernant leurs importations de gommes iraniennes au cours de l'année 1951.
3 B	Graines oléagineuses autres que graines à huile fluide à caractère alimentaire et graines et huiles de lin. — Les marchandises devront être obligatoirement déclarées pour la mise à la consommation intérieure. Les licences accordées mentionneront cette obligation.
4	Bois de noyer.
5	Bois autres.
7 A	Plantes diverses: médicinales, industrielles, colorantes, tannantes, etc.
9	Noyaux d'abricots et autres.
14	Peaux brutes d'agneaux pour fourrures. — Les importations sont réservées aux importateurs négociants ou utilisateurs spécialisés.
16	Laine brute. — Les demandes de licences d'importation devront être revêtues, avant dépôt, du visa du groupement d'importation de la laine, 140, boulevard Haussmann, à Paris.
19	Déchets de coton et de laine.
21	Os et cornes.
22	Boyaux. — Les demandes de licences d'importation devront indiquer l'usage auquel sont destinés les boyaux.
23	Coquillages.
24	Plumes et duvets.
26	Minerais.
27	Oxyde de fer.
29	Amiante.
30	Divers bénéral. — Les licences d'importation imputées sur ce poste ne seront délivrées qu'après visa du ministère technique et accord du bureau géographique de la direction des relations économiques extérieures du ministère des finances et des affaires économiques.

III. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées simultanément (appel d'offres).*

Les demandes de licences d'importation des produits suivants devront être parvenues, sauf indications contraires, à l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), au plus tard, le trentième jour suivant celui de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet, de la part des services compétents, d'un examen simultané.

Numéro de poste	
7 B	Plantes diverses: racines de réglisse.
13	Epices (cumins, etc.).
18	Soie de porc et autres.
20	Produits de pêcherie. — Le contingent prévu à l'accord est mis en répartition. Il est réservé aux seuls professionnels spécialisés dans les importations de caviar en provenance de tous les pays. Les demandes de licences d'importation devront être parvenues à l'office des changes avant le quinzième jour, à midi, suivant la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel*. En application des dispositions de l'article 6 du décret n° 19-927 du 13 juillet 1919, les règles d'attribution des licences seront déterminées après avis du comité technique d'importation de produits de mer intéressé. Tout importateur sera tenu d'adresser au ministère de la marine marchande (direction des pêches maritimes), 3, place Fontenoy, à Paris, au fur et à mesure de la réalisation de ses importations, un relevé détaillé de celles-ci (quantité, prix unitaire et global caf).
25	Tapis. — Un premier contingent de 300 millions de francs est mis en répartition. Les demandes d'importation devront être accompagnées d'une facture *pro forma* établie par un vendeur domicilié en Iran. Les tapis devront être d'origine et de provenance iraniennes et chaque lot importé devra comprendre au moins pour la moitié de son montant des tapis comportant plus de 350 rangées de points au mètre. Les demandes de licences devront préciser la spécification à cet égard des tapis à importer. Les titulaires de licences d'importation qui auront des possibilités de réexportation de tapis iraniens achetés sur le premier contingent pourront solliciter du service financier de la direction des relations économiques extérieures, 41, quai Branly, à Paris (7e), le bénéfice de la procédure EXIM. Ces exportations leur donneront droit (s'ils ont satisfait, préalablement, aux conditions prévues par les accords EXIM qui leur auront été délivrés) à des importations ultérieures d'un égal montant. Ces attributions ne diminueront pas les droits des intéressés à obtenir des licences d'importation à valoir sur les tranches ultérieures. Les exportations devront être effectuées sur des pays étrangers dont les devises appartiennent aux zones monétaires 1 et 2 admises en matière d'opérations MIEX et qui viennent d'être précisées par un communiqué de la direction des relations économiques extérieures, publié au *Moniteur officiel du commerce et de l'industrie* du 8 mai 1952.
28	Pierres fines brutes (turquoises, etc.).

IV. — *Produits à importer sous le régime du certificat d'importation.*

Les produits suivants, repris au poste 8 A, fruits secs, seront importés dans la limite d'un contingent global de 145 millions de francs, selon la procédure du certificat d'importation définie par l'avis 483 de l'office des changes du 1 janvier 1951 (titre III, section 1, paragraphe 2 et titre IV), c'est-à-dire contre remise au bureau de douane d'entrée d'un certificat d'importation établi en deux exemplaires.

Numéro de poste	
74 B	Raisins secs.
Ex. 75 A	Amandes sèches en coques ou sans coques.
75 B	Noisettes en coques ou sans coques.
Ex. 75 E	Pistaches.

Les importations seront autorisées à partir du huitième jour suivant la date d'insertion du présent avis.

L'entrée et le dédouanement des marchandises ne pourront s'effectuer que par les bureaux de douane habilités à exercer le contrôle phytosanitaire prévu par l'arrêté interministériel du 5 mars 1952, publié au *Journal officiel* du 14 mars 1952.

Les règlements financiers s'effectueront obligatoirement et exclusivement par application des dispositions du paragraphe II de la section I du titre III de l'avis 483 précité et de l'avis 524, c'est-à-dire après importation des marchandises.

Toutefois, les importateurs ont, dans les conditions fixées par l'article 90 de l'instruction 420 aux intermédiaires agréés, la possibilité d'ouvrir des accréditifs ou crédits documentaires en faveur du fournisseur étranger.

Un avis publié ultérieurement au *Journal officiel* fera connaître aux importateurs l'épuisement du contingent.

L'indice de codification statistique à porter sur les exemplaires du certificat d'importation et sur la déclaration de douane est: 13 (treize).

V. — *Avis ultérieurs.*

Un avis ultérieur fera connaître les modalités d'importation des postes suivants:

Numéro de poste	
8 B	Abricots secs.
11	Légumes secs (lentilles, haricots, etc.).

VI. — *Importations réservées à l'Afrique du Nord.*

Le poste 12 A (tabac) est réservé à l'Afrique du Nord.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

(Application des dispositions de l'article 28 du code des douanes.)

Décisions d'assimilations et de classement des marchandises.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 avril 1952:

Décision n° 2192: « Acide lévulinique, ses sels et ses esters », et décision n° 2286: « Lévulinate de calcium », assimilation ou classement tarifaire, lire: « Régime des Acides-cétones acycliques à fonctions complexes, leurs anhydrides et leurs chlorures, leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, leurs sels et leurs esters ».

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne.

Les importateurs d'oranges originaires et en provenance d'Espagne sont informés que la date limite d'entrée en France du contingent ouvert par avis aux importateurs, publié au *Journal officiel* du 13 avril 1952, est fixée au 18 mai à minuit.

Seront toutefois admis après cette date, à l'importation, les produits pour lesquels il sera justifié, dans les conditions de l'article 25 du code des douanes, qu'ils ont fait l'objet d'une expédition directe à destination de la France avant la date de publication du présent avis.

Ministère de l'industrie et du commerce.

Avis de vacance de chaire à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

La chaire d'exploitation des mines est vacante à l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, le 1er octobre 1952.

Les candidats à cette chaire sont invités à adresser leurs lettres de candidature, accompagnées du relevé de leurs titres, au directeur de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, 158 *bis*, cours Fauriel, à Saint-Etienne, avant le 15 juin 1952, dernier délai.

Ministère de l'éducation nationale.

SECRÉTARIAT D'ETAT A L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

Avis de concours pour le recrutement de directeurs et de directrices de centres d'apprentissage.

Un concours pour le recrutement de directeurs et de directrices de centres d'apprentissage sera ouvert le 16 juin 1952.

Les candidats doivent être âgés de trente ans révolus à la date du concours et justifier, au 1er janvier de la même année, de fonctions d'enseignement pendant cinq ans au moins dans un établissement public d'enseignement technique.

Les demandes d'inscription devront parvenir, par la voie hiérarchique, avant le 31 mai 1952, au secrétaire d'Etat à l'enseignement technique (direction de l'enseignement technique, 5e bureau), 44, rue de Bellechasse, Paris (7e).

Tous renseignements complémentaires relatifs à ce concours seront fournis, sur demande, à la même adresse.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. La société de gymnastique **La Jeanne d'Arc** modifie son but, qui devient: pour les jeunes gens: gymnastique, tir, sports, préparation militaire, musique; pour les jeunes filles: éducation physique, gymnastique et sports, et transfère son siège social du 57, rue Jean-Jacques-Rousseau, au 28, rue de la République, Commentry.

15 avril 1952. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. Le **Groupement artistique chamaliérois** transfère son siège social de l'hôtel du Parc, avenue de Royat, Chamalières, chez Mlle Demarchi, 60, rue Saint-Dominique, Clermont-Ferrand.

18 avril 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Judo-Club vizillois.** But: éducation physique, instruction du judo. Siège social: café du Parc, 13, place de la Libération, Vizille.

18 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Société des fêtes de Clis-en-Guérande.** But: organiser des fêtes de village, favoriser le commerce local et subvenir aux besoins des vieux travailleurs du quartier. Siège social: café Michel, Clis.

18 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Jeunesse ouvrière aux loisirs.** But: création et développement de loisirs populaires mettant à la portée de la jeunesse ouvrière des voyages, des camps, des caravanes de toutes sortes et en tous lieux où ladite jeunesse se sent attirée. Siège social: 14, place de Verdun, Joinville-le-Pont.

18 avril 1952. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. **Cercle artistique veynois.** But: présentation de spectacles de variétés (chant, musique, théâtre) dans un but philanthropique; ses bénéfices éventuels sont destinés à être distribués à des œuvres de bienfaisance. Siège social: café Barcelo, Veynes.

19 avril 1952. Déclaration à la préfecture de Quimper. **Association d'éducation populaire de l'école La Sainte Famille.** But: assurer le fonctionnement de l'école libre. Siège social: école La Sainte Famille, Plovan.

19 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Comité de vigilance et d'action pour la protection de l'enfance malheureuse.** But: dépistage des enfants maltraités, abandonnés en danger physique ou moral, et intervention auprès des autorités responsables. Siège social: 48, rue du Général-Roguet, Clichy.

21 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Amicale laïque de Trélivan.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique des garçons, Trélivan.

21 avril 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association départementale des déportés du travail.** Modifications aux statuts. Transfert du siège social du 52, rue Victor-Hugo, Evreux, au 32, rue de Vernon, Evreux.

21 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association nationale des secrétaires généraux de mairie.** But: faire valoir les droits et les devoirs qui s'attachent à la fonction. Siège social: mairie de Meaux.

23 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Amicale de parents d'élèves, d'anciens élèves et d'amis des écoles publiques de Grosville.** But: favoriser et subventionner le développement des œuvres scolaires et postscolaires, s'occuper de l'orientation professionnelle des jeunes. Siège social: école de filles, Grosville.

24 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. **Jeunesse, Loisirs et Culture.** But: éducation récréative et sportive; grouper les liens d'entente. Siège social: chez M. Szypula, Charasse, commune de la Chapelle.

24 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'Association amicale du personnel des laboratoires R. Derveaux change de titre et devient **Association amicale et sportive du personnel des laboratoires R. Derveaux.** Siège social: 6, rue Jules-Simon, Boulogne-sur-Seine.

25 avril 1952. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Amicale Polypress.** But: œuvres sociales, aide aux ouvriers et familles. Siège social: 275, route de Rouen, Amiens.

26 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Mihiel. **Saint-Mihiel-Sports.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: école des Halles, 4, rue des Ecoles, Saint-Mihiel.

26 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association populaire familiale intercommunale de Fontenay-sous-Bois—Montreuil—Vincennes.** But: étude et défense des intérêts matériels et moraux des familles populaires. Siège social: chez M. Perilhau, 94, rue Pasteur, Fontenay-sous-Bois.

28 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue. **Association locale du Mouvement national d'épargne.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Rieupeyroux.

28 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cognac. **Amicale des anciens élèves de l'école publique de Malaville.** But: éducation scolaire, péri et postscolaire. Siège social: école de garçons, Malaville.

29 avril 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Commune libre de Puteaux.** But: faire revivre le vieil esprit français; grouper les jeunes, les éduquer en les amusant. Siège social: 53, boulevard Wallace, Puteaux.

30 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Boulogne-sur-Mer.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Boulogne-sur-Mer.

30 avril 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Tizi-Ouzou. **Groupement sportif de Grande-Kabylie.** But: développer les forces physiques et morales des jeunes gens des deux sexes par l'emploi des sports, camping et voyages. Siège social: boulevard Thiers, Tizi-Ouzou.

30 avril 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. L'Association sportive des sapeurs-pompiers de Bordeaux change son titre et devient **Amicale sociale et sportive des sapeurs-pompiers de Bordeaux.** Siège social: 56, rue d'Ornano, Bordeaux.

30 avril 1952. Déclaration à la préfecture de Versailles. L'**Association française pour l'étude du sol** transfère son siège social du 3, rue de Penthièvre, à Paris, au Centre national de recherches agronomiques, route de Saint-Cyr, à Versailles.

30 avril 1952. Déclaration à la préfecture de la Réunion. Société sportive **L'Olympique.** But: pratique des sports et des exercices physiques et entretien entre ses membres de relations d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: rue Rontaunay, Saint-Denis.

2 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Comité départemental des constructions rurales.** But: promouvoir, orienter, faciliter, par tous moyens utiles, la réalisation ou l'amélioration des constructions dans les zones rurales du département. Siège social: préfecture de la Haute-Loire, le Puy.

2 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Amicale Reclus.** But: créer une opinion favorable au collège mixte de Sainte-Foy-la-Grande; maintenir les liens d'amitié entre les élèves ayant fréquenté cet établissement. Siège social: collège mixte de Sainte-Foy-la-Grande, et au Priola, Sainte-Foy-la-Grande.

2 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Association locale des aides familiales rurales de Vallet.** But: aide aux mères de famille et prise en charge des aides. Siège social: au domicile du président, M. Marcel Doulliard, la Goulbaudière, Vallet.

2 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Aloes.** But: aide à la jeunesse, sous toutes ses formes, par la création, l'administration ou la subvention de toutes œuvres d'éducation populaire, physique, morale, sociale et civique, œuvres de préservation ou de relèvement, de bienfaisance et d'entr'aide. Siège social: le Prieuré, à Boran-sur-Oise.

2 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association de parents d'élèves du centre d'apprentissage annexe de l'association pour l'enseignement professionnel et postscolaire.** But: instruction et éducation des jeunes. Siège social: café Normandy, 13, place Grenette, Grenoble.

2 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Yssingeaux. **Conseil local de parents d'élèves des écoles publiques de la commune de Solignac-sous-Roche.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes. Siège social: école publique, Solignac-sous-Roche.

2 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Isère. **Association d'éducation populaire de l'orphelinat Eymard-Duvernay.** But: gestion de cet orphelinat. Siège social: orphelinat, 20, route de Chartreuse, la Tronche.

3 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Brive. **Amicale des anciens et anciennes élèves des écoles laïques de Jugeals-Nazareth.** But: entretenir et développer des relations amicales; organiser des fêtes et des promenades. Siège social: mairie de Jugeals-Nazareth.

5 mai 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Le Bon Repos.** But: recevoir des apprenties, ouvrières et employées pour les vacances. Siège social: 9, cours Gambetta, Montpellier.

5 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des originaires de Pologne pour le respect des frontières sur l'Oder et la Neisse** transfère son siège social du 15, rue Hégésippe-Moreau, Paris, au 10, rue de Lancry, Paris.

5 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association sportive de Beauregard.** But: organiser et favoriser la pratique des sports. Siège social: centre de Beauregard, au Chevalon-de-Voreppe.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Perpignan. **Association locale du Mouvement national d'épargne de Salses.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Salses.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Lyon. Maison de la femme et de l'enfant **Soleil levant.** But: aider les mères ayant des enfants à charge et se trouvant seules et travaillant à la Rhodiaceta. Siège social: chemin de Montplat, Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.

6 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Apt. **Groupement de chasse du Haut-Luberon.** But: protection du gibier et des récoltes; répression du braconnage; repeuplement; destruction des nuisibles. Siège social: mairie de la Bastide-des-Jourdans.

6 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Les Amis de l'école laïque de Prouilhac.** But: développement des œuvres péri et postscolaires. Siège social: école laïque de Prouilhac, Gourdon.

7 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Arles. **Association locale du Mouvement national d'épargne d'Eyguières.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie d'Eyguières.

7 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Société d'études des sciences naturelles de Vaucluse.** But: étude des sciences naturelles. Transfert du siège social du 49, rue Thiers, Avignon, au 67, rue Joseph-Vernet, Avignon.

7 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association sportive des boulomanes de Raisville.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: stade de Saint-Eugène, 52, boulevard Pitolet, Saint-Eugène, Alger.

7 mai 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Société du jeu de sarbacane du Bas-de-Côte-Chaude.** But: pratique de la sarbacane. Siège social: 13, rue Louis-Guimet, Saint-Genest-Lerpt.

7 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des parents d'élèves des classes de l'enseignement primaire de l'école Sainte-Geneviève.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 10, avenue Foureau-Lamy, Alger.

7 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Les Louise-de-Marillac, dames de la charité de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet,** à Paris. But: assistance aux vieillards. Siège social: 15, rue des Bernardins, Paris.

7 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Cercle franco-marocain** (tourisme, presse et cinéma). But: accueillir les personnes venant du Maroc et leur donner tous renseignements utiles en vue d'un agréable séjour, donner tous renseignements touristiques sur le Maroc aux personnes qui le désirent, accueillir à Cannes les cinéastes, les vedettes et les journalistes. Siège social: hôtel Martinez, la Croisette, Cannes.

7 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Baticoop.** But: promouvoir et développer la construction de logements conformément aux dispositions légales en faveur de ceux qui désirent bâtir par la coopération. Siège social: 9, rue de Hanovre, Paris.

7 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès. **Ring lourdais.** But: pratique du sport de la boxe. Siège social: 13, place du Champ-Commun, Lourdes.

7 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube. **Union Vélo-Club de l'Aube** (section de Bar-sur-Aube). But: pratique des exercices physiques et des sports. Siège social: café de France, 91, rue Nationale, Bar-sur-Aube.

8 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Groupement sportif du foyer rural de Courbet.** But: développement du goût et de la pratique de tous les sports parmi ses membres. Siège social: mairie, Courbet.

8 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Foyer rural de Courbet.** But: éducation, information technique et émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie, Courbet.

8 mai 1952. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'école de la maison d'accueil Saint-Vincent de Lévignac-sur-Save.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; apporter un soutien matériel et moral aux familles, à l'école et aux maîtres. Siège social: école, Lévignac-sur-Save.

8 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Tennis-Club de la Madeleine.** But: pratique du sport du tennis. Siège social: 3, rue Mac-Mahon, Alger.

8 mai 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Association des parents d'élèves, des anciens élèves et des amis de l'école publique de la rue Lazerges (garçons et filles).** But: défense de l'école publique en général et de l'école Lazerges en particulier. Siège social: groupe scolaire de garçons, rue Lazerges, Alger.

8 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. Association d'enseignement libre et d'éducation populaire **L'Avenir de Plumergat.** But: promouvoir, soutenir les œuvres d'enseignement libre et d'éducation populaire de Plumergat et assurer leur fonctionnement. Siège social: presbytère, Plumergat.

8 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Cercle France-U. R. S. S. Lorient.** But: faire connaître les projections cinématographiques de l'U. R. S. S. Siège social: 69, rue de Kerlin, Lorient.

9 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association cantonale du Mouvement national d'épargne d'Esternay.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie, Esternay.

9 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. **Association cantonale du Mouvement national d'épargne d'Anglure.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie, Anglure.

9 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de l'orphelinat Saint-Antoine de Richelieu.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école Saint-Antoine, 75, rue de la Galère, Richelieu.

9 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne. **Union sportive moulinoise.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie de Moulins-la-Marche.

10 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Le Beau Soleil des cimes.** But: création d'un institut médico-pédagogique à Paris et à la montagne. Siège social: 8, rue Théodule-Ribot, Paris.

10 mai 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Maison familiale du Champelet.** But: maison communautaire familiale de vacances. Siège social: 36 *bis*, rue de la Gare, Châtillon-sous-Bagneux.

12 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Association des chefs de famille et amis de l'école laïque des quatre communes: Caille, Andon, Séranon, Valderoure.** But: encourager la fréquentation scolaire et contribuer à la prospérité matérielle des écoles, appui moral aux maîtres et maîtresses. Siège social: école de Caille.

12 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Les Comédiens de la Côte d'Azur.** But: représentations théâtrales. Siège social: 43, rue Masséna, Nice.

12 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association des parents des élèves du centre d'apprentissage public masculin Victor-Duruy n° 18 C 1296 L M.** But: veiller au développement du centre et à la défense des intérêts matériels et moraux des apprentis. Siège social: 36, chemin de l'Arbre-Inférieur, Nice.

13 mai 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Etablissement Sainte-Catherine-Labouré.** But: assurer la formation familiale, ménagère et technique des milieux féminins de la région de Montbard. Siège social: 17, rue Daubenton, Montbard.

13 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Groupe Jules-Romains.** But: grouper et développer les goûts artistiques et littéraires dans les populations rurales. Siège social: mairie de Falicon.

13 mai 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Association musicale **La Martiale.** But: développer l'éducation morale des jeunes, culture artistique, créer entre ses membres des liens d'amitié et de solidarité. Siège social: boulevard Mireur, Sospel.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.
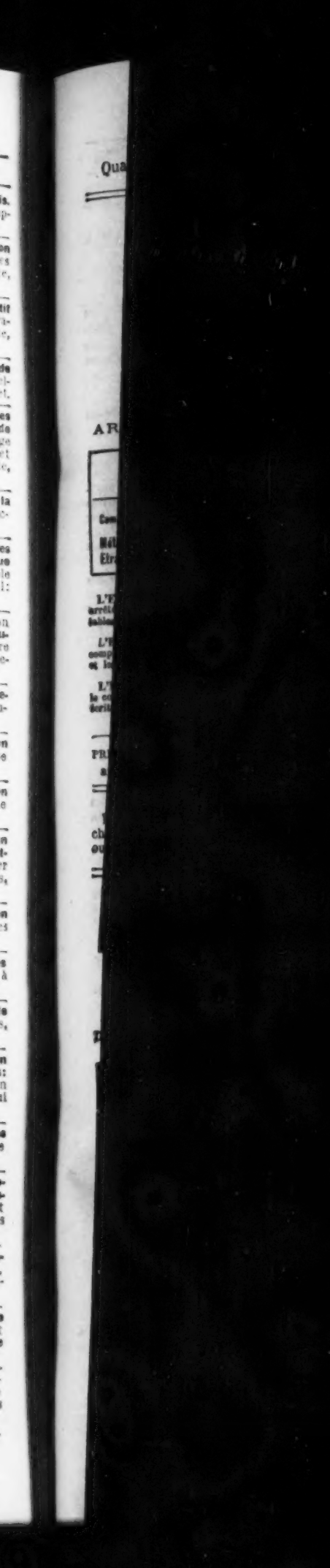
UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES